

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAG

Actualité

**Évaluation : accompagner
mais pas classer**

Dossier

**L'indépendance
de la presse**

Fenêtre sur

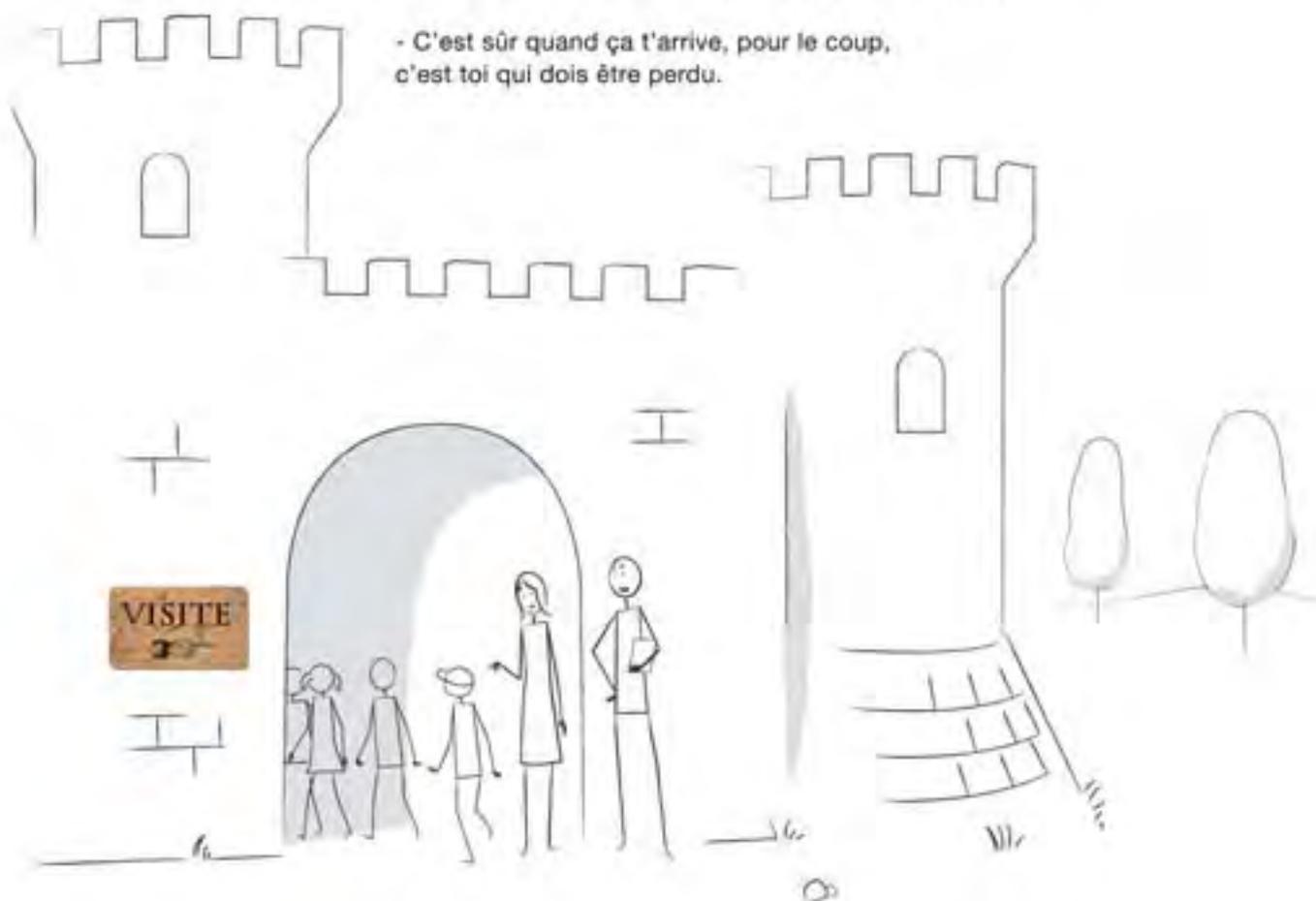
Le Planning familial



C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.
- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.
- Pourquoi ?
- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,
ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.
- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup,
c'est toi qui dois être perdu.



Offre Métiers de l'Éducation : **39 €** par an.

L'offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels. Elle garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.
Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant



34 Fenêtre sur Le Planning familial

21 Dossier L'indépendance de la presse

40

Entretien
Jean-Pierre Levaray



Édito

En campagne

À nouveau, l'École occupe une place importante dans les propos ou écrits des candidats en campagne électorale. Faut-il s'en réjouir ? Chacun use des mêmes mots pour affirmer sa volonté de réduire les inégalités, améliorer notre système scolaire, pour saluer le travail des personnels... Mais viennent ensuite les mesures : accroissement de l'autonomie des établissements sous la houlette d'un chef d'établissement renforcé dans ses prérogatives, augmentation du temps de travail des enseignants, cession des filières professionnelles et technologiques aux Régions, enseignement du « roman national ». Que des idées neuves !

Si l'on ajoute la charge contre les fonctionnaires, chaque candidat aux primaires de droite rivalisant sur le nombre de suppressions de postes, chacun a vite compris vers quelle école encore plus inégalitaire on se dirigeait. Raison de plus pour déplorer la séquence qui a suivi la loi de refondation ; aux annonces prometteuses ont succédé les renoncements : refus de revoir la réforme Chatel au lycée, refus d'écouter les personnels sur la question du collège, refus de considérer la crise de recrutement dans sa gravité. C'est pourquoi les personnels devront faire irruption dans ce débat, le SNES-FSU fera

entendre leur
voix.



Frédérique Rolet
secrétaire générale

SOMMAIRE

30 jours	4	Catégories	30
Actualité	6	• Prime pour trois HSA	
• Les décisions du conseil national du SNES-FSU		• Revalorisation des carrières et des salaires	
• Enquête collègue sur la rentrée		• Non-titulaires : action contre la précarité	
• Le second degré dans l'action		• Retraités : pour une revalorisation des pensions	
• Scolarité à 18 ans : que ne l'aviez-vous pas dit plus tôt ?		Sur le terrain	32
• Partenariat Microsoft-Éducation nationale		• Programme Erasmus Plus	
• Évaluation : accompagner mais pas classer		Fenêtre sur	34
• Mesures sécuritaires : vigilance ou vigiles ?		• Le Planning familial	
• Grèves à Mayotte		Culture	36
Dans la classe	17	• Livres/Revue	
• AESH : un métier reconnu ?		• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions	
Éco/social	18	Entretien	40
• Corps et société : le corps est politique		• Jean-Pierre Levaray	
• État du monde, de l'UE, de la France : finance et crise économique		Changer d'ère	42
• Statistiques et polémique : que disent les chiffres du chômage ?		• Le mobile : un objet répandu	
Dossier	21	International	43
• L'indépendance de la presse		• Coup d'État en Turquie : avant et après	
Métier	28	• Forum social mondial	
• Concours session 2017		Droits et libertés	44
• « Teach For France », des privés à l'école		• Jeunes migrants : scolariser pour intégrer	
• Emploi du temps : quel chaos !		Rattrapage	46
		• Les minima sociaux	

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Xavier Marand (xavier.marand@snes.edu). Rédacteur en chef : Thierry Ananou. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéès, Jean-François Claudon, Hamda El Khiari, Gabrielle Massaux, Véronique Ponvert, Stéphane Rio, Nicolas Sueur. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive, tél. : 05 55 24 14 03, fax : 05 55 18 03 73, www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : RotoFrance, Lognes (77). C.P. N° 0118 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Photo de couverture : © T.O. Graphic. Prix du numéro : 3 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicités : MAIF (p. 2), GMF (p. 5), CFC (p. 7), CME (p. 11), Louvre (p. 13) Educatec (p. 45), MGEN (p. 47), FFC (p. 48). Joint à ce numéro : Courrier de S1 n° 2 ; 8 p. CO-Psy ; 16 p. CPE ; 8 p. CPGE. Ce numéro comporte un encart ADL Partner (abonnés de France métropolitaine).



© Clément Martin

Surenchères migratoires

Les sociétés européennes sont confrontées, avec la vague de réfugiés, à une crise d'une ampleur dont on peine encore à prendre conscience. Non parce que des « hordes » de migrants se presseraient aux frontières de la citadelle Europe. Mais parce que cette crise humanitaire est d'une complexité inédite. Elle est le produit de l'intervention des États-Unis en Irak en 2003 et de la politique catastrophique menée par la suite par l'administration Bush au Moyen-Orient. Elle est par ailleurs instrumentalisée par la Turquie qui en fait une arme pour se voir reconnaître par les Occidentaux un statut de puissance régionale. Et elle secoue enfin des sociétés minées par le chômage de masse et considérant de plus en plus l'immigré comme un intrus. Vu sous cet angle, on comprend qu'il est chimérique de vouloir résoudre ce problème névralgique en ne « traitant » qu'une de ses facettes. Et que dire de ceux qui le brandissent en bloc pour attiser les peurs et les réflexes identitaires ? Il est à ce titre navrant d'assister au spectacle des candidats à la primaire de la droite qui se livrent à une surenchère populiste nauséabonde, pris qu'ils sont dans leur compétition électorale interne et dans leur pitoyable course à l'échalote avec le FN. Leur attitude est tout autant navrante qu'irresponsable.

- 1^{er} sept.** **Gobons les voix.** Le Gabon bascule dans la violence après la « victoire » de Bongo.
- 2^e sept.** **Inflation**
82 Français déjà candidats à la présidentielle.
- 3^e sept.** **Au vert**
Chine et États-Unis ont ratifié l'accord sur le climat.
- 4^e sept.** **Pauvre France**
Plus d'un Français sur dix vit sous le seuil de pauvreté.
- 5^e sept.** **Éternel**
Nice : une lettre d'amour de 1922 retrouvée.
- 6^e sept.** **Autre Brexit**
Royaume-Uni : les Polonais, victimes de violences.
- 7^e sept.** **Pour faire le mur.** Projet de construction d'un mur à Calais financé par le Royaume-Uni.
- 8^e sept.** **Perdre le Nord**
5^e essai nucléaire en Corée du Nord, visiblement le plus puissant.

- 10 sept.** **Primaire secondaire.** Primaire à droite : deux Français sur trois « peu » ou « pas du tout » intéressés.
- 11 sept.** **Numanité**
Des naturistes à la Fête de l'Huma, du jamais vu.
- 12 sept.** **Planqué.** Quand Éric Ciotti cherchait à échapper au service militaire... Mais décidé à le rétablir.
- 13 sept.** **Sec à siècle**
Sécheresse : du jamais vu depuis 50 ans en France.
- 13 sept.** **Alors... crotte.** Le maire de Béziers veut prélever l'ADN des crottes de chiens de façon à tracer l'animal.
- 14 sept.** **À l'Opéra**
L'Opéra de Paris épinglé pour ses importants frais de taxis.
- 15 sept.** **Coup de chaud.** Sarkozy minimise la responsabilité de l'Homme sur les dérèglements du climat.
- 16 sept.** **Not to be...**
Premier sommet européen sans les Britanniques.
- 17 sept.** **La part des médias**
Le FN interdit l'accès à Mediapart à ses Estivales.
- 18 sept.** **Pas d'alternative**
Allemagne : la droite populiste perce à Berlin.
- 18 sept.** **Sans répit**
Syrie : une trêve très peu respectée.
- 19 sept.** **Facs qui craquent**
45 000 étudiants de plus cette année, les facs surchargées.
- 20 sept.** **J'suis fan**
Djihad, une pièce de théâtre contre la radicalisation.

BILLET D'HUMEUR

Piqûre de rappel

Recevoir dans ma boîte mël académique un message du SNALC dénonçant le vote au CTM de mon syndicat sur la suppression de la prime de 500 € pour trois HSA. Me dire déjà que je ne lui ai pas fourni mon adresse ni l'autorisation de me spammer dès le 2 septembre. Me dire aussi que, décidément, ce syndicat consacre beaucoup d'efforts à dénoncer ses partenaires, que les élections profes-

sionnelles, c'est dans plus de deux ans et qu'il s'y prend très tôt pour commencer sa campagne. M'interroger enfin sur l'existence d'une prime qui incite à travailler plus pour gagner moins... Et finir par retourner mon bureau pour retrouver mon bulletin d'adhésion au SNES-FSU à remettre à mon trésorier. Merci au SNALC pour la piqûre de rappel !

Thierry Ananou

PRÉVENTION ROUTIÈRE ET SCOLARITÉ

Education routière : des ressources pour vous faciliter la vie !

PARCE QU'IL N'EST PAS TOUJOURS SIMPLE DE TROQUER SA CASQUETTE DE PROFESSEUR POUR CELLE DE SPÉCIALISTE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, GMF A CONÇU UN ENSEMBLE DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES ISSUS DES BESOINS IDENTIFIÉS SUR LE TERRAIN.



3 questions à Elsa Châtaigner,
professeur des écoles en classe de CP, 33 ans

COMMENT ABORDEZ-VOUS LA QUESTION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AVEC VOS ÉLÈVES ?

C'est un sujet qui fait partie intégrante du programme scolaire, dès la maternelle. Non seulement les risques sont réels, mais il est important de sensibiliser les enfants le plus tôt possible, en vue des apprentissages futurs. C'est bien l'objectif de l'Attestation de Première Education à la Route (APER), un cursus pédagogique complet et obligatoire, destiné à éduquer les jeunes enfants et à tester leurs connaissances en tant que piétons, passagers et rouleurs (vélos et rollers).

COMMENT VOUS PRÉPAREZ-VOUS À CET ENSEIGNEMENT ?

Comme tous les enseignants, j'ai des contraintes de temps, sans compter que je ne suis pas une spécialiste de la sécurité routière ! Le CD GMF, « Les deux font l'APER », m'apporte vraiment une aide précieuse. Je l'ai découvert sur le site Education à la Sécurité Routière⁽¹⁾. Ce support couvre les 3 cycles et colle exactement au programme officiel. Il est facile à prendre en main grâce aux guides de l'enseignant : il suffit de suivre le conducteur d'animation. Nul besoin de préparation, ni d'imprimer des pages et des pages !

EN QUOI CE SUPPORT EST-IL ADAPTÉ À SA CIBLE ?

Le CD, composé de courtes saynètes animées, est très ludique : la mascotte, Max le hérisson, indique les consignes à suivre. Il est aussi très interactif : les enfants sont de réels acteurs des situations proposées. Et ils en redemandent ! Du coup, je l'utilise facilement entre deux matières traditionnelles. C'est un outil idéal pour faire passer des messages importants sans dramatiser.

⁽¹⁾ <http://educoscol.education.fr/education-securite-routiere>

Des supports variés, pour chaque niveau

Outre le CD Les deux font l'APER « adapté au tableau blanc interactif - TBI », GMF propose un ensemble d'outils adaptés à l'âge des enfants et aux besoins des enseignants. Sort d'ores et déjà gratuitement disponibles :

LE CD ATELIER INTERACTIF ASSR

Destiné à préparer les collégiens aux épreuves des Attestations Scolaires de Sécurité Routière (ASSR) de 1^{er} et de 2nd niveau, ce CD reprend les 14 thèmes à maîtriser. Il comporte des quiz, des mises en situation d'examen ainsi qu'un livret destiné à guider l'enseignant.

LA BD EMMA & NICO : MISSION BSR

Cette BD traite de la prévention des risques liés aux deux roues, des modalités d'obtention des ASSR et du Brevet de Sécurité Routière (BSR, devenu la catégorie AM du permis de conduire).

LE CD VIES ÉCLATÉES

Destiné aux lycéens, ce CD présente 10 témoignages de jeunes victimes d'accident de la route. Des ressources pédagogiques et techniques associées à chaque portrait sont à disposition des enseignants des lycées et CFA et permettront d'aborder notamment les thèmes suivants : alcool, vélo, scooter, retour de soirée, influence du groupe... L'approche photographique d'une grande sensibilité favorise l'échange avec les élèves et les amène à la réflexion.

DES DEPLIANTS POUR CHAQUE BESOIN

Dangers à moto, dangers de la route, signalisation routière... De nombreuses thématiques sont abordées dans un ensemble de dépliants et de guides pédagogiques.

Pour recevoir gratuitement les ressources pédagogiques GMF, communiquez l'adresse exacte de votre établissement à : enseignerlaprevention@gmf.fr



LE SNES-FSU RÉUNIT SON CONSEIL NATIONAL

Le CN du SNES-FSU s'est tenu les 12 et 13 septembre derniers et a réuni environ 150 personnes, membres de la CA nationale et délégués des sections académiques et départementales.

Il a d'abord fait le bilan de rentrée et une analyse de la grève du 8 septembre : mobilisation difficile mais fort écho médiatique, qui a mis en lumière la réalité de la dégradation des conditions de travail, en collège à cause de l'application de la réforme et en lycée en raison notamment des effectifs de classe élevés. Le CN appelle les professeurs à poursuivre la *résistance pédagogique*, par exemple en refusant de remplir le « LSUN » (Livret Scolaire Unique Numérique) aux rubriques pléthoriques. Un observatoire syndical poursuivra le travail d'éclairage sur les réalités des établissements.

Dans la perspective des élections de 2017, le prochain CN, en janvier, consacrera un temps spécifique à une réflexion sur le lycée pour préciser nos revendications sur ses finalités et son organisation, parvenir ainsi à imposer ce thème dans la campagne, et insister sur la cohérence du second degré.

Réforme de l'évaluation en débat

Le débat a porté ensuite sur l'appréciation des nouvelles carrières d'une part et des nouvelles modalités d'évaluation d'autre part. Cette *US* donne les analyses du SNES-FSU : ni survaloriser ni bouder la revalorisation décidée par le gouvernement, exiger



qu'elle concerne l'ensemble des personnels et pas seulement de prétendus « méritants », refuser de nouvelles modalités d'évaluation qui aggraveraient son caractère infantilisant

et « néomanagérial ». Le SNES-FSU refuse tout bilan professionnel que les enseignants auraient à rédiger avant le « rendez-vous de carrière ».

Un temps a été consacré, enfin, à une analyse des pratiques militantes. Conditions de travail et pressions du management obèrent les possibilités de construire collectivement dans les établissements analyses et revendications. Le SNES-FSU souhaite resserrer le lien avec la profession afin de répondre à l'ambition toujours intacte de notre syndicat d'être la force collective dans laquelle les personnels du second degré se reconnaissent, et pour certains ont envie de militer. ■

Benoît Teste

DES ÉTUDIANTS À BAC +2 DEVANT LES ÉLÈVES ?

Le rectorat de Rennes s'est adressé tout récemment aux étudiants de licence (L2 et L3) en physique-chimie et espagnol pour les encourager à signer des contrats précaires de contractuels. Environ 70 postes étaient en effet toujours vacants depuis la rentrée. Mais pour la plupart incomplets et éloignés des centres urbains, ces postes n'ont pas séduit les étudiants, refusant de mettre un bien maigre salaire dans les déplacements tout en risquant d'interrompre leur cursus universitaire. À sa façon, le recteur de Rennes donne raison au SNES-FSU qui milite en faveur de prérecrutements dès la licence pour financer les études sans autre contrepartie que de se préparer et se présenter aux concours des métiers de l'enseignement !



Pour maintenir une sixième bilangue « de continuité », le privé affiche un enseignement français-anglais dans le premier degré.

BILANGUES MAINTENUES DANS LE PRIVÉ

À Pamiers dans le département de l'Ariège, les collègues font un constat amer de la suppression des classes bilangues.

La ville compte quatre collèges, les deux collèges publics perdent leur sixième bilangue. Aux collèges Jean-XXIII et Notre-Dame (privés) les deux classes sont maintenues.

À quelques kilomètres de l'Espagne, et alors que le lycée comporte une section internationale espagnole Bachibac, s'agit-il de mettre en concurrence public et privé au profit de ce dernier ?

N'oubliez pas

de respecter le droit d'auteur

quand vous diffusez des copies

de presse et de livres

- Limitez vos copies à des **extraits**
- Indiquez les **références bibliographiques** des publications que vous utilisez
- **Déclarez les œuvres** que vous copiez quand votre établissement vous le demande



Centre Français
d'exploitation
du droit de Copie

ENQUÊTE COLLÈGE : UNE REN

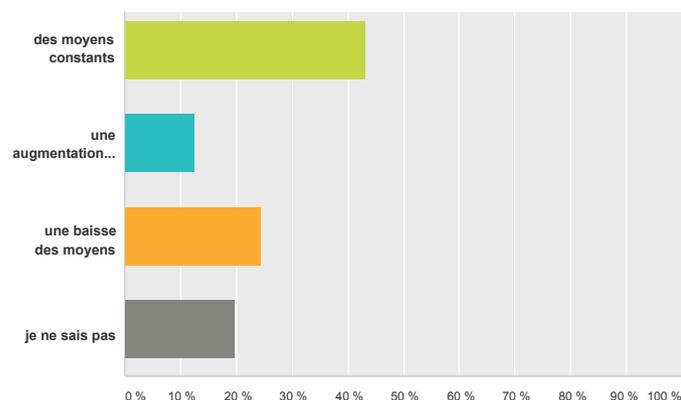
Le SNES-FSU a mis en place une enquête de rentrée à laquelle ont répondu plus d'un millier d'établissements, première étape d'un observatoire des collèges destiné à établir la réalité de la réforme sur le terrain.

Cette enquête confirme la mise à mal du cadre national des enseignements, dont le corollaire est le poids croissant de la direction des établissements dans le quotidien des équipes et la dégradation des conditions de travail. La charge lourde et inédite générée par les nouveaux programmes est trop souvent aggravée par des emplois du temps dégradés, des heures supplémentaires ou des compléments de service, des pressions à prendre

en charge les heures d'AP/EPI/EIST. Au final, les personnels s'engagent *a minima* dans une réforme dont ils disent ne pas voir la cohérence ni comment elle résoudra les difficultés auxquelles ils sont confrontés pour faire entrer tous les élèves dans les apprentissages. Ils sont toujours demandeurs d'une autre réforme.

Tous les résultats à consulter sur www.snes.edu/observatoire-des-colleges-enquete-de-rentree.html

La réforme s'est traduite dans votre établissement par :



La ministre avait annoncé qu'aucun établissement ne perdrait de moyens avec la réforme du collège 2016. Ce discours a vite été nuancé dans les différents comités techniques, les services revoyant les clés de dotation des établissements.

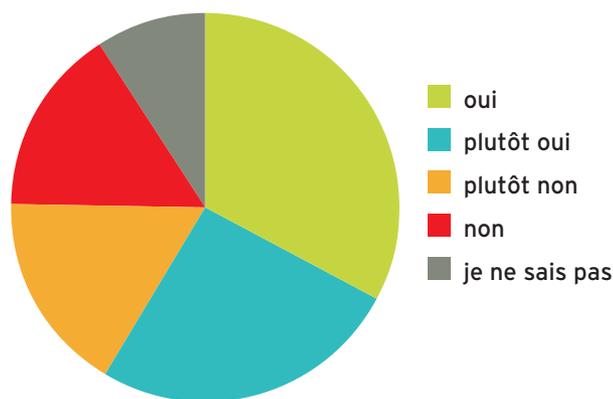
Au final, l'opacité a été grande dans la répartition des moyens, près de quatre col-

lègues sur dix ne pouvant identifier clairement les effets de la réforme sur la dotation dans leur établissement.

« Dépitément. Beaucoup de changements me paraissant peu utiles. Et l'hétérogénéité qui se creuse encore »

Si pour 43 % des établissements, le nombre d'heures par élève (h/e) est resté au même niveau que pour la rentrée 2015, 24 % des établissements ont connu une baisse de leurs moyens. ■

Observez-vous une dégradation des emplois du temps suite à la mise en place de la réforme ?



Les conséquences sur la vie des établissements sont lourdes en cette rentrée. Si peu de postes ont été supprimés (un établissement sur cinq a été touché), c'est à une multiplication de compléments de service que les équipes doivent faire face. Plus de 60 % des établissements sont touchés avec en première ligne l'alle-

« Un grand flou pour tout le monde... avec une énorme charge de travail ! »

mand, l'espagnol, les sciences physiques, la technologie et les lettres modernes qui connaissent des compléments de service dans un tiers des collèges. La suppression des classes bilangues et des sections euro, le passage à 2 h 30 par classe pour l'espagnol, puis la suppression de l'ATP, la baisse des heures en latin et du nombre de

Dans votre établissement, la préparation de la rentrée a-t-elle entraîné des compléments de service ?



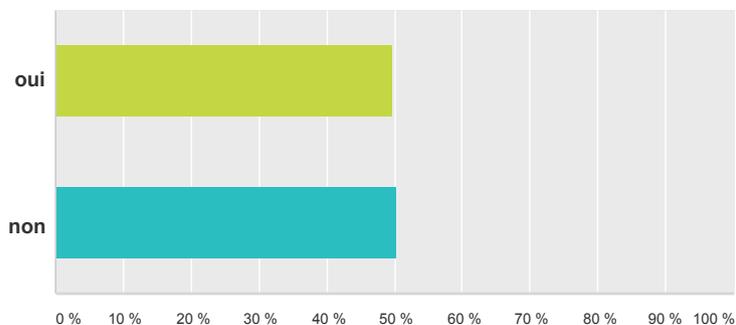
groupes en sciences ont encore alourdi la charge de travail de nos collègues. Avec la multiplication des affectations sur deux établissements, ils subissent deux manières de fonctionner et de mettre en place une réforme ! Pour les élèves, outre les conséquences des compl-

« On fait comme si de rien n'était, les changements sont minorés... la direction a fait au mieux pour éviter les contradictions »

ments de service sur l'investissement des collèges dans leur établissement, les dotations n'ont pas pu permettre de maintenir des dispositifs d'aide aux plus faibles (remédiations, aides, prises en charge d'élèves à besoins spécifiques), que l'AP ne remplace pas ! ■

TRÈE DIFFICILE, FORCÉMENT...

Les EPI et/ou l'AP sont-ils mis en place au détriment des dispositifs précédents (groupes de sciences, etc.) ?



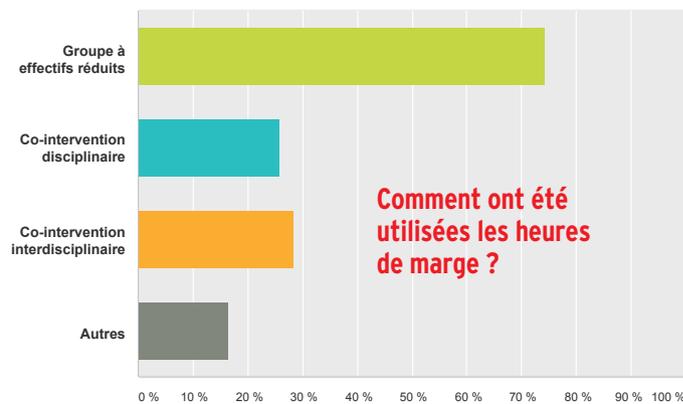
Les AP et EPI étaient présentés par le ministère comme les grandes innovations de la réforme, qui allaient permettre de réduire (ou supprimer) l'échec scolaire en obligeant les enseignants à travailler en équipes pluridisciplinaires. Qu'en est-il ? Dans la moitié des cas, AP et EPI ont entraîné la suppression des dispositifs d'aide précédents. En outre, 54,7 % des sondés disent avoir fait l'objet de pressions pour accepter de participer aux AP et EPI. Mais il semble que la plupart des établissements aient

« Aucune considération pédagogique dans l'organisation de la rentrée. Certains EPI ont été imposés. Certains collègues volontaires pour deux EPI se retrouvent avec cinq à faire »

appliqué la réforme avec modération. Seuls 14,5 % font apparaître les EPI dans l'emploi du temps des élèves. Les heures d'AP, elles, sont fléchées totalement pour 41 % des collèges et partiellement pour 21 %. Mais 55,5 % des sondés remarquent qu'il se fait en classe entière. La co-intervention intervient dans 28 % des cas. Les collègues ont également, majoritairement, fait le choix de ne pas trop perturber les emplois du temps, mais 22 % changent d'organisation à chaque trimestre ou semestre, en raison

des EPI et AP, rendant illisible l'année pour les élèves et les parents. La réforme prescrit donc des « usines à gaz », et localement les collègues ont cherché à limiter la casse, ce qui en l'absence de cadrage national produit de grandes disparités d'un collège à l'autre. ■

« Toujours aucune connaissance précise sur ce qu'est un EPI, sur le déroulement des AP. En ce qui concerne l'évaluation, ce n'est plus du flou artistique, c'est le trou noir ! »

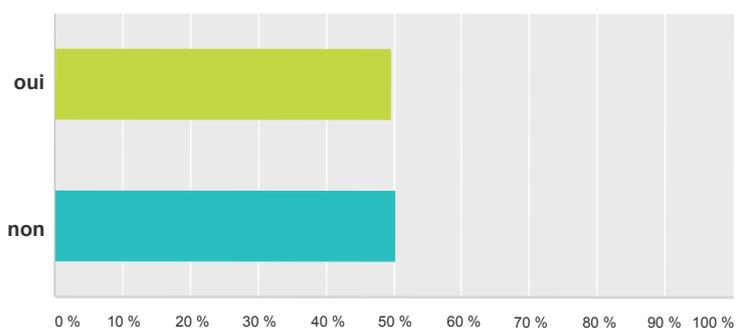


Comment ont été utilisées les heures de marge ?

L'enseignement des LCA (langues et cultures de l'antiquité) est-il maintenu dans votre collège ?

Choix de réponses	Réponses
oui	63,14% 639
oui mais avec moins de groupes en latin/grec que l'an passé	32,11% 325
non	4,74% 48
Total	1 012

Si le collège avait une classe bilingue, a-t-elle été maintenue ?



Dans près de 80 % des collèges existait une section européenne ou une classe bilingue avant la réforme, nombre réduit à 50 % en cette rentrée. Ce pourcentage s'explique par deux phénomènes : quelques académies ont maintenu leurs sections européennes à titre provisoire (afin que les élèves de Quatrième euro puissent terminer

« Très mauvais sentiment en tant que prof de langues voyant que l'interprétation des textes est variable sur mes deux établissements »

leur cursus cette année) et la réforme prévoit le maintien, en Sixième uniquement, d'une bilingue de continuité pour les langues débutées en primaire. À cela s'ajoutent des autorisations supplémentaires de maintenir des bilingues en éducation prioritaire, pour préserver une certaine mixité sociale et scolaire. ■

Contrairement à ce que prétend la ministre, la réforme a frappé de plein fouet l'enseignement des langues anciennes. En effet, si 63 % des réponses disent qu'il a été maintenu dans les collèges, c'est dans 32 % des cas avec un nombre moindre de groupes, donc pour moins d'élèves. 5 % témoignent même d'une suppression des cours de langues anciennes dans leur collège. Le plus grand flou persiste d'ailleurs quant aux moyens alloués : si 23,5 % signalent qu'une dotation fléchée a permis ce maintien, 30 % disent que ce n'a pas été le cas. C'est donc sur la marge de 2 h 45 que les moyens ont été pris. 47 % des collègues sont dans l'incapacité de répondre, ce qui montre combien la transparence n'est pas de

« Le sentiment que la priorité du métier d'enseignant n'est plus de concevoir des cours mais de devenir un administratif jargonieux »

mise dans ces établissements... Les conséquences de la réforme touchent donc aussi les conditions de travail des enseignants de lettres classiques avec 15 % des réponses indiquant une perte de poste dans la discipline mais elles sont encore plus grandes en lettres modernes : 26 % des réponses indiquent une suppression de poste et 28 % un complément de service. Ceci était prévisible puisque le maintien des cours de latin (et parfois de grec) oblige à conserver un poste en lettres classiques, avec moins d'heures de latin le plus souvent et plus d'heures de français. C'est donc un poste de lettres modernes qui est menacé, d'autant que la suppression de l'ATP en Sixième a aussi touché la discipline. ■

8 SEPTEMBRE : LE SECOND DEGRÉ DANS L'ACTION

La grève n'a pas fait le plein. Elle a néanmoins permis d'attirer l'attention sur une rentrée aux conditions difficiles et un *collège2016* qui ne passe toujours pas.

La décision du SNES-FSU, rejoint par le SNEP-FSU, la CGT, FO et SUD, d'appeler à la grève dès la première semaine de rentrée a permis que soient traitées, dans les médias, les problématiques du second degré telles que les vivent les personnels et non telles qu'aurait voulu les présenter la ministre. Les médias, pour qui la rentrée est un « marronnier », nous ont ainsi beaucoup interrogés sur les raisons du conflit, ont posé des questions sur la mise en œuvre de *collège2016* ou encore sur la réalité des conditions de travail en collège comme en lycée, nous permettant de contrer



L'INTERSYNDICALE NE DÉSARME PAS

Malgré les mobilisations dont celle du 15 septembre dernier, le gouvernement a imposé la loi « Travail ». La FSU continue à en exiger l'abrogation car le projet de société dont elle est porteuse va à rebours des garanties collectives des salariés qu'il s'agirait de développer. L'heure est donc désormais à travailler à des propositions alternatives à même d'améliorer les conditions de travail et de développer des droits nouveaux. La FSU a proposé à l'intersyndicale la constitution « d'ateliers revendicatifs » débouchant sur la rédaction d'un « livre blanc pour l'emploi » qui porterait les revendications et aspirations des salariés. Cela permettra aussi d'interpeller les futurs candidats à l'élection présidentielle.

le discours officiel et surtout de porter la contradiction devant l'opinion publique, parents d'élèves et citoyens.

On ne désarme pas

La grève n'a pas été majoritaire, nous estimons cependant à 25 % le taux de grévistes dans les collèges et les manifestations ont tout de même rassemblé des centaines de collègues partout en France. Ce n'est pas rien car réussir une mobilisation est difficile dans une période de rentrée où chacun, prenant contact avec ses élèves, a des réticences à se mettre en grève. De plus, une forme de découragement peut gagner certains après un an et demi de lutte contre la réforme du collège et une situa-

tion qui ne change pas en lycée. Mais c'est bien par ces luttes que nous avons réussi à mettre sur le devant de la scène le malaise de la profession, son opposition à des réformes ineptes et sa volonté de reprendre la main sur les métiers. La situation de nombreux collèges où la réforme est « contournée » n'est certes pas la panacée mais permet de mesurer le chemin parcouru : c'est bien la pression des personnels, leur mobilisation dans les actions nationales et locales de l'an dernier, qui explique cette situation. Le SNES-FSU continuera à construire avec la profession toutes les mobilisations qui permettront d'obtenir des avancées pour les personnels et le système éducatif. ■ **Benoît Teste**

De nombreux établissements dans l'action

COLLÈGE D'ARGENT, LYON 3^È

Les conditions de rentrée sont particulièrement difficiles au collège Dargent avec la mise en place de la réforme et la restructuration de l'établissement prévue sur trois ans. Plusieurs enseignants de SEGPA ont découvert à la rentrée qu'ils devaient assumer des cours de sciences avec des collégiens non SEGPA. Il manque un professeur en technologie et un en sciences-physiques. Les effectifs explosent avec jusqu'à 30 élèves en Cinquième, 28/29 en Quatrième et Troisième. L'installation des nouvelles salles et Algeco n'était pas terminée à la rentrée. En technologie, il manquait des ordinateurs, des chaises et un tableau ! Le nombre d'heures d'AVS en ULIS est en recul de 30 %, et une AVS a été affectée en Vie scolaire pour de la surveillance...

PREMIÈRE GRÈVE AU COLLÈGE CAPOUCHINÉ DE NÎMES

Toute l'équipe enseignante était en grève mardi 6 septembre. Le collège fermé. Elle réclame les moyens d'offrir à chaque élève la possibilité de réussir. Selon



certaines informations, le collège devrait être classé en REP. À condition que le ministère le décide. Une équipe en grève à 100 % et « en colère » devant la situation de son collège. L'information officielle que le collège serait bien « dans les critères » confirme en effet ce qu'ils démontrent et qu'ils mettent en avant depuis le début de leur mouvement. L'établissement qui vient d'accueillir 78 élèves supplémentaires est bien composé d'une majorité d'enfants en grandes difficultés.

LYCÉE SUD-DES-LANDES À SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Parfois, on gagne ! Alors que le vendredi 2 septembre en CT le DASEN des Landes semblait opposer une fin de non-recevoir à nos représentants sur la question des effectifs, dès le lundi matin, grâce à une mobilisation très massive, il a accepté de donner des heures pour doubler les enseignements communs en L/ES. En définitive, dans l'après-midi, toutes les heures demandées ont été accordées. Il n'y aura pas de cours à plus de 35 élèves au lycée Sud-des-Landes à Saint-Vincent-de-Tyrosse !



Les taux de crédit immobilier⁽¹⁾
sont historiquement bas.



Vous avez un crédit immobilier ou un projet en cours ?
Parlez-en à la banque du monde de l'Éducation.

Exclusivement réservé aux personnels enseignants et administratifs de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture, le Crédit Mutuel Enseignant vous proposera une simulation de rachat de votre prêt à des conditions préférentielles !

C'est rapide, gratuit et sans engagement de votre part.
Profitez des mois d'été pour nous consulter, vous avez tout à y gagner !

Crédit  Mutuel
Enseignant

Pour trouver le CME le plus proche, rendez-vous sur cme.creditmutuel.fr ou

0 825 333 030 Service 0,15 € / min + prix appel

SCOLARITÉ À 18 ANS : QUE NE L'AVIEZ-VOUS PAS DIT PLUS TÔT ?

Par tweet, la ministre de l'Éducation nationale, à l'Université du Parti socialiste, le 17 avril, a proposé de repousser l'âge de la scolarité obligatoire de 16 à 18 ans.

Après la sortie de François Hollande sur une nouvelle réforme du lycée, cette proposition dessine-t-elle une orientation pour une future campagne présidentielle ?

Quand, depuis trois ans, la politique ministérielle consiste à promouvoir une école du socle et le bac -3/bac +3 tout en brisant le continuum du second degré, la proposition ne manque pas d'interroger sur la cohérence de la politique gouvernementale.

Proposition surprenante

Les promoteurs de la réforme du collège n'ont pas cessé de s'inscrire dans la perspective d'une scolarité qui, pour une partie de la jeunesse, devait se terminer à 16 ans. Les programmes et les cursus de formation sont calibrés pour ce format. La poursuite d'études après 16 ans est, elle aussi, pensée selon un cycle de six ans (du bac -3 au



© DR



bac +3), le bac n'apparaissant plus que comme un certificat de fin de cycle et non comme un premier diplôme ouvrant de droit l'accès à l'enseignement supérieur.

Sa suppression pure et simple n'est pas envisageable, le dernier qui s'y était essayé – François Fillon en 2005 – avait essuyé un mouvement lycéen d'une ampleur qui l'avait obligé à reculer mais, à défaut de suppression,

les ministres successifs se sont ingénies à vider le bac de sa substance.

Chiche ?

Porter la scolarité à 18 ans, c'est une proposition du SNES depuis des décennies, un mandat de la FSU. Pour le SNES-FSU, il s'agit à la fois de répondre à des besoins croissants de qualification de plus en plus élevée et de favoriser une plus grande démocratisation en donnant à tous les élèves et aux familles un droit à une scolarité prolongée pouvant déboucher sur des études supérieures. À 17 ans, 9 jeunes sur 10 sont toujours scolarisés, le taux de bacheliers dans une génération a presque atteint l'objectif des 80 %. La scolarité obligatoire à 16 ans date de 1959. Les besoins en qualification, comme les apti-

tudes cognitives nécessaires à la vie sociale, culturelle et professionnelle se sont considérablement élevés depuis.

Il est temps...

Encore faut-il se donner les moyens de penser l'ensemble de la scolarité dans sa cohérence (il ne s'agit pas de maintenir coûte que coûte des élèves dans un système qui ne leur convient pas), de renforcer l'éducation prioritaire, mettre en place les dispositifs et conditions d'étude aptes à combattre l'échec scolaire, de travailler en ce sens programmes et pratiques, de redonner à la voie technologique sa spécificité, améliorer la formation des enseignants...

Bref, un véritable programme pour une loi de refondation... ■ **Frédérique Rolet**

L'obligation scolaire en France, quelques repères :

1793 : la naissance d'une « éducation commune »

Le projet jamais appliqué, présenté à la Convention par Robespierre, prévoit une « éducation commune » de 5 à 12 ans pour les garçons et de 5 à 11 pour les filles.

1882 : 13 ans

Par la loi du 28 mars, dite « loi Ferry », l'instruction laïque, obligatoire et gratuite est instituée. L'instruction – et non l'éducation – était alors obligatoire jusqu'à 13 ans.

1936 : 14 ans

La loi du 9 août, défendue par Jean Zay, ministre de l'Éducation du Front populaire, fait passer l'âge de l'instruction obligatoire à 14 ans. Le choix de l'instruction dans la famille n'est par ailleurs plus soumis à une obligation de déclaration.

1959 : 16 ans

La réforme Berthouin suit les recommandations du Plan Langevin-Wallon (1944-1946) et du récent congrès de la FEN, en prolongeant jusqu'à 16 ans l'obligation scolaire.

PARTENARIAT MICROSOFT-EN

Il y a un an, l'Éducation nationale concluait un accord avec Microsoft sur un plan de développement du numérique à l'école : mise à disposition de logiciels et formation des personnels, le tout gratuitement. De nombreuses associations et organisations syndicales, dont le SNES-FSU, dénoncent cet accord.

Le collectif EduNathon, regroupant associations et entreprises du « logiciel libre », a été débouté de son référé par le TGI de Paris. Outre que le caractère d'urgence de la démarche du collectif n'a pas été retenu par le TGI, ce dernier a estimé qu'il n'y avait aucune clause financière, ni d'exclusivité dans le partenariat et donc que, sur le fond (égalité d'accès à la commande publique), il n'était aucunement illicite.

Beaucoup de non-dits

Pourtant, c'est bien du fond de ce partenariat qu'il faudrait s'inquiéter. Neuf mois après sa signature, de nombreuses zones d'ombre existent toujours. Ainsi, on n'en sait toujours pas plus sur la plateforme d'analyse des données d'apprentissage des élèves, ni de quelles données élèves il s'agit, ni sur son « suivi éthique et juridique ». De même, on ne sait rien sur le « comité de suivi » qui devait se mettre



© Clément Martin

en place (à la demande de Microsoft !), ni sur la « charte de confiance » devant permettre d'« assurer la protection des données personnelles des élèves et des enseignants ». Sur d'autres sujets, le ministère communique mieux et plus...

Enfin, et ce n'est pas le moindre des reproches, ce partenariat donne un sérieux coup de canif à la neutralité de l'État puisque personnels et élèves concernés par son application auront été sensibilisés et formés aux outils Microsoft. On est bien loin de la logique ministérielle qui voulait que le B2i soit une certification de compétences numériques non mercantile, c'est-à-dire non dispensée par un organisme privé contrairement aux certifications qui existent en langues ! Mais, dès lors qu'il s'agit de « numérique », on n'en est plus à une contradiction près... Le collectif EduNathon envisage de ne pas en rester sur cette défaite. À suivre donc... ■

Jean-François Clair

Publicité

ENSEIGNANTS OU PROFESSIONNELS
DE L'ÉDUCATION

**DÉCOUVREZ
LA CARTE LOUVRE
PROFESSIONNELS**

Accès illimité et facilité au musée,
formations, ressources pédagogiques,
conférences, films, spectacles...

30 €/an

adhérez sur www.louvre.fr/adhesions

LOUVRE

ÉVALUATION : ACCOMPA

En lien avec les modifications à venir sur la progression de carrière, le ministère revoit les finalités de l'évaluation des personnels, afin de « mieux accompagner les personnels dans l'exercice de leur métier ». Il revoit aussi les modalités d'évaluation, la faisant se dérouler lors de quatre « rendez-vous de carrière ».

Clarification insatisfaisante

Le projet ministériel tente de clarifier le déroulement et le moment des évaluations afin de permettre aux enseignants d'anticiper leur évaluation et de s'y préparer en lieu et place des évaluations aléatoires qui avaient cours jusqu'à présent.

Le ministère met en place quatre rendez-vous de carrière correspondant à l'accès au 7^e puis au 9^e échelon, puis à la hors-classe et à la classe exceptionnelle. Seuls les trois premiers sont actuellement organisés, le quatrième n'étant pas formalisé : rédaction d'un « document d'appui » par le professeur, inspection en classe suivie d'un entretien avec l'inspecteur, entretien avec le chef d'établissement, rédaction d'un compte rendu d'évaluation par les évaluateurs, attribution d'une appréciation par le recteur qui peut faire l'objet d'un recours individuel en CAP.

Objectivation détournée

Prétendant objectiver les critères d'évaluations, le ministère met en place une grille de compétences pour cadrer le compte rendu d'évaluation.

Celle-ci risque de détourner l'évaluation du cœur du métier, les problématiques d'apprentissage. Cette grille entretient parfois la confusion entre ce qui relève des prérogatives du chef d'établissement et de celles de l'inspecteur. Le SNES-FSU exige qu'elle soit revue afin de centrer l'évaluation sur le cœur de métier. En outre, afin d'objectiver le classement des personnels lors des avancements de carrière, il demande que la grille soit traduite sous forme d'une note.

Document d'appui

Lors des premières réunions, le ministère envisageait la production par les enseignants d'un bilan professionnel, document retraçant l'ensemble des activités pédagogiques et des actions effectuées depuis la dernière inspection. Suite aux vives protestations du SNES-

FSU, il propose la production d'un « document d'appui » plus léger, mais toujours obligatoire avant chaque inspection. Le SNES-FSU maintient son opposition à plusieurs titres. La production d'un tel document conduirait en effet inévitablement à survaloriser les activités périphériques à l'acte d'enseignement.

En outre, cet exercice, formel et étranger à la culture professionnelle des enseignants, ne permettrait pas d'évaluer, de façon juste et équitable, la réalité de leur travail.

Enfin, il constituerait une charge de travail supplémentaire. À la place de ce bilan professionnel, le SNES-FSU oppose un guide de l'entretien qui préciserait les attendus de chacun des entretiens (IPR et chef d'établissement) et cadrerait la tenue de ceux-ci. ■

Xavier Marand

Évaluation formative

Le ministère place la réforme de l'évaluation sous le signe de l'accompagnement des personnels. À cette fin, il entend développer l'accompagnement individuel et collectif. Paradoxalement, il maintient une connexion entre évaluation et progression de carrière, au risque de fausser le caractère formatif de l'évaluation.

Le ministère envisage de développer l'accompagnement individuel des personnels et l'accompagnement collectif des équipes. L'objectif affiché est de recentrer l'évaluation sur l'aide et le conseil, et permettre les échanges de pratiques professionnelles. Le SNES-FSU partage ces orientations. Toutefois, le projet du ministère, si ambitieux qu'il puisse être, se heurte à un problème de taille : celui d'une formation continue souvent exsangue,

centrée sur les besoins institutionnels et l'adaptation aux réformes. Pour le SNES-FSU, cela demande une augmentation des crédits qui lui sont alloués et son élargissement aux domaines didactiques et pédagogiques.

Séparation

D'autre part, le SNES-FSU considère qu'il est nécessaire qu'existe une séparation nette entre les dispositifs d'accompagnement et les rendez-vous de

carrière. Ce qui se passera dans le cadre de l'accompagnement ne saurait constituer un dossier pour le rendez-vous de carrière y compris au niveau d'éventuelles traces écrites laissées par les actions d'accompagnement. Le risque sinon serait de fausser la nécessaire relation de confiance qui doit s'installer entre les professeurs et l'inspection lors des propositions de mise en place d'accompagnement ou lors des demandes émanant des professeurs. ■ X. M.

POUR MIEUX INFORMER LES PERSONNELS ET ORGANISER LE DÉBAT, CONSULTATION DES PERSONNELS SUR L'ÉVALUATION

GENERER MAIS PAS CLASSER

Il a communiqué aux organisations syndicales son projet de réforme de l'évaluation des enseignants. Celle des CPE et des CO-Psy sera basée sur ce projet et adaptée aux spécificités de ces métiers. Ces deux pages regroupent la présentation du dossier, notre analyse et nos réflexions.

Comment penser une évaluation plus juste et plus équitable ?

L'évaluation parfaite est sans doute une chimère : tout le monde veut être évalué (au sens étymologique du terme : être reconnu pour la valeur de ce que l'on fait) mais personne ne supporte le fait d'être ou de risquer d'être mal évalué.

En théorie, pour les fonctionnaires d'État, l'évaluation a pour but d'améliorer la qualité du service public en premier lieu et de vérifier la conformité des actions des agents de l'État avec les objectifs définis par la Nation. Elle est donc en ce sens corrélée aux principes démocratiques de la République.

Mais elle est bien autre chose puisqu'elle répond aujourd'hui à un principe de sélection et de hiérarchisation des professionnels qu'elle met implicitement en compétition puisqu'est fixé *a priori* un nombre fini de candidats de plus grande « valeur ». Les termes du débat sur une évaluation juste et équitable sont ainsi biaisés. Plusieurs études remettent aujourd'hui en cause l'évaluation au mérite dans la Fonction publique, relevant les effets contre-productifs

qu'elle engendre⁽¹⁾. Par exemple elle a tendance à générer un surinvestissement dans des activités « visibles » et parfois peu efficaces, et un désinvestissement sur le travail invisible, pourtant essentiel.

Charge symbolique

Prenant appui sur le modèle managérial du secteur privé, l'administration semble convaincue de la nécessité de distinguer les plus « méritants », même si les enjeux d'avancement sont, somme toute, minimes. La charge symbolique de l'évaluation, pour les personnels, dépasse cependant les enjeux de carrière. Elle est attendue, dans le cas de l'inspection, comme l'occasion d'un regard extérieur sur son activité professionnelle, pour éventuellement la faire



© Olivier Teyssier

évoluer ou bien conforter ce qu'on pense être du « bon travail ». Cette évaluation, pour être bénéfique doit donc se tourner du côté de l'accompagnement et du conseil, et être déconnectée de l'avancement. Voilà qui donnerait toutes ses chances à un échange sincère et serein entre l'évaluateur et l'évalué. ■

Alice Cardoso

(1) Voir un rapport de Terra Nova « où va le management public », de Maya Bacache-Beauvallet, janvier 2016 : <http://tnova.fr/rapports/ou-va-le-management-public>

Un système à réformer

Le système actuel d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation est insatisfaisant et inadapté, relevant davantage du jugement que du conseil. Le SNES-FSU en revendique la modification.

Le système actuel poursuit deux objectifs inconciliables : l'amélioration des pratiques professionnelles d'un côté et la gestion différenciée des carrières de l'autre. Peu et mal cadré, il conduit à des pratiques et des délais d'évaluation très différents, le rendant inéquitable et souvent infantilisant. Les critères retenus pour évaluer les personnels lors des inspections ne sont ni explicites ni transparents. Enfin, l'évaluation pédagogique n'est susceptible d'aucune possibilité d'appel, ce qui en renforce le caractère arbitraire.

Pour le SNES-FSU, le système actuel présente toutefois des garanties qu'il continue de défendre. En particulier, la double évaluation avec prépondérance de l'évaluation pédagogique



© Cartoonsources/Fotilair.fr

correspond à la volonté des personnels d'être évalués sur ce qu'ils considèrent comme le « cœur du métier ». Le SNES-FSU revendique une double évaluation avec des inspections issues du corps pour les CPE et les CO-

Psy. Dès lors que perdure le lien entre évaluation et déroulement de carrière, l'appel en CAP de l'évaluation globale est aussi un axe de ses revendications.

Pour le SNES-FSU, il est nécessaire d'améliorer les modalités d'évaluation, sans reculer sur ces garanties et en conquérant de nouvelles. Son objectif est d'en faire un outil qui concoure à l'amélioration du service public d'éducation par le conseil et l'amélioration de la qualité du travail des personnels, et non pas un outil de tri permettant à la hiérarchie de proximité de choisir 30 % de bénéficiaires pour « l'accélération de carrière » tout en pesant sur l'ensemble de la profession à travers le contrôle des pratiques professionnelles. ■ X. M.

LE SNES-FSU, LE SNEP-FSU ET LE SNUEP-FSU LANCENT UNE
www.snes.edu/Consultation-sur-l-evaluation-des-personnels.html

VIGILANCE OU VIGILES ?

À l'occasion de cette rentrée à haut risque, la conférence de presse commune entre les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation a scellé une nouvelle étape dans la pression sécuritaire. Les préconisations de sécurité ont été renforcées, mais leur faisabilité se heurte souvent au manque de moyens.

Le lycée Suger a été en grève plusieurs jours pour protester contre l'agression violente d'un assistant d'éducation. Les collègues en lutte ont demandé, et finalement obtenu, des moyens de surveillance supplémentaires. Ce lycée de Saint-Denis, ZEP il y a encore peu, n'a pas été classé REP+, comme tous les autres lycées dans ce cas. Enclavé dans une cité, il accueille 1 300 élèves. Seul devant le lycée, ce nouvel AED n'avait même pas encore signé son contrat, quand il a dû faire face à une intrusion. Roué de coups, il a enduré dans sa chair les conséquences de la réforme de l'éducation prioritaire.

Préconisations... et réalité

Cet événement grave illustre bien des contradictions de l'institution. Il montre en quoi les préconisations de sécurité se heurtent à la réalité des moyens disponibles et en quoi elles doivent être adaptées à chaque contexte. Une des propositions du principal syndicat de chefs d'établissement de « *placer des per-*

sonnels dédié à la sécurité » est une fausse bonne idée. Les établissements ne peuvent être comparés à des grandes surfaces. Ce ne sont pas des lieux publics comme les autres, la vigilance doit s'y exercer dans une optique éducative. Former des citoyens implique de les responsabiliser. Le contrôle systématique des sacs à l'entrée, tout comme la mise en place de portiques, n'est pas de nature à y contribuer. La présence de vigiles comme à l'entrée des stades affaiblirait encore chez les élèves le sentiment d'appartenance à cette communauté scolaire tant mise en exergue. Pour le SNES-FSU, la vigilance doit être un souci partagé, la sécurité doit être renforcée et adaptée, mais toujours dans une perspective éducative. Le rétablissement de zone fumeur dans les espaces extérieurs des lycées serait une réponse adaptée. Le développement d'un esprit de solidarité et de prévention, le renforcement de la formation et des moyens en personnels éducatif et d'accueil, l'amélioration des aménagements des abords et des



© Thomas Bagniol

espaces scolaires aussi. Les dérives sécuritaires ne sont en aucun cas de bonnes réponses. ■ **Valérie Héraud**

GRÈVES À MAYOTTE : DES AVANCÉES URGENTES S'IMPOSENT !

Rentrée sur les chapeaux de roues pour le SNES-FSU Mayotte, le 13 septembre, avec une journée de grève intersyndicale (FSU, CGT, CFTD, FAEN, FO, Solidaires).

Le ministère se refuse à entendre la gravité de la situation et les revendications des personnels, alors que les négociations du 15 avril et du 3 juin derniers avaient établi des accords de principe. Dans le 101^e département, les inégalités se sont creusées : 84 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, le revenu par habitant y est quatre fois inférieur à celui de la métropole, 60 % des ménages n'ont pas l'eau, et l'âge médian est de 17 ans et demi, alors que la croissance démographique est la plus élevée de toute la France. C'est dire, dans ce contexte, l'importance cruciale de l'Éducation et des services publics !



© Flickr.fr / Sherwood

Pour les élèves et les personnels

Le SNES-FSU a à nouveau alerté le MEN pour porter des revendications que l'urgence impose : constructions, matériel, postes de vie scolaire et mise en place d'une restauration scolaire. Pour les personnels, la baisse des

remunérations engendrée par le passage aux décrets de 2013 s'amplifie. Le SNES-FSU a transmis au MEN une objectivation détaillant les pertes par rapport au décret de 1996. À la rentrée, on compte à Mayotte 42 % de contractuels dans le second degré, contre 5 % en 2011. Le ministère navigue à vue et, alors que de jeunes titulaires se voient privés d'indemnité de déménagement, nul ne comprend que la

seule réponse du vice-rectorat soit la mise en place d'une prime d'installation pour des non-titulaires !

Attractivité de la Fonction publique

Le SNES-FSU, avec l'intersyndicale, est revenu sur les demandes restées sans réponse concrète depuis avril dernier : reclassements des instituteurs en prenant en compte toutes leurs années de service, classement fiscal des indemnités d'éloignement en revenus exceptionnels, réécriture du décret IFCR pour en étendre le droit aux néotitulaires et accélération

de carrière pour les agents. Le ministère des Outre-Mer a donné un signe en intervenant auprès de Bercy sur la fiscalité, mais le contexte impose de prendre des mesures exceptionnelles. La pression ne retombera pas, puisque le SNES-FSU, avec toute l'intersyndicale, appelait à la grève le 20 septembre, pour l'éducation et les services publics à Mayotte ! ■ **Patrick Soldat**

AESH

Un métier reconnu ?

Le métier d'AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap) remplace dorénavant celui d'AVS (auxiliaire de vie scolaire) apparu en 2003. AESH et AVS ont été recrutés en grand nombre ces dernières années pour « reconnaître à tout enfant porteur de handicap le droit d'être inscrit en milieu scolaire ordinaire ».

L'AESH intervient dans la classe : aide aux déplacements, à la manipulation de matériel, dans certains enseignements, facilitation et stimulation de la communication entre le jeune handicapé et son entourage. Il participe aux sorties de classe occasionnelles ou régulières, accomplit des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale particulière (aide aux gestes d'hygiène, par exemple). Enfin, il participe à la mise en œuvre et au suivi des projets personnalisés de scolarisation en tant que membre de l'équipe éducative.

Vers la professionnalisation

L'ONISEP consacre une fiche à la fonction d'AVS et évoque la professionnalisation de ceux-ci en AESH par l'obtention d'un diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES, décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016). Il s'agit d'un diplôme de niveau V (CAP) qui interroge sur la formation de ces personnels et leur capacité à suivre la scolarité des élèves pris en charge de la maternelle aux études supérieures. Il peut être acquis par équivalence ou par validation des acquis de l'expérience (VAE). L'annonce d'une professionnalisation du métier va dans le bon sens mais il reste des questions sur les conditions d'embauche, actuellement souvent à temps partiel, qui ne permettent pas une rémunération décente (de 650 à 890 € mensuels en moyenne). Le SNES-FSU revendique que le DEAES soit un diplôme de niveau bac.



© Lisa F. Young / Fotolia.fr

Diversité du recrutement

Pour être AESH, il faut justifier d'un diplôme dans le domaine de l'aide à la personne ou de deux ans d'expérience professionnelle dans l'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, par contrat de trois ans renouvelable une fois et qui au bout des six ans devient un CDI (article L917-1 du code de l'éducation). Pour les AVS en poste, recrutés en CUI/CAE, ils ont vocation à devenir AESH au bout de deux ans par VAE puis ils devront faire six ans en CDD pour prétendre à un CDI. Toutefois, l'embauche en tant qu'AESH au terme de ces deux ans est loin d'être assurée pour tous en raison du nombre de postes disponible. Cela pourrait conduire à un maintien en emploi précaire à durée indéterminée. La présence des AESH auprès des élèves en situation de handicap est indispensable. Le SNES-FSU revendique la reconnaissance de ce métier par la création d'un corps dans la Fonction publique. ■

TÉMOIGNAGE

« J'observe énormément pour être au plus près des besoins de l'enfant »

Hélène Heuzey est AVS au collège Stéphane-Mallarmé à Paris 17^e.

C'est ma deuxième année en tant qu'AVS. J'ai commencé en décembre l'an dernier et je renouvelle mon contrat en fin d'année. Je suis en CUI et je bénéficie d'une formation obligatoire de 60 heures. Mon parcours est singulier : j'ai enseigné les arts appliqués en tant que contractuelle, mais les heures se faisaient plus rares et les conditions plus difficiles. Dans mon seul établissement, nous sommes cinq ou six AESH. La formation est intéressante mais pourrait être plus approfondie. On rencontre des professionnels du handicap lors de

conférences ou de travaux en petits groupes. Je travaille 24 heures par semaine rémunérées 20 car je suis payée pendant les vacances scolaires. Mon emploi du temps est organisé en fonction de l'enfant dont je m'occupe. Dans certains cas, il est possible d'avoir en charge deux ou trois enfants. Toutes mes heures sont consacrées au suivi de l'élève pendant les cours. Je n'ai pas d'heures de concertation avec les équipes pédagogiques ni de temps de reprise du cours avec l'élève. C'est vraiment dommage. Je sais qu'il est possible de

négoier ces temps de suivi. Cela se pratique dans certains établissements. J'accompagne l'élève au quotidien pour assurer son inclusion. J'observe énormément pour être au plus près de ses besoins. Je l'aide pour la prise de notes et la tenue des cahiers. Je favorise aussi sa socialisation. Mon objectif est de le rendre autonome. C'est la relation à l'élève qui m'intéresse. Elle doit lui permettre de progresser et de s'intégrer dans le groupe au même titre que les autres, avec les mêmes chances. ■

Rubrique réalisée par Gabrielle Massaux et Hamda El Khiari

Chiffres

278 978

Nombre d'enfants handicapés accueillis en milieu scolaire ordinaire à la rentrée 2015 :
 ▶ 160 043 dans le premier degré ;
 ▶ 118 935 dans le second degré.

24 %

d'élèves supplémentaires scolarisés en milieu ordinaire entre 2012 et 2015.

28 000

Nombre d'AESH en 2015 :
 ▶ 20 500 en CDD et
 ▶ 7 500 en CDI.

48 000

contrats aidés

32 000

Jeudi 19 mai 2016 : annonce par François Hollande de la création de 32 000 postes d'AESH supplémentaires sur cinq ans dont plus de 6 000 dès la rentrée 2016, lors de la Conférence nationale du handicap.

2 sur 10

Nombre de jeunes handicapés poursuivant des études supérieures, contre 8 sur 10 pour les valides.

Définition

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) est un contrat aidé dans le secteur non marchand qui facilite l'accès durable à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Textes réglementaires

Article L917-1 du code de l'éducation - Décret 2014-724 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap.

Sécurité sociale

Un déficit moins important que prévu

Marisol Touraine a annoncé le 4 septembre que, pour le régime général (maladie, retraite, famille, accidents du travail), les résultats 2016 de la Sécurité sociale seraient nettement en dessous des 5,2 milliards d'euros de déficit prévus en juin et que, « grâce aux efforts que nous poursuivons », l'horizon de l'équilibre des comptes de la Sécurité sociale n'était plus une utopie, et qu'il était à portée de main.

Budget

Les hôpitaux attendent un geste du gouvernement

Rappelant que les hôpitaux avaient été fortement mis à contribution pour la réduction du déficit de la Sécurité sociale, avec un milliard d'euros d'économies en 2016, le délégué général de la Fédération hospitalière de France a réclamé un « signe de reconnaissance » du gouvernement. Cette reconnaissance passerait, d'une part, par le versement des crédits mis en réserve chaque année pour les hôpitaux et débloqués en fonction du respect des contraintes budgétaires décidées par le gouvernement (plus de 300 millions d'euros) et, d'autre part, par la mise en œuvre des augmentations de budget promises au titre de certaines missions d'intérêt général.

Accès aux soins

Reste à charge des patients en 2015

D'après les Comptes de la Santé publiés le 5 septembre, le reste à charge des patients aurait continué de baisser en 2015 malgré une augmentation des dépenses de santé qui s'élèvent au total à 194,6 milliards d'euros (environ 2 930 euros par habitant). La Sécurité sociale a pris en charge 76,8 % de ces dépenses (+ 0,2 point en un an) et les organismes complémentaires 13,3 % (- 0,3 point en deux ans), la baisse de la participation des mutuelles étant liée à la réforme des contrats responsables qui a instauré des plafonds de remboursement pour enrayer l'inflation des tarifs. Enfin, la part restant à la charge des patients est passée de 9,3 % en 2011 à 8,4 % en 2015. Cette baisse, en moyenne, s'explique par l'augmentation du nombre de personnes en ALD (affection longue durée) qui bénéficient d'une couverture à 100 %. Les autres ont un reste à charge trop important : elles supportent par exemple 22,7 % des dépenses liées aux soins dentaires !

CORPS ET SOCIÉTÉ

Le corps est politique

Dans l'espace public, le corps est tout sauf « libre », il est l'objet de contraintes, de contrôles, d'injonctions plus ou moins contradictoires. Certaines polémiques estivales l'ont rappelé : le rêve (si c'en est un...) de la « libération des corps » est encore bien loin...



© Fotolia.fr / Peshkov

La disparition du corset et des bébés « emailotés », le raccourcissement progressif des tenues de plage, le développement du sport de masse, les nudités de plus en plus tolérées... Un regard rapide sur le xx^e siècle laisse facilement penser qu'il s'agit du siècle de la libération du corps, revendiquée féroce dans les années 1960-1970, mais enclenchée bien auparavant. Des corps libres de leurs mouvements, des individus libres des usages qu'ils font de leur corps... La réalité est pourtant beaucoup plus nuancée.

Sous le contrôle des institutions

Le corps des individus est soumis à des règles, consignes, incitations presque infinies. Les dogmes religieux ne sont bien sûr pas avares en injonctions sur les corps, de la sexualité jusqu'à l'alimentation, en passant par les tenues vestimentaires. Mais les institutions « sécularisées » ont aussi un discours et des pratiques qui visent à instituer des corps « comme il faut ». Certains sociologues ont ainsi pu expliquer que la médecine ne se contente pas de « soigner », mais diffuse et impose des normes sanitaires dans la population. Le discours médical/sanitaire est d'ailleurs fortement mobilisé dans de nombreuses politiques publiques : pensons aux incitations à « manger, bouger », à la vaccination obligatoire, aux campagnes de « lutte contre l'obésité », qui, dans le champ scolaire, tendent souvent à instrumentaliser une discipline comme l'EPS. L'école est d'ailleurs une autre institution dans laquelle le corps (des élèves) est encadré, interprété, surveillé. La « tenue » des élèves fait l'objet de règles strictes et, dans la classe, la « façon de tenir son corps » peut déclencher des conflits : l'élève « avachi sur sa table », qui s'agite sur sa chaise ou qui garde son manteau en cours peut susciter l'agacement du professeur...

Ainsi les institutions ne laissent jamais vraiment les corps « libres », et M. Foucault évoquait la

« discipline » et le « biopouvoir » pour analyser comment l'État corrige les usages déviants du corps, et cherche à en orienter les fonctionnements. À l'inverse certains contestent le pouvoir par leur corps (qu'on pense aux Femmes...).

L'autocontrôle des usages du corps

L'espace public met en scène, et en jeu, les corps des individus. Les relations sociales quotidiennes obligent chacun à respecter les « règles de l'interaction », qui renvoient souvent aux usages légitimes, ou interdits, du corps : si on peut tolérer d'être touché par le corps des autres aux heures de pointe dans les transports en commun, cela ne va pas sans un nombre impressionnant de règles tacites. Et surtout, ce qui est tolérable à 18 heures dans le métro ne le serait pas ailleurs, à un autre moment. Toutes ces normes sont généralement tellement bien intériorisées qu'elles en paraissent naturelles.

Un grand sociologue, N. Elias, avait tenté d'analyser comment la multiplication des relations sociales produit un « processus de civilisation » qui se traduit par un refoulement des pulsions, et une pudeur croissante : en public, chacun cherche à « neutraliser » son corps. J.-C. Kaufmann, il y a 20 ans, analysait la pratique des « seins nus » sur la plage à la lumière de cette théorie. Symbole apparent d'une libération du corps, cette pratique n'apparaissait en fait possible que dans le cadre de règles très strictes (très peu de mouvements et de positions sont « tolérés » par les autres baigneurs), règles qui permettent de « neutraliser » la charge sexuelle et potentiellement « impudique » d'une telle pratique.

Qu'on s'en réjouisse ou qu'on le regrette, les multiples usages du corps sont toujours fortement encadrés par des règles sociales, tacites ou formelles, qui asservissent ou émancipent. Règles qui ne peuvent qu'être l'objet de débats. ■ Romain Geny

Finance et crise économique

Les résultats du premier trimestre 2016, pour l'économie française, ont fait croire à une reprise possible. Ces prévisions de l'INSEE ne tiennent toutefois pas compte d'un environnement international pour le moins déprimé, ni de l'ombre de la crise financière qui grandit à l'horizon.

Que ce soit l'INSEE ou l'OFCE, les économistes semblent dépourvus d'outils pour analyser la configuration actuelle des liens, évidents depuis août 2007, entre la crise financière et la crise économique. Depuis août 2015 et la chute des bourses chinoises, les réactions des banques centrales indiquent la profondeur de ces crises, dans un environnement marqué par la récession ou la baisse de la croissance dans tous les pays émergents – à commencer par l'économie chinoise – et par la timidité de la reprise américaine. La BCE, pour parler de la zone euro, a promu, à l'instar de la Banque centrale du Japon, des taux d'intérêt négatifs. En clair, le prêteur paie l'emprunteur ! Pour le dire encore autrement : les États se font payer pour emprunter sur les marchés. Une grande première. Désormais les grands pays capitalistes empruntent à des taux d'intérêt négatifs. Comme, depuis quelque temps, les grandes entreprises. La même BCE, pour soulager les banques de ce poids – ces taux pourraient les conduire à la faillite – crée massivement de la monnaie pour racheter les obligations de la dette publique et celle des grandes entreprises. Les sommes sont fabuleuses : 1 000 milliards d'euros d'obligations de la dette publique ont été rachetés par la BCE via les banques centrales des pays de la zone euro. Ainsi, la Banque de France détient plus de 10 % du stock d'emprunt d'État français. Les effets se font aussi sentir du côté des assureurs qui enregistrent des bénéfices en baisse sur les fonds en euros constitués d'obligations, de même que les banques secouées par cette conjoncture inédite.

Reste-t-il des munitions ?

C'est dire que toutes les conditions sont réunies pour une crise financière. Les munitions des banques centrales s'épuisent. Que faire après les taux négatifs ?

Pour l'instant, pas de réponse. On comprend dès lors la volonté de la Fed (l'institut d'émission américain) de relever ses taux d'intérêt pour retrouver des marges de manœuvre. Avec des conséquences qui pourraient être catastrophiques, pour les pays émergents notamment, et pourraient provoquer une crise obligataire.

Cette crise financière se transmettrait directement à l'ensemble de l'économie et provoquerait la récession via la faillite des banques et la chute des marchés financiers. La finance, depuis les années 1990, domine et impose ses critères. Rien d'étonnant, donc, à ce que la politique monétaire d'assouplissement quantitatif (QE) pratiquée par la BCE n'ait pas réussi à lutter contre la tendance déflationniste d'une économie en situation de surproduction depuis la crise financière de 2008.

Incertitudes dans l'incertitude

Dans ce contexte, Brexit et attentats – pour les pays de l'Union Européenne – viennent renforcer l'incertitude. La traduction au deuxième trimestre 2016 pour l'économie française : 0 % de croissance avec une stagnation de la consommation des ménages et une baisse de l'investissement. Ce résultat montre l'inanité du CICE et du pacte de responsabilité qui, note *Alternatives économiques* de septembre 2016, coûtent de plus en plus cher. Ces baisses accordées aux entreprises sans contrôle, sans analyse du contexte et sans contrepartie, se traduisent par une pression renforcée sur les dépenses publiques, en particulier sur le budget du ministère de l'Écologie au moment où les investissements publics pour lutter contre les mutations climatiques et la crise écologique se font de plus en plus urgents. Ces coupes budgétaires induites par les politiques d'austérité déprimeront plus encore le marché final, approfondissant la récession. ■

Nicolas Bénéès

Coût de la santé

Les plus pauvres sacrifient leur santé

Selon le 10^e baromètre Ipsos/Secours populaire publié le 6 septembre, la moitié des Français les plus pauvres (revenu mensuel net du ménage inférieur à 1 200 €) a déjà renoncé ou repoussé une consultation chez le dentiste (+ 22 points par rapport à 2008) et 39 % un rendez-vous chez un ophtalmologiste (+ 9 points). 64 % des ménages les plus modestes indiquent avoir eu des difficultés au moment de payer des actes médicaux mal remboursés, 53 % qu'il est financièrement compliqué de disposer d'une mutuelle santé et 48 % d'entre eux qu'ils n'ont pas les moyens de se procurer une alimentation saine. Sur l'ensemble des Français interrogés, 68 % estiment que les inégalités en matière d'accès à la santé se sont aggravées au cours des dernières années.

Enquête

Cannabis aux États-Unis

Selon une enquête menée entre 2002 et 2014 auprès de plus de 500 000 Américains de plus de 18 ans (publiée dans la revue *The Lancet Psychiatry*), le nombre de consommateurs adultes de marijuana a augmenté aux États-Unis de 10 millions en douze ans. Sur les 31,9 millions de consommateurs, un quart environ (8,4 millions) en faisait un usage quotidien ou quasi quotidien.

La proportion d'adultes pour qui « fumer de la marijuana une fois ou deux par semaine présente un grand risque » est passée de 50,4 à 33,3 % sur la même période, une évolution sans doute liée au fait que la prohibition du cannabis a perdu du terrain aux États-Unis (légalisation à des fins médicales dans de nombreux États, légalisation de l'usage récréatif dans quatre États...). Bien que l'étude n'ait pas mis en évidence d'augmentation de la fréquence globale des troubles liés à l'usage du cannabis, les auteurs de l'enquête estiment nécessaire d'améliorer l'éducation et les messages de prévention sur les risques encourus.

Inégalités salariales

Salaires à la hausse dans le privé ?

Selon une enquête d'Aon Hewitt (société de conseil en entreprise), les entreprises installées en France prévoient d'augmenter les salaires de 2,3 % en moyenne en 2017. En 2016, selon la même source, l'augmentation aurait été de 2,7 %. Ces hausses sont supérieures à l'inflation, mais il s'agit d'un ralentissement par

Suite page 20 >>>



»» Suite de la page 19

rapport aux années précédentes. Ce ne sont en outre que des moyennes ; les entreprises pratiquent généralement des augmentations individualisées et les hausses collectives sont limitées à 1%. Il y a donc de fortes inégalités entre individus et catégories, mais aussi d'une entreprise à l'autre : les hausses sont les plus élevées au sein des entreprises étrangères implantées en France. Enfin, elles sont inférieures aux progressions salariales observées en Allemagne ou en Grande-Bretagne.

COP21

Où en est-on ?

En décembre 2016, 195 pays et l'Union Européenne ont approuvé l'accord de Paris sur le climat. Quatre mois plus tard, en avril, il a été signé par 177 d'entre eux, ce qui constitue un record de signatures pour un accord international engageant la communauté internationale à limiter le réchauffement « bien en deçà » de 2 °C. Mais la procédure ne s'arrête pas là : il faut à présent qu'il soit ratifié par chaque pays. En septembre en marge du G20, les deux plus gros pollueurs de la planète, la Chine et les États-Unis, ont annoncé qu'ils avaient déposé leurs instruments de ratification auprès de l'ONU. C'est une étape importante, car ils totalisent à eux deux 38 % des émissions de gaz à effet de serre. Mais pour que l'accord entre en vigueur, il faut, notamment, la ratification d'au moins 55 pays représentant 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. À ce jour, 24 pays seulement sont allés au bout du processus, dont la France en juin dernier.

CETA et TAFTA

Journée d'actions le 15 octobre

Les projets de libre-échange transatlantiques sont dans une phase critique. Le CETA (UE/Canada) risque d'être ratifié en octobre sans consultation des citoyens, et le TAFTA (UE/États-Unis) est encore en phase de négociations. Mais les déclarations des dirigeants, notamment français et allemands, montrent que tout n'est pas joué. Le gouvernement allemand n'accepterait finalement pas que les firmes multinationales puissent attaquer des États *via* un tribunal privé, situé aux États-Unis et rattaché à la Banque Mondiale. Le secrétaire d'État français au commerce extérieur déclare que les négociations du TAFTA ne vont pas dans le bon sens et envisage leur arrêt. Il ne s'agit pas d'un revirement total, mais ces hésitations montrent que les mobilisations peuvent bousculer les certitudes et l'entre-soi. La journée d'actions Stop TAFTA & CETA du 15 octobre prochain devra être à la hauteur pour donner un coup d'arrêt définitif à ces projets.

STATISTIQUES ET POLÉMIQUE

Que disent les chiffres du chômage ?

L'annonce des chiffres du chômage revient régulièrement dans les médias, sans qu'on sache toujours très bien de quoi on parle. Comment ces chiffres sont-ils obtenus ? À quelle réalité correspondent-ils ?

L'INSEE a annoncé une baisse du chômage pour le deuxième trimestre 2016 ; le taux de chômage est passé de 10,2 % de la population active en moyenne au premier trimestre à 9,9 % au deuxième, soit 74 000 chômeurs de moins. Pour la même période, les chiffres de Pôle emploi montrent aussi une baisse mais d'une plus faible ampleur, avec seulement 5 300 demandeurs d'emploi en moins. Comment expliquer cet écart ?

Méthodes différentes

Pour le comprendre, il faut savoir que Pôle emploi et l'INSEE ne mesurent pas le chômage exactement de la même manière. Pour les deux organismes, le chômage définit la situation d'individus sans emploi et à la recherche d'un emploi. Mais les méthodes de dénombrement diffèrent.

D'une part, Pôle emploi publie tous les mois le nombre de « demandeurs d'emploi en fin de mois » (DEFM), c'est-à-dire celui des personnes inscrites sur leurs listes le dernier jour de chaque mois et déclarant être à la recherche d'un emploi, même si elles ont eu l'occasion de travailler depuis le

mois précédent. Mais parmi toutes les catégories répertoriées sur les listes de Pôle emploi, le chiffre le plus couramment utilisé – et médiatisé – est celui des chômeurs de catégorie A : ceux qui n'ont pas du tout travaillé dans le mois.

D'autre part, l'INSEE dénombre les chômeurs à partir des données recueillies lors de l'enquête-emploi : un échantillon de 108 000 personnes désignées au hasard est interrogé au sujet de la formation, de l'emploi, de l'origine sociale, etc. Sont alors comptés comme chômeurs ceux qui à la fois n'ont pas travaillé du tout dans le mois précédant l'enquête, ont recherché activement un emploi et sont disponibles pour travailler.

Les deux organismes ne comptent donc pas tout à fait les mêmes personnes. On peut être chômeur pour l'INSEE et non pour Pôle emploi ; c'est le cas par exemple des jeunes qui, à la recherche de leur pre-

mier emploi, s'inscrivent rarement parce qu'ils n'ont pas droit aux allocations-chômage. À l'opposé, certains inscrits de Pôle emploi ne satisfont pas aux critères de l'INSEE, comme par exemple les demandeurs d'emploi les plus âgés qui sont dispensés de recherche d'emploi.

Deux mesures, deux poids...

À méthodes différentes, résultats différents : fin juin 2016, il y avait ainsi un peu plus de 3,5 millions de chômeurs en catégorie A pour Pôle emploi contre environ 2,7 millions pour l'INSEE.

La méthode proposée par l'INSEE peut sembler plus fiable, parce qu'elle dépend beaucoup moins des aléas de la politique de gestion des chômeurs par Pôle emploi. En effet, lorsque les conditions d'obtention des allocations chômage se durcissent, quand



les contrôles et les radiations sont plus fréquents, quand les demandeurs d'emploi sont envoyés arbitrairement vers des stages et des formations non pertinents, le nombre de chômeurs de catégorie A diminue mécaniquement, sans que les individus sortent réellement de leur situation de non-emploi. Quoi qu'il en soit, les deux chiffres ont tendance à minimiser les difficultés du marché de l'emploi. En effet, avec la montée de la précarité et des formes particulières d'emploi, ce que l'on appelle un « halo du chômage » prend de l'ampleur. Ce « halo » correspond à toutes les situations intermédiaires entre l'inactivité, l'emploi et le chômage : personnes à temps partiel qui souhaitent travailler à temps plein, chômeurs découragés qui ont abandonné leurs recherches sans souhaiter occuper un emploi... Selon l'INSEE, en 2016, 1,5 million de personnes sont ainsi considérées comme inactives alors qu'elles souhaiteraient travailler et 6,5 % des actifs

DOSSIER

La presse

L'indépendance de la presse, *exigence absolue*



Dossier coordonné par Xavier Marand, Véronique Ponvert et réalisé par C. Buquet, J.-H. Cohen, C. Guiraud, R. Hubert, H. Moreau, V. Pays

À quoi peut servir
une presse papier
indépendante
de nos jours, à l'heure
d'Internet, des
smartphones, du tweet et
donc de l'instantané ?

Que nous soyons professeur, CPE, CO-Psy ou AED, une part de notre mission nous conduit à apprendre à nos élèves – ces citoyens en devenir – à prendre du recul, à ne pas prendre le flux d'information pour argent comptant et à analyser les informations de leurs supports d'information privilégiés (smartphone, Facebook, Tweeter...). Les journaux papier indépendants nous permettent encore cela, même si leur nombre tend à se réduire comme peau de chagrin, la plupart des titres étant rachetés par des grands groupes financiers au risque sinon de fermer boutique. Pour les autres, la frontière est souvent mince entre véritable censure du financeur et auto-censure des rédacteurs en chef, voire des journalistes eux-mêmes.

Derrière ces constats et analyses, c'est notre propre capacité, en tant qu'organisation syndicale, à diffuser un message riche et complexe et à se faire entendre, tant par les citoyens que par les décideurs, qui est en jeu. Il faudrait une volonté politique forte pour remettre réellement en œuvre l'une des réflexions du CNR qui estimait qu'une démocratie devait être notamment fondée sur une presse libre et indépendante des contraintes de l'État et des puissances d'argent. Les campagnes électorales à venir accoucheront-elles de propositions concrètes allant dans ce sens ? Rien n'est moins sûr.



Historique

La presse sous (in)dépendance ?

Pour exister réellement, la démocratie a besoin – entre autres – de citoyennes et citoyens actifs-ifs informés-s et éclairés-s. Cela passe par l'éducation, mais aussi par la liberté d'expression et d'accès à l'information, aux idées et aux débats.

Avant même 1789, la liberté et l'indépendance de la presse ont été associées aux libertés d'expression et de communication. Elles sont inscrites implicitement dans l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 qui stipule que « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement...* », mais elles n'ont été consacrées qu'un siècle plus tard, en 1881, avec l'adoption de la loi sur la liberté de la presse.

Héritage du CNR

Cette loi a dû être réhabilitée et complétée au lendemain de la Seconde guerre par les ordonnances de 1944 sur la presse. Celles-ci sont issues des réflexions du Conseil National de la Résistance qui a estimé que la démocratie devait être notamment fondée sur « *la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères* ». Les principes édictés par ces ordonnances n'ont rien perdu de leur pertinence,



© Olivier Teytaud

alors même qu'elles n'ont pas été totalement appliquées : mutualisation des moyens de production et de distribution, solidarité financière entre les titres, lutte contre la concentration (condition nécessaire du pluralisme et de l'indépendance)... Elles ont permis aussi d'établir un système de soutien financier étatique, qui doit aujourd'hui être repensé, mais non supprimé. Certaines de ces valeurs ont été aussi récemment ré-affirmées par le Conseil constitu-

La presse généraliste et politique est un élément essentiel du système démocratique

tionnel. Dans le prolongement de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme, celui-ci affirme que le pluralisme de la presse, et notamment l'existence de journaux d'opinion de tendances différentes, a une valeur constitutionnelle car, parallèlement à la liberté de celui qui s'exprime, ce pluralisme fonde la liberté de choix du lecteur. Cette dernière passe aussi, toujours selon le Conseil constitutionnel, par la possibilité de connaître les liens financiers et les dirigeants réels de l'entreprise de presse, susceptibles d'influer sur le contenu rédactionnel.

Cette indépendance de la presse est toujours en débat car un paradoxe demeure : la presse généraliste et politique est un élément essentiel du système démocratique, elle devrait constituer un bien commun, alors que son organisation est presque exclusivement marchande. ■

Indépendance et pluralisme

Un enjeu permanent

L'indépendance rédactionnelle des journalistes, difficile à conquérir, est remise en cause régulièrement de manière plus ou moins visible.

La censure ou l'autocensure apparaissent parfois au grand jour. En mars dernier, les journalistes du *Parisien* ont dénoncé, via leurs syndicats, l'interdiction faite par leur direction au service culture-spectacle de rendre compte du film *Merçi patron* dans leurs colonnes. Dans ce film, le groupe LVMH, propriétaire du journal depuis 2015, est en effet largement mis en cause. En l'occurrence, aucune consigne ne semble avoir été envoyée par l'actionnaire ; mais comme dans bien des cas l'autocensure et la discipline ont produit un effet puissant, à juste titre

perçu comme une perte d'indépendance par les journalistes. Les risques de soumission aux propriétaires sont généralement dénoncés par les sociétés de rédacteurs à chaque fois qu'un journal est racheté par un grand groupe industriel ou financier. Les difficultés du secteur ont favorisé la prise de contrôle inquiétante du monde économique sur des journaux comme *Libération* ou *Le Monde*. Il peut par ailleurs se produire une autocensure moins visible, liée aux craintes – même momentanées – de pertes publicitaires. Enfin, certains sujets ne sont tout



© TO Graphic

L'autocensure est perçue comme une perte d'indépendance

simplement pas abordés lorsque la peur de passer à côté de l'événement médiatique du moment guide le choix : les rédactions s'observent et se copient, ce qui provoque une circularité de l'information défavorable au pluralisme. ■

Une crise qui s'étend

Sources : ministère de la Culture et de la Communication – enquête 2014

- 4,2 %

7^e recul annuel consécutif en 2014 du chiffre d'affaires global (qui s'élève à 7,810 milliards) de l'ensemble de la presse écrite. La presse écrite est installée de façon durable dans la crise.

5 %

Part du chiffre d'affaires lié aux services dématérialisés des 300 plus grands éditeurs de presse écrite. Cette faible proportion de revenus ne permet pas à Internet de compenser les pertes des versions papier.

Recettes publicitaires

Elles ont diminué de moitié (en euros constants) en un peu plus de vingt ans.

Une crise ancrée

Sauver la presse quotidienne

Disparitions de titres, baisse des recettes : le déclin de la presse quotidienne généraliste française est-il inexorable ?

En 1946, dans un contexte il est vrai exceptionnel, on comptait 28 quotidiens nationaux et 175 régionaux. Le nombre de quotidiens nationaux s'est stabilisé entre 12 et 15 à partir des années cinquante, mais la baisse à repris à la fin des années quatre-vingts, et on ne compte aujourd'hui plus que 9 titres nationaux généralistes. Du côté de la presse régionale, la baisse est aussi importante et régulière, avec seulement 55 titres de quotidiens en 2014.

Baisse continue des recettes

Le secteur s'est donc concentré, ce qui n'est pas sans conséquences sur le pluralisme, mais les journaux survivants ne semblent pas récupérer les lecteurs orphelins. Les tirages et parallèlement le chiffre d'affaires ne cessent de reculer : pour l'ensemble de la presse, les recettes sont systématiquement à la baisse d'une année sur l'autre depuis 2007. La reconquête du lectorat semble difficile : celui-ci se trans-

forme, les pratiques des nouvelles générations mettent en difficulté le modèle traditionnel sur papier, l'âge médian du lecteur de quotidiens est de 57 ans, et le prix au numéro augmente plus rapidement que l'inflation depuis 2008.

Les difficultés économiques sont aggravées par le recul des financements en annonces et publicités qui ont été captées par d'autres

médias. La presse généraliste nationale est particulièrement touchée par cette crise ; alors qu'elle représentait 19,6 % du chiffre d'affaires du secteur en 1990, elle a reculé à 8,1% en 2014. Si rien n'est fait pour stabiliser dans la durée la situation financière des titres nationaux, les disparitions pourraient se poursuivre.

Jusqu'à présent, les sauvetages se sont faits au coup par coup, et les journaux ont cherché des financeurs éloignés de leur métier, en risquant de fortes interférences avec la ligne éditoriale. Il est urgent que le pouvoir politique prenne des décisions qui permettent de sauver cet instrument essentiel à la démocratie. ■



L'âge médian du lecteur de quotidiens est de 57 ans

Des supports concurrents ?

La presse et le numérique

Internet n'est plus une nouveauté, mais ses effets sur la presse n'ont pas encore débouché sur un nouveau modèle stabilisé et économiquement pérenne.

Plus que la télévision et la radio, la presse quotidienne a été bousculée : le papier est de plus en plus délaissé par les lecteurs et par les publicitaires, et pour l'instant, les recettes du numérique ne compensent pas les pertes du papier.

Créativité et diversité

Mais le stade de la simple reproduction en numérique du support papier est largement dépassé, tout comme celui de la gratuité totale. Certains journaux ont tout simplement abandonné leur publication papier, d'autres ont été créés uniquement en ligne (Médiapart) et la plupart offrent une pluralité de services : version papier sensiblement différente de la version en ligne, articles gratuits cohabitant avec d'autres payants, accès aux archives, quota d'articles gratuits... Cette diversifica-



tion montre qu'il ne s'agit pas d'une cohabitation entre médias, mais bien d'une transformation et d'un enrichissement de la presse quotidienne sommée de trouver un nouveau modèle attractif et économiquement fiable. On voit ainsi s'effacer les frontières entre les

catégories classiques de la presse : mensuels et hebdomadaires peuvent proposer en ligne une actualisation au jour le jour pour coller à l'actualité, et les quotidiens peuvent choisir d'afficher dans la durée certains articles. Par ailleurs, la vidéo s'impose de plus en plus fréquemment.

Mais la transformation touche aussi au métier de journaliste. Avec internet, et notamment le web 2.0, la possibilité pour le plus grand nombre d'écrire et de diffuser des informations et des idées déstabilise l'activité journalistique. Une petite partie de la blogosphère côtoie la ligne éditoriale officielle. La rapidité de production et de diffusion engendre une difficulté à s'y retrouver, à vérifier l'information, à prendre le recul analytique qui fait encore la spécificité de la presse généraliste d'information. ■

2011

Disparition de *France Soir* et de *La Tribune*, symptôme d'une crise qui perdure. La presse nationale d'information générale et politique représente 14,6 % du chiffre d'affaires total de la presse, elle a abandonné cinq points depuis 1990.

Les gratuits

Ne représentent que 3 % du chiffre d'affaires global de la presse. En 2014, on constate un fort tassement de l'activité économique qui conduit le leader, Métro, à suspendre la version papier au profit du numérique.

Citation

“ Nous pensons qu'il convient dans une démocratie comme la nôtre d'établir un certain nombre de règles : réaffirmer la nécessité du pluralisme dans la presse, limiter pour ce faire la concentration. [...] Nous n'avons pas peur de la puissance de la presse mais nous ne tolérerons pas la puissance de l'argent. ”

Pierre Mauroy, Premier ministre en 1983, lors du débat parlementaire concernant le projet de loi sur la liberté de la presse.



Éducation aux médias

Comprendre et décrypter l'information

La multiplication des supports, le flux des informations nécessitent que l'on exerce un regard critique sur leur contenu.

« **A**pprendre aux élèves à lire et à décrypter l'information et l'image, à aiguïser leur esprit critique et à se forger une opinion, compétences essentielles pour exercer une citoyenneté éclairée et responsable en démocratie » : les propos de la ministre lors de son discours du 22 janvier 2015 étayés par l'introduction de l'EMI⁽¹⁾ dans les nouveaux programmes à la rentrée 2016 résonnent comme une prise de conscience de l'importance de former les élèves pour ne pas les laisser démunis face au flot d'informations déversé quotidiennement par une multitude de supports.

Un enjeu fondamental mais pas nouveau

Dans les années 80, la création du CLEMI⁽²⁾ puis la mise en place de la SMPE⁽³⁾ témoignaient déjà de la nécessité de former les élèves aux discours et pratiques médiatiques. En parallèle, les professeurs documentalistes spécialistes de l'information au sein des établissements, au-delà d'un simple relais des prescriptions institutionnelles (constitution d'un fonds de périodiques au CDI, participation à la SPME) ont alors développé des outils et des pratiques professionnelles, pour prendre en charge les apprentissages nécessaires, seuls ou dans le cadre de collaboration disciplinaire. Pourtant, les propos réguliers de l'institution depuis quelques mois semblent faire fi de leur investissement et de leur engagement au fil des années.

nement transversal présenté comme LE moyen de répondre à l'enjeu citoyen semblent décalés face aux attentes tant en terme de contenus que de moyens.

À la rentrée 2016, malgré de « *louables intentions* », l'absence d'un volume horaire consacré à l'EMI, l'éparpillement des notions dans les différents programmes disciplinaires, un référentiel centré sur les compétences et fortement ancré sur le numérique, l'entrée par la mise en place d'un média scolaire ou la relégation de l'EMI à l'EPI⁽⁴⁾ « information, communication, société » laissent présager, sans vouloir jouer les Cassandre, que les bricolages locaux seront une fois encore le modus operandi dans les années à venir. La question d'une réelle formation des élèves pour leur permettre de comprendre le monde dans lequel ils vivent, tout en leur permettant d'y exercer un rôle citoyen et critique, reste à ce jour sans réponse satisfaisante... ■

(1) Éducation aux Médias et à l'Information (BO n° 11 du 26 novembre 2015).

(2) Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information <http://www.clemi.org/fr/>

(3) Semaine de la Presse et des Médias à l'École <http://www.clemi.org/fr/spme/>

(4) Enseignement Pratique Interdisciplinaire



© Olivier Teyraud

Il y a nécessité de former les élèves aux discours médiatiques

Ancrage disciplinaire

Un outil pour comprendre le monde

En Sciences Économiques et Sociales, la presse permet d'illustrer ou de donner du sens à la transmission des connaissances.

Dans cette discipline, comme dans d'autres, l'activité des élèves est fréquemment organisée autour d'articles. S'appuyer sur les événements politiques, économiques ou sociaux qui font l'actualité permet d'ouvrir la classe et les programmes scolaires sur le monde, de donner du sens aux apprentissages.

Dans certains cas la presse est un point de départ pour appréhender notions et mécanismes ; à d'autres occasions les connaissances acquises par les élèves sont mobilisées pour comprendre et confronter les positions, pour saisir les termes d'un débat mis sur la place publique. La campagne électorale qui approche et la confrontation des programmes des candidats pourront ainsi servir d'entrée

pour aborder certains thèmes des programmes : croissance, emploi, protection et justice sociale...

Sans constituer l'unique support des cours de SES, la presse d'information généraliste et politique pluraliste, de qualité, proposant un cadre et des analyses en rupture avec l'urgence imposée par d'autres médias, est donc indispensable.

Internet permet d'accéder à de nombreuses ressources. Mais il faut aussi que des moyens soient accordés aux établissements et pérennisés, car la qualité et le pluralisme ont un coût. Il ne faudrait pas que les difficultés du secteur débouchent sur un appauvrissement qui contraindrait les pratiques des enseignants. ■

Un événement à l'école : la semaine de la presse

Depuis 27 ans, chaque printemps voit le retour de la Semaine de la Presse et des Médias. L'édition 2016, « la liberté d'expression, ça s'apprend ! », a permis de mobiliser un peu plus de 3 millions d'élèves et 1 850 médias sur une problématique fortement ancrée dans l'actualité. L'occasion pour les élèves de se familiariser avec différents médias, de rencontrer des journalistes voire de s'exercer à la pratique médiatique. L'édition 2017 permettra quant à elle d'aborder la question « D'où vient l'info ? », en lien avec la mise en place de l'EMI et dans un contexte où l'information et ses modes d'accès se multiplient. Ce rendez-vous, devenu incontournable, mis en place et coordonné par le CLEMI répond ainsi à des enjeux importants pour la formation du futur citoyen et de son esprit critique en s'appuyant sur une offre qui s'étoffe au fil des années : ressources pédagogiques accessibles en ligne, partenariats dynamiques avec les professionnels de l'information, accompagnement des enseignants notamment dans la mise en place de médias scolaires *via* un réseau de relais académiques. Le CLEMI assure ainsi un rôle important qui devrait se renforcer avec l'introduction de l'EMI dans les nouveaux programmes.

La presse dans le monde

Plus de lecteurs, moins de recettes

2,7 milliards de lecteurs dans le monde, dont une part notable de jeunes, des recettes qui dépassent celles du livre ou de la musique : alors, tout va bien dans la presse ?

Pas autant que cela et l'association mondiale des journaux (WAN-IFRA) s'en inquiète : « si les groupes de presse ne parviennent pas à proposer des offres à la fois engageantes et attrayantes pour leurs lecteurs et annonceurs, ils seront condamnés à proposer des produits médiocres que rien ne différencie de la masse des pseudo-médias d'information ». La diffusion de la presse imprimée a tendance à globalement baisser, au profit du numérique, avec des différences selon les pays, ce qui a pour effet de diminuer inexorablement les revenus des médias d'information. La presse imprimée maintient par exemple ses positions en Asie ou en Amérique latine, et si les 15 millions d'exemplaires quotidiens des Japonais *Yomiuri Shimbun* et *Asahi Shimbun* restent

impressionnants, les diffusions baissent régulièrement en Europe et Amérique du Nord.

Supplanter la presse papier ?

La presse papier est pourtant le creuset du journalisme de qualité, où l'information n'est pas seulement livrée mais aussi analysée et décryptée, pouvant alimenter ensuite les médias numériques. Sans les recettes liées à la diffusion papier, le *New York Times* aurait-il pu réaliser une ambitieuse enquête sur le Moyen-Orient qui a demandé dix-huit mois de reportage⁽¹⁾, la lecture de ces pages peut-elle se passer du papier ? En 2013, c'est le *Guardian*, suivi par de nombreux journaux du monde (*der Spiegel*, *El Pais*, *O globo*, etc.) qui recueillent, classent et publient les révélations d'Edward



Un quatrième pouvoir qui vacille

Snowden sur l'espionnage tous azimuts de la CIA. Mais le quatrième pouvoir vacille quand des magnats rachètent des titres prestigieux, à l'instar du *Washington Post* que Jeff Bezos fondateur d'Amazon s'est offert en 2013. Dans ce paysage incertain, des perles que l'on espère moins rares existent, tel *Le Devoir* seul quotidien indépendant du Québec, qui penche à gauche avec, comme il se doit chez nos cousins, une tonalité légèrement indépendantiste. ■

(1) Signalé dans *Courrier International* « Comment le Moyen-Orient a basculé dans le chaos ».

Une presse sous contrôle

L'indépendance a un prix

Le classement 2016 de Reporters Sans Frontières montre une dégradation continue de la liberté de la presse. La France se retrouve désormais à la 45^e place sur 180 pays.

Ce mauvais classement s'explique par une très forte relation entre les puissances industrielles et les propriétaires des médias, qui sont souvent les mêmes. Jaurès n'a eu de cesse de dénoncer une « confusion croissante de la politique, de la finance et de la presse ». Il prédisait que la presse indépendante pourrait devenir « un des grands luxes de la pensée humaine ». Le fondateur de *L'Humanité* ne croyait pas si bien dire. Ces dix dernières années, la concentration des médias s'est accélérée au point que les entreprises du CAC 40 détiennent 90 % d'entre eux : comme Bernard Arnault (*Les Échos* et *Le Parisien*), Serge Dassault (*Le Figaro*) ou encore Patrick Drahi, fondateur d'Altice, géant des

télécommunications (*L'Express*, *L'Expansion*, *Libération*, BFM TV et RMC).

Face aux pressions des grands groupes

Face à cela, des journaux comme *L'Humanité*, *La Croix*, *Le Monde diplomatique*, *Politix* ou encore *La Marseillaise* tentent, tant bien que mal, de continuer à informer leurs lecteurs. Ils vivent, voire survivent tant les difficultés financières les menacent, non pas des ventes, toujours en baisse, mais surtout de la publicité. D'aucuns considèrent d'ailleurs que ce financement ne permet pas une totale liberté. Difficile de mettre à l'index dans ses colonnes celui qui vous donne à manger ! L'indépendance politique passe donc par l'indépendance économique.

Le financement unique par le lectorat, comme *Le Canard Enchaîné*, est devenu un grand luxe. Aucune publicité, aucun actionnaire extérieur à sa rédaction, le « Canard » s'autofinance grâce à la vente des numéros. Situation analogue dans le monde numérique pour « Médiapart » avec son système

par abonnement. Créé en 2008 justement sur ce constat d'une crise d'indépendance majeure des journaux français, il est le premier journal numérique payant.

Mais ces journaux sont tournés vers la polémique, c'est ça qui fait leurs audiences et... leurs chiffres d'affaires. D'autres, « Arrêt sur images », *Le Monde Diplomatique*, *Fhmt*, *Backchich*, *Fakir*, sont nés d'un appel face à la tournure que prennent les événements, en France, en Europe et dans le monde : crise économique, crise environnementale, crise de la démocratie, crise sociale... puis ont été pérennisés, souvent dans un cadre associatif, avec des militants parfois non rémunérés. *Fakir*, média associatif créé en 1999, est entièrement rédigé et illustré par des bénévoles. Au départ, il n'était conçu que comme une aventure éphémère, un baroud d'honneur contre la communication municipale à Amiens. Devenu un journal d'enquête sociale, il se revendique « fâché avec tout le monde ou presque » mettant ainsi en avant sa liberté totale d'expression. Le magazine toujours confectionné à Amiens diffuse nationalement entre 10 000 et 20 000 exemplaires par numéro. Pour autant, l'exposition de ces médias dits alternatifs par rapport aux médias de masse demeure beaucoup trop confidentielle. ■



L'indépendance politique passe donc
par l'indépendance économique



Qui fait l'information ?

Les journalistes et le débat éducatif

Le débat public autour de l'École est évidemment politique et la presse y joue naturellement un rôle important.

Cependant le manque de temps, la pression exercée par les rédacteurs en chef pour traiter les sujets de façon clivante, poussent les journalistes à travailler toujours plus vite et à exposer, le plus brièvement possible, les différents arguments.

Le « vécu »

Privilégiant certains arguments, ils peuvent avoir tendance, dans leur interview, à répéter plusieurs fois une question, avec quelques variations, pour obtenir le résultat escompté. Le besoin de cliver s'accompagne d'une volonté de mise en scène afin d'émouvoir le public. Le service de communication du ministère, bien rôdé, ne manque ainsi pas une occasion de fournir des établissements « témoins », vantant par exemple les mérites de la réforme du collège.

La responsabilité de la prise en charge des sujets ou reportages éducation n'étant pas la plus valorisante dans une rédaction, ce sont souvent de jeunes journalistes qui se retrouvent contraints de faire un reportage dans l'urgence, sur un sujet dont ils ne connaissent pas les acteurs, les acronymes et la complexité des enjeux. Cette réalité du métier rend difficile l'exposition d'arguments fins et nuancés, ce qui



Les réseaux sociaux livrent une vision déformée de la réalité

explique en partie pourquoi le SNES-FSU est souvent catalogué comme conservateur, étiquette simpliste ne rendant absolument pas compte de la richesse de ses positions. Cette médiatisation à outrance du débat s'accompagne d'une volonté de ne pas interviewer des protagonistes étiquetés. Il n'est donc pas rare que les journalistes s'adressent aux organisations syndicales pour obtenir les témoi-

gnages de professeurs « lambda », image fantasmée d'un enseignant politiquement neutre et qui détiendrait, seul, la réalité du « vécu ».

Faire du buzz

Ils les cherchent aussi sur les forums et les réseaux sociaux, en particulier Twitter, qui permettent de repérer rapidement les sujets qui « buzzent » et sont des réseaux de profs qui témoignent de leurs conditions de travail et de leur point de vue, et ce sans avoir besoin d'aller enquêter sur le terrain. Ce fonctionnement présente un écueil majeur : les communautés en ligne ne représentent qu'un tout petit panel des enseignants, avec le paradoxe que les profs les plus actifs sur ces réseaux sont très souvent les plus politisés ou les plus engagés, et ce quel que soit le bord politique.

Si ces phénomènes touchent de façon plus importante les chaînes d'info continue et les radios, ils n'épargnent pas totalement, en amont, les agences de presse dont le rôle est différent. Le traitement médiatique du débat éducatif est ainsi significatif de la question de la place et du fonctionnement des médias dans notre société et des conditions de travail des personnels des médias qui connaissent aussi des situations de « travail empêché ». ■

L'institution, les enseignants et la presse

Une expression entravée

Lors d'actions dans un établissement, à l'occasion d'un événement dont les médias s'emparent ou en tant que militant au quotidien, les relations sont parfois difficiles avec la presse et les journalistes qui se plaignent, par ailleurs, d'avoir du mal à recueillir des témoignages d'enseignants.

L'autorisation d'accès à un établissement scolaire est soumise à des règles et relève de la responsabilité du chef d'établissement. On peut le regretter lorsque ce dernier refuse l'accès à des journalistes invités pour une réunion ou une conférence de presse pendant un mouvement d'action alors qu'une

nuée de journalistes suivent, jusque dans les classes, la ministre dans ces « visites » d'établissements. On s'en réjouit plutôt lorsqu'un établissement est le cadre d'un fait dramatique. Il est en effet, dans ce cas, essentiel de protéger psychologiquement et matériellement l'ensemble de la communauté éducative (élèves et personnels) des dangers et des conséquences d'une surmédiatisation à laquelle personne n'est préparé.

Faire entendre une voix militante

L'expression syndicale doit trouver sa place dans le concert médiatique marqué par une grande volatilité des sujets traités, une actualité chassant l'autre parfois en quelques heures. Elle n'est pas, sauf cas très particuliers, soumise à un éventuel « droit de réserve » parfois évoqué à tort par l'administration pour faire pression et imposer le silence.

Un représentant des personnels jouit de sa liberté d'expression dès lors qu'il respecte les règles déontologiques et les principes démocratiques du débat. Cela est d'autant plus important que, de son côté, le ministère utilise largement son accès facile aux médias dans des plans de communication bien huilés. Le traitement par les médias de la rentrée scolaire ou la bataille médiatique à l'occasion de la lutte contre « college2016 » illustrent l'inégalité dans la diffusion de l'information. L'imagination et la créativité de nombreux collègues pendant cette lutte a montré aussi que la bataille de l'opinion pouvait se mener différemment, par exemple en contournant les médias les plus classiques par la diffusion de vidéos ou l'utilisation des réseaux sociaux. Ce choix n'est pas sans danger et les « dérapages » sont parfois dévastateurs. ■





Emmanuel Vire, secrétaire général du Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT).
Journaliste au magazine *GEO*.

« Il n'y a malheureusement aucune volonté politique pour libérer l'information des puissances financières »

L'US Mag : Peut-on encore parler d'indépendance de la presse aujourd'hui ?

Emmanuel Vire : La liberté de la presse est menacée ; la liberté d'expression et d'information a été la cible des attentats à *Charlie Hebdo* en janvier 2015. Après le mouvement unanime de notre société pour défendre cette liberté capitale pour notre démocratie, on aurait pu espérer une inversion de la situation ; or, après les événements de Charlie, le phénomène au contraire se renforce, pour plusieurs raisons : d'abord en raison de la concentration des médias aux mains du pouvoir financier, concentration initiée par les pouvoirs publics (on se souvient des « états généraux » de la Presse en 2007, sous Sarkozy : il avait alors clairement énoncé la volonté de constituer des grands groupes de presse pour lutter contre les géants financiers [Google...] au niveau mondial). Cette lame de fond a donné lieu à la situation actuelle dans la Presse quotidienne régionale (PQR), notamment : quelques grandes puissances se partagent le territoire, le Crédit Mutuel, par exemple, possède toute la PQR de l'est de la France. Quant aux quotidiens nationaux, ils servent aussi de relais idéologique à certains, je pense notamment à Dassault avec *Le Figaro* ou Bernard Arnault (LVMH) avec *Les Echos* et *Le Parisien*. C'est très hypocrite de parler de « liberté » de la presse quand celle-ci est aux mains des grands groupes financiers et industriels.

L'US Mag : Il n'y a donc aucun contrôle de l'État ?

E. V. : La situation est paradoxale car la presse est aussi sous perfusion de l'État, qui lui octroie de lourdes subventions. Ce n'est pas choquant en soi, car elle est un quatrième pouvoir, c'est un des outils essentiels pour faire vivre la démocratie. Mais ces aides publiques (aides directes = subventions, et aides indirectes : TVA et coût d'affranchissement postal réduits), près de 1,3 milliard d'euros par an, sont injustement réparties (*Le Figaro* touche 16 millions, le *Canard enchaîné* 413 000 euros !), et ne servent pas un projet éthique, bien au contraire. La concentration de l'information aux mains de quelques milliardaires met en danger le pluralisme mais aussi la qualité de l'information. Il suffit par exemple de voir comment le film de François Ruffin, *Merçi Patron*, a été boycotté par les grands médias possédés par les amis de Bernard Arnault, le patron de LVMH, cible du film de Ruffin. À la Libération, à partir du programme du CNR, les concentrations d'organes de presse étaient proscrites. Après plusieurs décennies de renoncements, la législation en la matière est très insuffisante. Avant son élection, F. Hollande a beaucoup promis avant de faire machine arrière une fois élu... Nous constatons qu'il n'y a malheureusement aucune volonté politique pour libérer l'information des puissances financières.

L'US Mag : Quels sont les obstacles que vous rencontrez sur ce point ?

E. V. : Le premier obstacle, c'est la situation économique du secteur : la presse traverse une telle crise (face au numérique et aux

nouveaux modes de consommation de l'information) que les menaces sur l'emploi sont violentes ; des postes sont supprimés, et beaucoup d'acteurs, y compris syndicaux, sont paralysés et craignent pour leur emploi. Le second, c'est la puissance des groupes financiers des milliardaires comme Drahi ou Bolloré qui rachètent tous types de médias (téléphonie, télévision, presse...) et qui vont proposer des « bouquets » à leur clientèle. Et qui, comme par exemple avec Drahi (SFR-Numéricable, *L'Express*, *Libération*, Next Radio...), réalisent la convergence entre les tuyaux et les contenus.

L'US Mag : Et le métier de journaliste, comment se porte-t-il ?

E. V. : Le journaliste est entravé par le pouvoir des actionnaires, par les contraintes inhérentes au métier, et depuis *Charlie*, par l'aspect sécuritaire. La profession, comme le secteur économique de la presse, est en crise profonde. Non seulement, par effet de la rationalisation des presses, le métier s'appauvrit en qualité et on supprime des postes, mais en plus on demande aux journalistes d'être polyvalents, de véritables « couteaux suisses ». Malgré un statut très protecteur (notamment à travers des clauses [de conscience, de cession] prévues par la convention collective), la précarité gagne du terrain : seuls 20 % des jeunes diplômés (souvent bac +5) qui entrent dans le métier ont un CDI, 80 % sont pigistes ou en CDD. Il faut aujourd'hui redonner un véritable pouvoir aux journalistes, face aux actionnaires notamment, pour résister aux hiérarchies, aux pressions, aux censures. Cela nécessite d'accorder une véritable indépendance juridique aux équipes rédactionnelles. Si les journalistes arrivent à s'affranchir du poids de leur hiérarchie, la démocratie s'en portera beaucoup mieux. ■



© Thomas Rbokolowski

CAPES de mathématiques

Nouvelle option : attention !

À compter de la session 2017, le CAPES de mathématiques comporte une option informatique. Ainsi, les candidats la choisissant auront deux épreuves (sur quatre) portant sur l'algorithmique et la programmation et non sur l'ensemble des programmes de mathématiques des collèges et lycées.

Au motif de vouloir « renforcer l'attractivité » de ce concours, cette transformation du CAPES de mathématiques préempte la nécessaire réflexion sur les contenus d'un éventuel enseignement informatique pour tous. L'évolution de ce CAPES nous interpelle.

Le SNES-FSU demande une politique globale et cohérente sur la question de l'enseignement du numérique et de l'informatique.



Agrégation

Concours spécifique pour les doctorants



© Richard Villalon / Fotolia.fr

Le ministère a souhaité créer une agrégation spécifique à destination des doctorants, prétextant vouloir revaloriser le doctorat. En réalité, ce concours aménagé, avec le risque de le dévaloriser, ouvert dans très peu de disciplines, amènera ses lauréats à devoir abandonner la recherche pour consacrer l'essentiel de leur horaire à l'enseignement.

Ce concours préemptera une part des postes destinés au second degré car il risque de devenir à terme une voie préférentielle de recrutement de PRAG (postes moins onéreux que ceux des enseignants chercheurs) voire un moyen de constituer un vivier pour certains postes spécifiques (CPGE, STS...).

CONCOURS 2017. La note de service concernant l'organisation des concours de la session 2017 est parue au *BO* n° 29 du 21 juillet 2016. Elle s'accompagne d'une campagne de communication du ministère à destination des candidats potentiels.

Respecter les conditions



© Camille Stromboni / Flickr.fr

En l'absence de véritable revalorisation salariale et d'amélioration des conditions de travail, le risque est grand que la désaffection pour les concours de ces dernières années s'amplifie. Les inscriptions aux concours internes, externes, réservés et troisième voie se font du jeudi 8 septembre 2016 à 12 heures au jeudi 13 octobre 2016 à 17 heures (heure de Paris) par Internet : www.education.gouv.fr/siac2 et, seulement en cas d'impossibilité, par courrier.

Modalités d'inscription

L'inscription n'est reconnue valable qu'après avoir obtenu un numéro de dossier (à conserver !). Pour les candidats aux concours internes et réservé, il est impératif de conserver et imprimer le formulaire téléchargeable en fin d'inscription. En effet, c'est ce document qui servira de page de garde au dossier RAEP. Après le 13 octobre, il sera dès lors impossible aux candidats de modifier leur dossier. Ils recevront ensuite un dossier papier à renvoyer selon le calendrier qui sera précisé. Attention : recevoir un dossier d'inscription ne préjuge pas que les conditions d'inscription sont remplies ; celles-ci ne seront vérifiées qu'au moment de l'admissibilité. Tous les ans, des admissibles se voient ainsi refuser de passer l'oral.

Cas particuliers

L'académie d'inscription correspond, selon les situations, à celle de l'adresse personnelle ou de la résidence administrative. Pour certains personnels à l'étranger, cette dernière sera Poitiers pour les résidents au Maroc, et Nice pour ceux de Tunisie et enfin, au choix pour les autres résidents à l'étranger (dans ce cas, cette académie sera celle d'affectation pour ceux qui ont une expé-

rience professionnelle significative, uniquement pour l'année de stage). Hormis des situations exceptionnelles (personnels de l'Éducation nationale déjà titulaires), le candidat n'a pas la garantie d'effectuer son stage, ni d'être titularisé, dans l'académie d'inscription au concours. Pour plus d'information sur les conditions et modalités d'inscription : www.snes.edu/-Les-concours-.html.

Agrégation : master non exigible

Depuis 2010, le diplôme requis pour se présenter à l'agrégation est le master. La date de prise en compte du diplôme correspond à la date de publication des résultats d'admissibilité. Pas d'inquiétude cependant pour les enseignants titulaires qui n'auraient pas de M2 : ils sont « reconnus justifier de la condition de titre ou de diplôme » d'après l'article 7 de l'arrêté du 9/9/2013, il n'est donc pas nécessaire d'avoir un master pour se présenter. Cette disposition est permanente. Pour recevoir des informations sur les concours, demandez à être inscrit sur la liste de diffusion du SNES-FSU en envoyant un mail à fmaitres@snes.edu. ■ **Mickaël Bouali**

PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le décret de création du nouveau corps des psychologues de l'EN devrait être publié en novembre 2016, les concours de recrutement auront donc lieu au printemps prochain. Pourront postuler les candidats titulaires d'une licence de psychologie et avoir ou être engagé dans un M2 de psychologie.

CONTRACTUELS. Le ministère et le rectorat de Créteil pris en flagrant délit ? Leur complaisance dans le recrutement de contractuels formés par un institut privé est pour le moins troublante.

« Teach For France », des privés à l'école

Négociée dans l'ombre, l'information est sortie au compte-gouttes depuis juin. « Teach for France », une succursale française de « Tech for All », a recruté et formé des étudiants sortant de l'enseignement supérieur au niveau master. Parmi ces diplômés, 29 ont été engagés par l'académie de Créteil comme enseignants contractuels dans des collèges. Ils ont été formés pendant cinq semaines à l'INSEAD (Institut européen d'administration des affaires), en juillet et août, un institut de management réputé internationalement pour ses MBA (maîtrise en administration des affaires), à Fontainebleau, ville très chic de Seine-et-Marne. La rectrice de Créteil a rendu une visite à cet institut, mais n'a pas souhaité s'exprimer sur l'enseignement qui y est dispensé.

Teach for Finance ?

Lors du groupe de travail de rentrée du 30 août, en réponse aux questions du SNES-FSU, la rectrice et la DRH se sont limitées à indiquer que ces 29 recrutés ont passé un entretien avec un IPR comme tout contractuel, ont signé un contrat d'un an et sont rémunérés au même niveau que les autres contractuels ; ils peuvent se former au sein d'une association comme tout autre, cela ne regarde pas le rectorat qui a refusé de nous communiquer leur affectation. Car, enfin, que représentent ces 29 exceptions au regard des 4 000 contractuels du second degré de l'académie de Créteil ? Les mêmes éléments de langage ont été avancés lors d'une audience de la

FSU avec le directeur académique de Seine-Saint-Denis. Ces jeunes gens exercent en collège REP ou REP+ selon la presse.

De nombreuses questions n'ont pas de réponses :

- les 29 contractuels touchent-ils une rémunération complémentaire par l'association ?
 - est-il clair pour le rectorat que les tuteurs, formateurs et autres évaluateurs de « Teach for France » ne doivent pas pénétrer dans des collèges publics ?
 - comment seront évalués les contractuels ?
- Sur les critères et les méthodes de leurs mentors de « Teach for France » ? Conformément à l'idéologie prônée par l'institut

selon laquelle le « leadership » serait la clé pour faire réussir les élèves des quartiers défavorisés ?

Les « soutiens » de cette association (Publicis, Danone, l'Institut Montaigne...) ne laissent planer aucun doute sur l'origine des fonds et l'idéologie néolibérale. « Teach for America » a par exemple levé en Californie d'importants fonds pour y financer l'école publique.

Le SNES-FSU est opposé à l'introduction de « Teach for France » dans le service public d'éducation tant pour l'idéologie véhiculée que pour le recours aux fonds privés. ■ **Dominique Chauvin**

INFOS DE DERNIÈRES MINUTES

Le travail d'investigation mené dans le 93 par des militants syndicaux a permis de dissiper l'opacité entretenue par le rectorat de Créteil et d'en savoir plus sur ces enseignants non identifiés. Les étudiants recrutés par « Teach for France » ont un pedigree qui ne trompe pas. L'un d'eux a travaillé dans plusieurs ambassades, puis au cabinet de la maire-adjointe de Paris et dans une entreprise de retraitement de déchets... Ces drôles de contractuels ne cherchent pas à être titularisés, puisqu'ils espèrent avant tout que cette expérience d'« immersion » valorisera leur CV pour la suite de leur carrière. De l'aveu de l'un d'entre eux, enseigner dans le 93, c'est un peu comme travailler dans l'humanitaire. En plus dangereux, peut-être ?

La pédagogie de ces « gagnants » a par ailleurs de quoi laisser songeur. Ils ont par exemple été formés à faire remplir aux élèves n'importe quelle fiche, puis à chronométrer le temps de ramassage des copies. Une fois « l'exercice » achevé, l'enseignant annonce le temps et aux élèves de battre ce record la prochaine fois. Peu importe l'instruction pourvu qu'on ait l'ivresse de la « motivation » !

Selon « Teach for France », Mme Gille, la rectrice de l'académie de Créteil, a confirmé la validation de ses étudiants par les IPR des disciplines concernées. Depuis que le scandale a éclaté, cette information ainsi que le portrait de la rectrice ont disparu de la page Facebook de l'institut privé. Retraite stratégique de la part du rectorat de Créteil ?

EMPLOI DU TEMPS. Annualisation, flexibilité, trimestrialisation... ce qu'on peut refuser.

Des emplois du temps à géométrie variable

La réforme du lycée de 2010 comme celle du collège complexifient l'organisation des enseignements. La désorganisation est souvent proportionnelle au zèle du chef d'établissement qui croit opportun de multiplier « barrettes », accompagnement personnalisé interdisciplinaire et annualisation des horaires au mépris des textes officiels, sous couvert du principe d'autonomie locale.

Le temps éclaté

On voit ainsi se multiplier les emplois du temps provisoires, sur des périodes de plus en plus longues. Dans des cas extrêmes, la rentrée a même dû être repoussée. Les élèves se perdent dans les méandres des compositions de groupes et des horaires fluctuants. La vie scolaire est profondément

perturbée par le défi permanent qui consiste à tenter de savoir où se trouvent les élèves à une heure donnée. Les enseignants ont des emplois du temps morcelés dont l'amplitude s'allonge.

Assurer un enseignement de qualité devient alors mission impossible quand les établissements n'offrent aucun espace calme pour travailler sereinement, quand les compléments de service se multiplient et que chacun, en perpétuel mouvement, passe d'une activité à l'autre.

Contraire à la réglementation

Les emplois du temps dont l'amplitude diffère suivant les périodes, en dépassant les maxima de service, sont contraires à l'article 2 du décret n° 2014-940.

Le Conseil d'État a annulé une circulaire autorisant les enseignants affectés en remplacement à opter pour un horaire annuel globalisé (arrêt n° 105365). Il a également rappelé (arrêt n° 266692) qu'un agent soumis à un régime d'obligations de service ne pouvait se voir imposer de l'annualisation du temps de travail quand son statut ne le prévoit pas expressément. Rien dans notre statut ne permet l'annualisation de nos services.

Il convient donc de rappeler aux chefs d'établissement que de tels emplois du temps sont illégaux et que le maintien de leur décision implique que toutes les heures dépassant le maximum hebdomadaire de service soient rémunérées en HS. ■

Claire Guéville, Jean-Michel Harvier

PRIME POUR TROIS HSA. Dès 2007, le gouvernement Sarkozy, avec la défiscalisation des heures supplémentaires, incitait les collègues à accepter plus d'HSA et supprimait des dizaines de milliers de postes de professeurs.

« Travailler plus pour gagner plus » : derniers soubresauts

Symbole du « Travailler plus pour gagner plus » dans l'Éducation nationale, la prime annuelle de 500 € pour l'acceptation de 3 heures supplémentaires HSA vient d'être supprimée au 1^{er} septembre 2016.

Une décision attendue

Le SNES-FSU regrette que l'actuelle majorité ait attendu sa dernière rentrée scolaire pour prendre cette décision politique. Il s'étonne qu'une suppression actée dès l'automne 2015, à l'occasion du vote du budget 2016 par le Parlement, n'ait été formalisée par le ministère qu'en toute fin d'été. Si cette prime concernait à peine 10 % des professeurs du second degré, nous dénonçons le peu de considération des autorités envers les collègues au moment de la répartition des services en juin.

Alors que certains candidats aux élections présidentielles affirment vouloir renouer

avec la politique de suppression de postes et d'accroissement du temps de travail, le SNES-FSU entend réaffirmer fortement son orientation en faveur de recrutements plus nombreux et d'une revalorisation des carrières.

Ce pourquoi nous militons

80 000 postes supprimés entre 2007 et 2012, 37 000 postes seulement créés depuis : alors que nous avons plus d'élèves à scolariser, on comprend bien qu'il faut amplifier les recrutements. Cela suppose de revaloriser fortement nos carrières, sans quoi trop peu d'étudiants se présentent aux concours.

Nous militons pour une revalorisation du traitement de tous. L'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,2 % qui sera complètement effective au 1^{er} février 2017, les mesures de revalorisation des carrières actées dans le cadre PPCR (amélioration indiciaire de la carrière en classe normale,



© Chloé Chevalier/Flickr.fr

généralisation de l'accès à la hors-classe, ouverture de débouché de carrières nouveaux en fin de hors-classe) sont des premiers pas en ce sens (cf. article ci-dessous). En rejoignant le SNES-FSU, vous contribuerez à amplifier ces premiers acquis. ■

Laurent Tramon, Érick Staëlen

REVALORISATION DES CARRIÈRES ET DES SALAIRES. Le pouvoir d'achat des personnels du second degré n'a cessé de chuter depuis une vingtaine d'années. La revalorisation du point d'indice et amélioration de la carrière doivent contribuer à redonner de l'attractivité à nos métiers.

Quels gains ?

Dans le cadre des discussions ouvertes en juin dernier, le ministère met en œuvre une transposition des mesures issues du cycle Fonction publique, dites « PPCR », aux corps d'enseignement, d'éducation et d'orientation des personnels du second degré.

Un dispositif en cinq étapes

La proposition du ministère combine plusieurs dispositifs : reconstruction des grilles, revalorisation indiciaire des échelons, intégration d'une partie des indemnités dans le traitement brut (transfert « primes-points », avec incidence favorable sur les pensions), modification de la structure et du déroulement de la carrière, ouverture de débouchés de carrière (vocation de tous à accéder à la hors-classe et création d'une classe exceptionnelle) qui se dérouleront en cinq étapes du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2020.

La nouvelle carrière et les nouvelles grilles indiciaires proposées par le ministère constituent une revalorisation salariale et une amélioration globale de la carrière de tous, allant au-delà du simple transfert « primes-points ». Les gains moyens par collègue (tableau ci-

contre) seront issus pour 70 % des mesures indiciaires et pour 30 % de l'accélération de la carrière en classe normale et de la restructuration de la hors-classe.

Des insuffisances notables entachent ce projet. Cette revalorisation, nettement insuffisante en début de carrière, ne suffira pas à restaurer l'attractivité de nos professions. L'avancement à rythme unique en classe normale, qui est la norme pour les corps de catégorie A de la fonction publique, continue de nous être refusé même si les deux moments « d'accélération » induisent une différenciation mesurée. L'absence de revalorisation de la fin de carrière des professeurs agrégés, corps de référence du second degré, pèse sur l'ensemble : seul un accès élargi à la future classe exception-

Gain annuel moyen* en € nets	Professeur certifié, CPE, CO-Psy	Professeur agrégé
2016-2017	165,44 €	105,79 €
2017-2018	322,22 €	261,55 €
2018-2019	552,38 €	414,23 €
2019-2020	750,50 €	552,36 €
2020-2021	852,43 €	667,64 €
2021-2022	895,12 €	770,36 €
2022-2023	881,72 €	811,46 €
2023-2024	941,25 €	861,62 €
2024-2025	934,18 €	866,58 €
2025-2026	931,20 €	878,62 €

* Gain annuel moyen (par personne et par an) : gain moyen issu du déroulement selon la future carrière comparé avec le déroulement de carrière selon les rythmes actuels. Le calcul inclut les revalorisations indiciaires et les effets du nouveau déroulement de carrière. Il ne prend pas en compte les transferts « primes-points » et n'inclut pas les accès à la classe exceptionnelle.

nelle permettra une réelle revalorisation de leurs fins de carrière.



Pour le SNES-FSU, ce plan doit être une première étape vers une revalorisation plus générale de nos carrières et de nos salaires. Reste toujours autant d'actualité notre revendication d'un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice. ■

Christophe Barbillat, Florence Denjean-Daga

NON-TITULAIRES. À l'appel du SNES-FSU, les enseignants contractuels se réuniront pour exiger un plan de titularisation, une amélioration de leurs conditions de travail et dire stop à la précarité.

Le 13 octobre : agir contre la précarité !

Le nouveau décret relatif aux agents contractuels comporte des avancées. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour résorber la précarité dans nos métiers.

Des avancées

Le décret n° 2016-1171 acte un certain nombre d'avancées à mettre à l'actif des luttes menées par le SNES et la FSU contre la précarité : abrogation de la vacance, recrutement sur la durée effective du remplacement, évolution de la rémunération, évaluation à l'instar des titulaires, ORS (sauf heure d'allègement de service pour les temps incomplets), formation d'adaptation à l'emploi, tutorat... Les sections académiques, en lien avec les non-titulaires élus en CCP, devront cependant veiller à l'application de ces nouvelles dispositions en groupes de travail et CTA, où la grille de salaire présentée par le SNES-FSU au ministère sera proposée.

Un combat à poursuivre !

Cette année encore, les recrutements de non-titulaires continuent d'augmenter dans le second degré : pour Créteil, 1 000 enseignants de plus, à Mayotte, ils sont désormais plus nombreux que les titulaires !

CONCOURS RÉSERVÉ : ATTENTION AUX ERREURS SUR LE SITE DE L'EN

Le site du ministère, truffé d'erreurs, place nos collègues contractuels dans des conditions d'angoisse insupportables !

► Pour bénéficier du dispositif, vous devez :

- être contractuel en fonction ou en congé couvert par un contrat d'une quotité d'au moins 70 % d'un temps plein entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 ou 2013 ;

- avoir quatre ans de contrat dans les six ans de SP (vacataires : quatre ans dans les cinq ans), dont deux antérieures au 31 mars 2011 ou 2013.

Les agents dont le contrat a cessé entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011 ou 2013, peuvent s'inscrire s'ils remplissent la condition de durée de SP.

DATES D'INSCRIPTION

Du 8 septembre au 13 octobre 2016

► Pour plus de détails :



CDD à temps incomplets, services sur plusieurs établissements, amplitudes horaires anormales, bas salaires, absence de formation, etc., telles sont leurs conditions de travail ! Pour ceux qui résistent, les concours internes et réservés peuvent être le moyen de devenir enfin titulaires, mais, pour la majorité des collègues, il aurait fallu des conditions d'accès moins restrictives et qu'à l'occasion de la prolongation jusqu'en 2018, elles soient réécrites ! Car, au concours réservé de 2016, pour 2 000 postes proposés, 4 119 agents se

sont inscrits, 1 443 ont été admissibles et seulement 768 ont été admis soit environ 18 %. C'est pourquoi la FSU appelle à une journée d'action le 13 octobre pour protester contre cette précarité dévastatrice, et porter nos revendications pour un véritable plan de titularisation et l'amélioration des conditions d'emploi des contractuels.

Soyons nombreux devant le ministère pour nous exprimer auprès des médias et dans les délégations ministérielles. ■

Nadine Krantz et Jocelyne François

RETRAITÉS. Les retraité-e-s dans l'action le 29 septembre pour une véritable revalorisation des pensions.

Contre le gel des pensions

Une nouvelle fois, les pensions seront gelées au 1^{er} octobre 2016. Quoi qu'en disent certaines campagnes médiatiques, les retraité-e-s ne sont pas des privilégié-e-s : le cumul des réformes, des mesures fiscales spécifiques et taxes nouvelles, du coût en hausse des compléments santé, des dépenses contraintes, le difficile accès aux soins, le coût de la perte d'autonomie très insuffisamment pris en compte dans la loi d'adaptation (qui se met en place trop lentement), mettent à mal leur pouvoir d'achat. Les reports successifs de la date de revalorisation des pensions et le décrochage croissant des pensions par rapport aux salaires et traitements d'activité rendent indispensable le retour de l'indexation des pensions sur les salaires.

Dans l'unité

En effet, jusqu'aux réformes de 1993 et 2003, les pensions du privé et du public évoluaient en fonction des salaires. Depuis, elles sont indexées sur les prix, le décalage s'accroît de 1,4 % à 1,8 % par an.

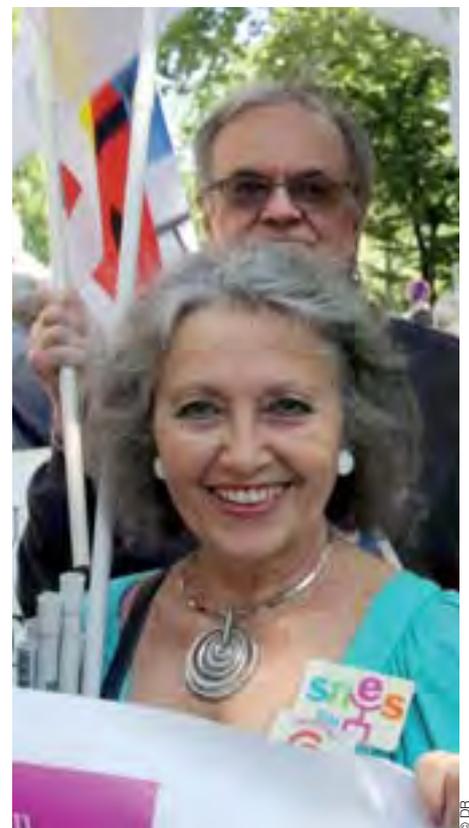
Le Conseil d'orientation des retraites montre que le cumul de toutes les « réformes » fera passer la part des retraites dans le PIB de 13,8 % en 2013 à 11,2 % en 2060, malgré l'augmentation attendue du nombre de retraités.

La diminution du taux de remplacement va s'accroître pour les nouveaux retraités jusqu'à 65 % pour une carrière complète pour la génération 1990.

Avec la nouvelle règle, c'est le gouvernement qui fixe unilatéralement l'évolution des pensions : il n'y a pas d'instances où les retraités avec leurs organisations syndicales pourraient intervenir.

Une nouvelle fois, dans l'unité, l'intersyndicale des 9 appelle les retraités à se mobiliser. Une demande d'audience a été transmise à Marisol Touraine, sans réponse à ce jour. Retraités actuels, futurs retraités, le combat est commun. Alors rendez-vous le 29 septembre. Participez nombreux aux initiatives unitaires (à Paris, manifestation à 14 heures à Montparnasse). ■

Marylène Cahouet



Programme Erasmus Plus



© Erasmus@Kilis

EXIT LE FAMEUX PROGRAMME COMENIUS bien connu des enseignants souhaitant établir des partenariats européens. Désormais, il faut l'appeler Erasmus Plus. Une nouvelle dénomination qui peut prêter à confusion car, pour beaucoup, Erasmus résonne comme le programme d'études à l'étranger pour les étudiants.

Le jackpot mais à quel prix !

De sa création en 1987 jusqu'en 2013, le programme Erasmus a permis à trois millions d'étudiants de participer à des échanges universitaires entre pays européens. Il était de loin le programme le plus identifié par les Européens. D'où l'initiative de la Commission européenne d'en faire son projet phare en le renommant Erasmus Plus, un programme bien plus élargi.

La première action du programme vise la mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation, avec la volonté de les renforcer et bien sûr d'en développer leur nombre à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation.

Partenariats entre plusieurs établissements européens

L'Éducation nationale, notamment les enseignants soucieux d'engager leur établissement dans un partenariat européen, peuvent candidater via le volet « Mobilité des élèves » dans le cadre de séjours scolaires. Il s'agit de la partie « *partenariats scolaires bilatéraux ou multilatéraux* » qui implique uniquement des établissements scolaires.

Les projets ont pour vocation « *de proposer des pratiques pédagogiques et outils innovants*

dans l'enseignement scolaire, de promouvoir l'échange de bonnes pratiques, de soutenir l'amélioration continue des dispositifs de formation des enseignants, d'encourager le développement d'études et travaux conjoints ». Il peut être bilatéral ou multilatéral (au moins trois établissements scolaires de trois pays membres du programme).

Les activités de mobilité sont généralement courtes, sous forme d'échanges de classes d'élèves (avec accompagnants) pour une durée inférieure à deux mois (60 jours).

Ce programme finance très généreusement les projets retenus. À l'heure du désengagement de

l'institution et plus récemment des collectivités territoriales, cet aspect n'est pas négligeable. Il permet également une ouverture des établissements sur l'Europe, des échanges pédagogiques entre équipes éducatives et de s'investir dans des projets pluridisciplinaires et multiculturels très motivants, tant pour les enseignants que pour les élèves.

Dans le projet d'établissement

Mais à quel prix ! Car si la finalité semble séduisante, la démarche nécessite de l'opiniâtreté. Et pas qu'un peu, car déposer un projet relève du parcours du combattant.

EN CHIFFRES

Au cours de la période 2014/2020, le programme Erasmus+ bénéficiera à :

- ▶ 800 000 enseignants, assistants, formateurs, membres du personnel éducatif et animateurs de jeunesse qui pourront enseigner ou se former à l'étranger ;
- ▶ plus de 500 000 jeunes qui pourront faire du bénévolat à l'étranger ou participer à des échanges ;
- ▶ 125 000 écoles, établissements d'enseignement et de formation professionnels, établissements d'enseignement supérieur, établissements de formation des adultes, organisations de jeunesse et entreprises qui recevront des fonds pour établir 25 000 « partenariats stratégiques » ;
- ▶ en 2014 l'agence française avait consacré 27 millions d'euros au programme en finançant 25 % des projets ; pour 2016, en France 132 projets Mobilité de l'enseignement scolaire ont été retenus, contre 149 en 2015 et 201 en 2014.

Mode d'emploi pour déposer sa candidature

Certes, l'agence nationale d'Erasmus Plus, située à Bordeaux, via sa plateforme des porteurs de projets – joliment dénommée Pénélope+ – accompagne les candidats, mais la complexité du dossier à remplir directement par voie électronique fait bien souvent s'arracher les cheveux.

Il ne suffit pas seulement de décrire un projet de collaboration entre établissements européens, basé par exemple sur un rapprochement linguistique. Le choix du thème et des partenaires représentent, en amont, un travail conséquent et primordial. Le thème proposé doit avoir été discuté plusieurs mois avant le dépôt de la candidature. Il doit être transversal et apporter une vision de l'Europe. Plusieurs aspects sont ainsi mis en avant dans le formulaire de candidature : une analyse des besoins et des objectifs clairement définis ; un ensemble cohérent d'activités organisées de façon à atteindre des objectifs et des résultats déterminés ; un plan de travail prévisionnel ; la répartition précise des rôles de chaque partenaire ; les impacts recherchés sur les individus, la structure, le territoire, à travers les activités et les résultats attendus du projet. Pas toujours facile de s'y retrouver d'autant que certains points s'avèrent redondants. Des rencontres directes entre les équipes, des échanges réguliers sont donc indispensables. Les actions doivent permettre d'éliminer les écueils, d'aplanir les difficultés, de fédérer les protagonistes. Le jury attache d'ailleurs un intérêt tout particulier à ce dernier aspect.

Penser à l'impact du projet

Il insiste, et cela se retrouve à maintes reprises dans le questionnaire, sur des équipes à la fois étoffées et soudées. Elles doivent mobiliser différents personnels pour maîtriser non seulement l'aspect pédagogique mais également le domaine financier, autre point névralgique du projet. Les contrôles sont en effet beaucoup plus rigoureux que pour les anciens projets Comenius, voire bureaucratiques, avec un formulaire européen à remplir sur le serveur nommé « Mobilty Tools » au fur et à mesure du déroulement du projet. Un projet exige la mobilisation de l'ensemble de l'établissement – il doit d'ailleurs être intégré au projet d'établissement – pour sa préparation, sa réalisation et son suivi ainsi que ses impacts.

Ce dernier point doit faire l'objet d'une attention toute particulière. « Mesurer l'impact », à tous les niveaux, pour tous les participants, jalonne les étapes du projet et s'avère déterminant dans le processus de sélection. Il faut néanmoins en permanence évaluer les apports pédagogiques, les problèmes rencontrés, les productions intellectuelles réalisées, « l'impact sur les partenaires ou groupes cibles ». Exemple de questions posées pour l'élaboration du rapport intermédiaire : « *Quelles activités de suivi avez-vous mené jusqu'à présent pour évaluer dans quelle mesure votre projet atteint les objectifs et produit les résultats prévus ? Le cas échéant, comment évaluez-vous le niveau de réussite de votre*



Quatre étapes sont nécessaires :

- ▶ Créer un compte ECAS : s'enregistrer sur la plateforme Européenne.
- ▶ Enregistrer l'organisme candidat sur le Portail URF/PDM : obtenir un code PIC.
- ▶ E-form : formulaire de candidature à télécharger et à compléter en tant que coordinateur.
- ▶ La décision appartient désormais à un jury. Les projets éligibles sont évalués en double lecture par des experts externes sur la base d'une grille d'évaluation européenne.

Sur la base des résultats de l'évaluation, le Comité national d'évaluation (CNE) propose une liste de projets sélectionnés.

Les candidatures dont la note est inférieure au seuil minimum de qualité (60/100) ou qui ont une note éliminatoire à l'un des quatre critères (moins de la moyenne) sont automatiquement rejetées.

Les bénéficiaires devront remettre des rapports d'activité sur les aspects qualitatifs et financiers du projet à échéances fixes :

- ▶ Le rapport intermédiaire intervient à mi-parcours du projet et dresse un premier bilan de l'état d'avancement du projet.
- ▶ Le rapport final : sur les aspects qualitatifs et financiers du projet. Ce rapport tient lieu de demande de solde de la subvention.

projet ? Comment mesurez-vous les risques du projet (ex. : processus de résolution de conflit, etc.) ? » Chacun aura compris la lourdeur d'une telle évaluation. Au point de parfois vouloir jeter l'éponge.

L'aspect financier redonne alors le moral. Le financement d'un projet, variable en fonction de sa durée, est plafonné à 150 000 € (à se partager entre les établissements) pour une durée de douze mois et à 450 000 € pour une durée de 36 mois. À la lecture des projets sélectionnés, on comprend un peu mieux pourquoi beaucoup d'établissements privés figurent parmi les candidats et souvent parmi les lauréats !

Un financement conséquent

Dans les faits, les financements peuvent aller de 20 € au plafond autorisé en fonction des activités prévues. Ils sont calculés sur la base de coûts unitaires (forfaits) qui dépendent des paramètres du projet : destinations, nombre de participants, nombre et durée des mobilités, nombre d'accompagnateurs, etc. Ces subventions conséquentes, outre qu'elles évitent aux collègues de sonner à toutes les portes, permettent également de prendre en charge quasiment l'intégralité des dépenses pour certaines familles. Un réel intérêt alors que les aides sociales sont en très forte diminution. Un forfait est alors attribué à chaque établisse-

ment (chapitre 1). Le chapitre 2 concerne les mobilités transnationales c'est-à-dire celles des enseignants afin de préparer au mieux la poursuite du projet. Enfin, le chapitre III, dédié aux échanges transnationaux appelés activités transnationales d'apprentissage, de formation et d'enseignement, attribue une indemnité de transport (275 €) et d'hébergement (55 € par jour) fixée automatiquement par participant. Il existe d'autres chapitres de financement, notamment pour les élèves à besoin spécifique ou pour le paiement d'intervenants extérieurs (conférenciers, soutien linguistique...).

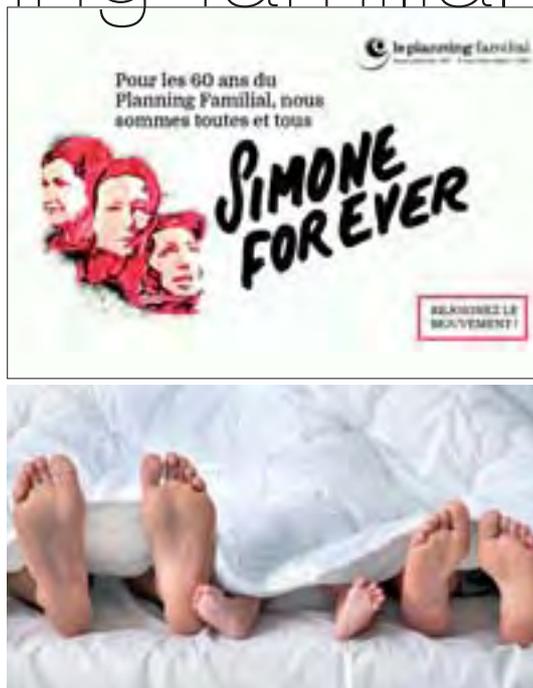
Que l'établissement français soit coordinateur, c'est-à-dire responsable du projet, ou simple partenaire, il aura à gérer directement la partie du financement qui lui revient et devra, de ce fait, rendre des comptes à l'agence nationale. Une vérification financière des dépenses déclarées, et l'évaluation qualitative des activités et des résultats du projet (sur la base d'une grille européenne commune d'évaluation) sont exigées. Si des anomalies sont constatées, par exemple des mobilités non effectuées, la subvention peut être diminuée d'autant. Des audits peuvent également être déclenchés. Bref il faut montrer patte blanche à l'agence nationale dont les effectifs ont sensiblement augmenté ces deux dernières années. Au final, après toutes ces péripéties, tout ce temps consacré à la préparation puis à la gestion et enfin à la restitution du projet, les témoignages, la reconnaissance des élèves effacent en partie ces contraintes et viennent récompenser les efforts consentis. ■



L'Agence Erasmus+ France attribue et contrôle a posteriori les financements européens dans le cadre du programme Erasmus+ / Éducation et Formation. Elle conseille les porteurs de projets et assure le suivi qualitatif, administratif, financier des projets retenus.

Rubrique réalisée par la rédaction

Le Planning familial



LE MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL (MFPF) milite depuis 60 ans pour une parentalité désirée et contre les violences faites aux femmes. Cette constance dans des objectifs bien connus dissimule toutefois aux yeux du grand public l'histoire complexe de cette association emblématique.

60 ans de combat pour les droits des femmes

De l'après-guerre à l'adoption des lois Veil, l'ennemi inexpiable de la cause des femmes avait un nom. Il s'agissait de la loi de 1920 qui, au lendemain de la saignée de 1914-1918, interdisait la publicité de la contraception et punissait impitoyablement les avortements clandestins. Malgré l'action d'une poignée de militant-e-s dans l'entre-deux-guerres, le consensus patriarcal et nataliste semble intact dans l'immédiat après-guerre, où le féminisme passe encore largement pour

une position iconoclaste, même dans les milieux favorables à l'amélioration de la condition féminine.

Le début d'un mouvement

En 1954, une jeune femme est condamnée à sept ans de prison pour avoir laissé mourir son quatrième enfant, alors qu'elle en attendait un cinquième. Pour Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, la future fondatrice du Planning, ce drame aurait pu être évité si les époux incriminés avaient maîtrisé leur contraception. Quelques mois plus tard, la jeune gynécologue fait la connaissance d'Évelyne Sullerot, une professeur, alors mère au foyer, désireuse de fonder une association militant pour une réforme de la loi de 1920. De la rencontre entre ces deux femmes convaincues et de l'activation de leurs réseaux respectifs naît, en mars 1956, l'association « La Maternité heureuse » qui devient, en 1960, « Le Mouvement français pour le planning familial ». L'association a pour objectifs initiaux « l'étude des problèmes de la maternité et de la natalité [ainsi que] la recherche des informations scientifiques relatives à ces problèmes »⁽³⁾ (voir encadré bibliographique en p. 35). Cette orientation modérée – qui fait volontairement l'impasse sur la notion de contrôle des naissances –, le recrutement social de l'association laissant la part belle aux intellectuelles dans les instances, ainsi que la présence en leur sein de

femmes célèbres dont Clara Malraux, sont autant de caractéristiques d'un mouvement avant tout soucieux de sa crédibilité. À bien des égards, il s'agit « d'une association qui se veut œcuménique, raisonnable et détachée d'un militantisme exacerbé »⁽³⁾.

Le premier véritable infléchissement du mouvement a lieu en 1961, année où est fondé par le docteur Henri Fabre le premier centre du Planning à Grenoble, « contre l'avis de la direction parisienne du mouvement »⁽²⁾. Les bénévoles présentes dans ces centres ont pour mission d'informer les adhérentes et leur fournir des moyens de contraception. Cette méthode permet de contourner la loi de 1920 qui « interdit la propagande anticonceptionnelle et non la transmission d'information dans un cercle privé et l'utilisation de contraceptifs »⁽³⁾. Les réactions sont immédiates. Certains milieux catholiques s'inquiètent des prétendus ravages causés par le Planning. Le magazine *Marie-Claire* déclare quant à lui, en juillet 1961, que les femmes adhérant au MFPF sont appelées à devenir « des êtres conscients, libres, capables de choisir leur maternité et de vouloir leur enfant ». À l'instar de Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, certaines militantes de la première heure, qui ne remettaient en cause « ni la vocation maternelle des femmes, ni la division des rôles au sein de la famille »⁽¹⁾, quittent alors un mouvement qu'elles ne reconnaissent plus.

Chronologie

- 1956** Création de l'association La Maternité heureuse.
- 1960** La Maternité heureuse devient le MFPF.
- 1961** Ouverture des premiers centres du Planning familial.
- 1967** Démission de la première présidente du MFPF – adoption de la loi Neuwirth.
- 1971** Manifeste des 343 femmes – marche internationale « pour la contraception et l'avortement libres et gratuits ».
- 1972** À Bobigny, procès de Marie-Claire Chevalier et de sa mère qui l'avait aidée à avorter.
- 1974** Première loi Veil sur la contraception.
- 1975** Seconde loi Veil sur l'IVG.
- 1979** Reconduction de la seconde loi Veil.

Les années décisives

Il faut dire que le MFPPF, devenu une organisation de masse structurée en associations départementales animant 38 centres, a fort à faire face à la mouvance féministe radicale née en mai. Les années 1968 sont en effet marquées par la création de nombreuses associations extrêmement revendicatives dénonçant le « réformisme » des « vieilles » organisations féminines du type MFPPF. Les critiques les plus virulentes viennent du MLF, pour qui la dépénalisation de l'avortement doit laisser la place au droit d'avorter et d'avoir des enfants désirés. Le MFPPF entend quant à lui agir prioritairement en direction des parlementaires et prône une loi élargissant le champ de l'interruption thérapeutique de grossesse. Une proposition de loi à l'Assemblée reprend en 1970 ces idées, mais de façon extrêmement restrictive.

Les adhérents du MFPPF sont dès lors mécaniquement attirés par la mouvance féministe radicale dont le message pénètre jusque dans les profondeurs de la société française. En avril 1970, le fameux manifeste des 343 femmes déclarant avoir avorté est publié dans *Le Nouvel Observateur*. Début 1973, 331 médecins imitant les « 343 » reconnaissent pratiquer l'avortement clandestin. Au sein d'un MFPPF en perte de vitesse, le malaise est tangible depuis que les conseillères, constituées en collège en 1971, revendiquent de participer, aux côtés des médecins, à l'animation du mouvement. La crise se dénoue finalement au printemps 1973. Lors du X^e congrès de l'association, une majorité revendiquant l'avortement libre et prônant la pratique des avortements illégaux se dessine. La conseillère Simone Iff est portée à la tête du Planning, tandis que les plus modérés, nombreux dans le collège des médecins, claquent la porte du MFPPF.

Aboutissement pour le monde féministe dans lequel le Planning a maintenant toute sa place, les lois Veil sont votées en 1974-1975. La première rend accessible la contraception, en détruisant les nombreux garde-fous qui corsetaient la loi Neuwirth de 1967, tandis que la seconde légalise l'IVG. Ce n'est toutefois pas le chant du cygne du MFPPF qui pèse de tout son poids quand, en 1979, il s'agit de confirmer la seconde loi Veil, qui n'avait été initialement votée que pour cinq ans. Le mouvement prend part à « l'ultime mobilisation de la décennie féministe »⁽³⁾, même si la reconduction du texte à l'identique – option finalement rete-



© DR

Trois questions à...

Isabelle Louis

Présidente de la fédération Île-de-France du MFPPF

L'US Mag : Plus de quarante ans après le vote des lois Veil, le MFPPF ne l'a-t-il pas définitivement emporté ? Quels sont ses objectifs en 2016 ?

Le Planning avec ses partenaires féministes a certes réussi de haute lutte à obtenir la prise en charge à 100 % de l'IVG, mais le combat ne s'arrête pas là. Les femmes françaises bénéficient du délai le plus court pour avorter en Europe. Pour ne plus avoir à exister, il faudrait que l'IVG soit considérée comme un acte de santé normal de la vie des femmes. Que les femmes disposent de structures de proximité où elles seraient assurées de pouvoir faire leur IVG sans jugement. Pour les années à venir, nos objectifs restent de faire reconnaître le droit des femmes à disposer de leur corps. Nous luttons toujours pour une société non violente et non discriminante. Pour ce faire, nous espérons vivement pouvoir continuer à intervenir auprès des jeunes notamment dans le cadre des séances d'éducation à la sexualité. L'éducation à la sexualité menée dès le plus jeune âge contribue à construire un socle social favorable pour vivre sa vie sexuelle, partager son plaisir, son désir, son orientation sexuelle sans crainte, sans peur, sans jugement, contrainte ou dépendance, et avoir les outils pour se protéger contre les IST, le VIH et les grossesses non prévues.

L'US Mag : Quelles sont les activités principales du mouvement aujourd'hui ?

Déconstruire les idées reçues, lever les tabous dès le plus jeune âge, favoriser les échanges entre pairs, avec une approche globale et positive : tels sont, selon le Planning, les axes prioritaires sur lesquels il est primordial de travailler conjointement à partir de la parole des jeunes et de leur implication. Le Planning réaffirme la forte nécessité de construire un plan interministériel global d'éducation à la sexualité, clé de voûte essentielle pour établir des rapports d'égalité entre les sexes et les sexualités.

L'US Mag : Comment est organisé le MFPPF ?

Le Planning familial se base pour développer ses programmes sur l'analyse de terrain élaborée par ses militant-es (salarié-es comme bénévoles). Ces derniers-ères se rassemblent au niveau départemental en associations départementales qui peuvent se fédérer au niveau régional. Tous les trois mois, les militant-es se réunissent en CA confédéral dans le but d'appliquer les décisions prises lors de nos congrès qui ont lieu tous les trois ans. En dehors de ces temps collectifs, les administrateurs-ices ont la charge d'appliquer les décisions de CA dans leur territoire et le Bureau national se charge de l'action de plaidoyer auprès des différentes instances politiques.

nue par le gouvernement Barre – frustrait un monde féministe désireux de faire aboutir de nouvelles revendications.

Et maintenant ?

Lors de son congrès de 1983, le MFPPF inscrit dans ses statuts sa dimension féministe. Cette évolution suscite pourtant de vives polémiques. Face à une minorité pour qui le terme restait péjoratif et une autre pour qui, à l'inverse, l'identification Planning-féminisme relevait du truisme, la majorité des militant-es considéraient qu'il « convenait de donner un sens politique aux combats du Planning pour que le mouvement ne s'endorme pas sur une pratique d'assistantat ou d'aide sociale »⁽¹⁾.

Tout est donc politique pour le MFPPF qui doit s'adapter à l'arrivée de la gauche au pouvoir. Selon Danielle Gaudry, on peut parler de « tournant » pour le Planning « qui s'est quasiment transformé en institution ». Aux dires de la présidente du mouvement de 1999 à 2001, « on a commencé à fréquenter beaucoup plus

les couloirs des ministères »⁽¹⁾. Malgré les réticences du nouveau pouvoir, le remboursement de l'IVG est obtenu en 1982, grâce aux sollicitations du MFPPF et du rôle joué en coulisse par Simone Iff, l'ancienne présidente du mouvement devenue conseillère de la ministre Yvette Roudy.

Depuis le milieu des années 1980, le MFPPF est en première ligne dans la lutte contre les violences, notamment sexuelles, faites aux femmes. Le mouvement s'est par ailleurs engagé résolument dans les nouveaux débats de société, tels que l'homoparentalité. Ces nouveaux champs d'action ne doivent toutefois pas dissimuler le lent déclin du MFPPF depuis les années 1990. Aujourd'hui, signe des temps, la confusion est courante entre le Planning et les Centres de Planification et d'éducation familiale (CPEF), émanant du ministère de la Santé, qui sont beaucoup plus nombreux et implantés sur tout le territoire national. Moins militant, le Planning dépend de plus en plus des subventions qui lui sont versées. En janvier 2009, quand le gouvernement Fillon annonce une baisse importante des crédits, la réaction est vive car ces coupes entraîneraient la fermeture immédiate d'un tiers des accueils du mouvement. En un mois, 140 000 personnes signent la pétition lancée par le Planning, forçant le gouvernement à reculer en mars. Paradoxe d'un mouvement fragile, mais auquel des générations successives de citoyen-ne-s restent fortement attachées. ■

Bibliographie sélective

- ▶ (1) BARD Chr. & MOSSUZ-LAVAU J. (dirs.), *Le Planning familial. Histoire et mémoire (1956-2006)*, Archives du féminisme, Rennes 2006.
- ▶ FRIEDMANN I., *Liberté, sexualité, féminisme. Cinquante ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, 2006.
- ▶ (2) LEVY M.-F., « Le Mouvement français pour le Planning familial et les jeunes », *Vingtième Siècle* 75 (2002), p. 75-84.
- ▶ MORE C., « Sexualité et contraception vues à travers l'action du Mouvement français pour le Planning familial de 1961 à 1967 », *Le Mouvement social* 207 (2004), p. 75-95.
- ▶ (3) PAVARD B., ROCHEFORT Fl. & ZANCARINI-FOURNEL M., *Les lois Veil. Contraception 1974, IVG 1975*, Collection U « les événements fondateurs », Paris, 2012.

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon

À LIRE

Notre sélection

► MANUEL DE RÉSISTANCE



La laïcité est une des questions vives de notre société, le débat nauséabond sur le burkini l'a encore rappelé. Jean Baubérot, dont les travaux sur le sujet font autorité, signe ici (avec un collectif d'enseignants) un ouvrage pédagogique, un outil précieux pour aborder la laïcité, notamment dans le cadre éducatif. Dans une première partie, il nous livre des analyses et éclaire le contenu des lois (1905, 2004) et certaines notions (neutralité, liberté d'expression...); dans la seconde, il propose une mise en œuvre de la laïcité à travers des pratiques en lien étroit avec l'actualité, et cela en répondant concrètement à nombre de questions. Un manuel pratique et un outil de résistance face à la montée des intolérances.

Véronique Ponvert

• *Petit manuel pour une laïcité apaisée*, Jean Baubérot et le cercle des enseignants.e.s laïques, Éd. La Découverte.

► QUELLE ÉCOLE ?



Dans ce court ouvrage, la sociologue Séverine Chauvel analyse les conséquences de la transformation du diplôme en fétiche qu'il faut posséder, et qui transforme le travail des enseignants en survalorisant l'évaluation et l'orientation vers des filières hiérarchisées. Le système éducatif renforce les inégalités liées à l'origine sociale et au genre des élèves. Réduite à être de plus en plus une fabrique de diplômés et de sélection des élites, l'école renvoie à des associations ou médicalise les échecs des élèves perturbateurs. Elle ne s'interroge pas assez sur les discriminations à l'œuvre et relègue au second plan la transmission des savoirs comme le développement des capacités de réflexion et d'analyse. La multiplication des diplômes ne suffisant plus à protéger du chômage, une autre politique éducative s'impose.

Micheline Rousselet

• *Course aux diplômes : qui sont les perdants ?* Séverine Chauvel, éditions Textuel.

► À L'ABORDAGE !



Composé d'abord de trois récits qui finissent par se rencontrer, *Et que celui qui a soif, vienne* renoue avec le roman d'aventures teinté d'un franc esprit de révolte. Les personnages, aux caractères bien trempés, viennent l'infortune de leur classe et réécrivent leur condition en s'engageant dans ce chemin de traverse (et d'égalité) qu'est la piraterie. Les esclaves noirs se délivrent, les homosexuel·les vivent enfin leur vie librement et les femmes s'émancipent. Une traversée littéraire... captivante, où l'utopie insulaire fascine !

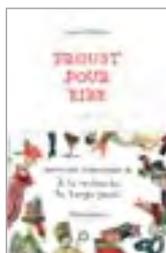
Doriane Spruyt

• *Et que celui qui a soif, vienne - Un roman de pirates*, Sylvain Pattieu, Éd. du Rouergue, 2016.

C'EST LA RENTRÉE (LITTÉRAIRE) ! AVEC DEUX PREMIERS ROMANS

Le rire de Proust et des voyages

La rentrée littéraire ressemble à la politique monétaire de la BCE : une édition de livres impossible à suivre pour un lecteur même anormal (560 romans si j'en crois les publications). Comment faire un choix raisonnable ? Impossible. Il faut faire confiance au hasard et (un peu, pas trop) aux attachés de presse. Une attention particulière aux premiers romans qui en disent beaucoup sur notre monde.



Mais avant, un livre étrange, venu d'ailleurs. Le titre est tout un programme : *Proust pour rire, bréviaire jubilatoire de À la recherche du temps perdu*. Laure Hillerin, l'auteure, est une voyageuse dans l'œuvre de Proust. Son objectif : le faire lire en extrayant de cette recherche les passages où humour et ironie triomphent. Il faut dire que le Marcel n'est en rien un triste sire mais un joyeux drille. La « grande littérature », celle enseignée dans nos écoles, suscite un rejet instinctif. C'est une erreur que ce livre permet de corriger.

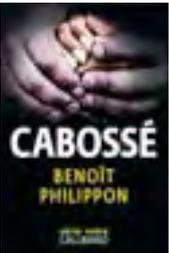
Chloé Thomas, pour sa première incursion littéraire, a pris pour thème le dialogue impossible entre les générations. Pour celle issue de ce mois de mai 1968, elle s'est intéressée aux « prochinois » comme on disait dans cette époque lointaine. Jeanne, celle qui veut faire dire, veut comprendre les parents de son compagnon, Pierre – un peu « stone », comme indifférent au monde qui l'entoure ou au passé. Elle interroge Bernard et Marie, les parents séparés depuis longtemps. L'un a éduqué le fils, l'autre est restée à l'usine dans ce travail à la chaîne abrutissant. Des « établis », ces intellectuels devenant ouvriers pour mener la classe ouvrière à la révolution.



Passé, dans la première partie *Eux*, la figure de Robert Linhart, vue par sa fille et par Bernard. Aucun regret. Mais Jeanne ne comprend pas. *Nos lieux communs* sont à construire. *Le passé est un autre pays* (Hartley)... La deuxième partie, *Nous*, est à la fois triste et vide mais remplie de vies malgré tout, contre le monde qui entoure ce couple, resté uni.

Chloé Thomas, 31 ans, met en scène la coupure de mondes : Jeanne et Pierre ne vivent pas dans le même univers que Bernard et Marie. La chute du Mur de Berlin est passée par là. Un roman « politique » que ce roman qui dit l'incertitude dans laquelle vit la génération présente.

Benoît Philippon, lui, publie dans la série noire. C'est pourtant une fable de notre temps qu'il nous propose avec ce *Cabossé*. Roy, sorte de Minotaure tout droit sorti des contes et légendes est le personnage principal de ce « road movie ». Cabossée est aussi Guillemette – où a-t-il été trouvé un prénom pareil, dans le passé ? – qu'il rencontre par hasard comme Lily, la petite fille abandonnée sur une aire d'autoroute. Le tout est une version trash de *La Belle et la Bête*, sorte d'image de nos sociétés où la violence due aux inégalités et aux rejets de toute sorte, règne en maîtresse. Comment contrôler sa colère devant tant d'injustices ? On voudrait croire à cette histoire. Elle parle d'amour et de rédemption, deux impossibilités de notre présent ! On se laisse tout de même emporter. ■



Nicolas Bénéès

• *Proust pour rire*, Laure Hillerin, Flammarion ; *Nos lieux communs*, Chloé Thomas, Gallimard ; *Cabossé*, Benoît Philippon, Série Noire/Gallimard.

Le coin du polar

La Chine, l'amour et le polar

Peter May vient de Glasgow et vit aujourd'hui dans le Lot. À la fin du siècle dernier, il s'était lancé dans une « série chinoise » mettant en scène un couple étrange aux yeux de leurs deux communautés, Margareth Campbell, américaine, médecin légiste, et Li Yan, commissaire de police à Pékin. Tout les sépare sauf l'amour et les enquêtes policières. Peter May a réussi à unir l'information sur la société chinoise, les préjugés des deux côtés et le roman policier. Six enquêtes menées conjointement mêlent astucieusement vie privée et enquêtes. Les éditions du Rouergue ont décidé de les rééditer en deux forts volumes. C'est un plaisir de les retrouver plongés chacun leur tour dans l'univers de l'autre. Pour appréhender les enfermements dus au rejet de l'Autre simplement parce qu'il est Autre. Peter May



participe à une lutte intransigeante contre tous les préjugés racistes. L'ironie en plus et le rire, le propre de l'être humain, pour dialectiquement réunir les négations. La fin n'est pas réjouissante mais juste. À lire de toute urgence.

Retour du royaume des morts

Il était mort dans une piscine en Espagne. Au bout de dix enquêtes, Ake Edwardson avait réussi à avoir la peau de son personnage, le commissaire Erik Winter, et de ses interrogations, de ses rêves. Comme Sherlock Holmes, il devait renaître. Son éditeur, son public le voulaient encore. Que peut faire un auteur sinon suivre ses troupes ? Revoilà le commissaire. *La maison au bout du monde* est une histoire de froid, surtout de froid et de folie. Le commissaire revient en Suède après deux ans passés sur la Costa del



Sol. Il faut réapprendre le pays, les décors, son rôle. Il n'a pas encore tous ses réflexes. Sensation bizarre d'avoir l'impression d'une rupture sensible avec le personnage précédent même s'il écoute toujours Coltrane en passant d'*Impressions* à *Love Supreme*. Une enquête sur un meurtre d'une femme et ses enfants sauf le bébé. Pourquoi ? C'est le point de départ. Le reste est, comme d'habitude, une description de cette société qui n'arrive pas à penser son avenir et est piquée par tous les venins d'aujourd'hui, à commencer par le rejet des immigrés. Des histoires qui sont aussi les nôtres, des histoires de terreur, de peur, d'angoisses. Les polars sont essentiels pour prendre conscience des plaies qu'il faudrait soigner et non pas creuser. ■

N. B.

• *La série chinoise*, tomes 1 et 2, Peter May, traduits par Anne Bataille, Éditions du Rouergue ; *La maison au bout du monde*, Ake Edwardson, traduit par Rémi Cassaigne, 10/18.

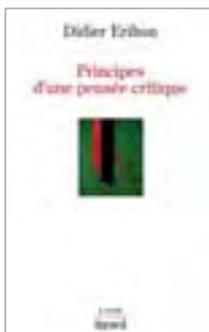
Une pensée forte et critique

Les grands penseurs sont sans doute avant tout de grands lecteurs. Le dernier ouvrage de Didier Eribon en est une belle illustration. En six essais issus de conférences prononcées en France et à l'étranger depuis 2003, le philosophe dégage les principes théoriques d'une pensée critique en analysant les mécanismes de la domination à l'œuvre dans le monde social et les formes de la résistance qu'ils rencontrent.

De *Réflexions sur la question gay à Retour à Reims* et à *La Société comme verdict*, Didier Eribon a placé au centre de son œuvre plusieurs thèmes essentiels : la formation du sujet, l'inconscient et l'auto-analyse ; le système scolaire, les classes et les identités sociales, ou encore les catégories de la politique et les mouvements sociaux... Il revient ici sur l'ensemble de ces sujets en confrontant sa pensée et sa vie à de nombreuses références littéraires et théoriques. Il explore ainsi les récits de soi et l'auto-analyse en positionnant résolument sa pensée dans la filiation sociologique et antipsycha-

analytique. Pour lui, l'essentiel est d'être radicalement critique avec la psychanalyse. Selon lui, elle imprègne la culture actuelle de « l'idéologie de soi » et le « narcissisme dominant qui empêche le discours critique ». Il revient alors sur les apports de la pensée de Bourdieu pour échapper à cette doxa et en finir avec « le terrorisme intellectuel du dogmatisme de la pseudo-science psychanalytique » qu'il considère comme « une technologie de la normalisation ».

Plus passionnant encore, Eribon convoque des écrivains importants pour reconstituer l'ensemble des « verdicts qui s'emparent de nous dès notre naissance et contribuent à définir ce que nous serons » : Assia Djerbar, Paul Celan et J. E. Wideman qui ont porté à son intensité la plus extrême la tension dans l'usage de la langue et des formes littéraires des domi-



nateurs pour dénoncer l'ennemi et le combattre jusqu'au cœur de son identité culturelle. Annie Ernaux, Denis Lafferrrière, Violette Leduc ou Mahmoud Darwich sur les enjeux et les réceptions de l'auto-analyse ; comment ces auteurs se sont effor-

cés de décrire toujours plus profondément et de dénouer tous les affects complexes venus du passé ? « Tout ce que je suis s'explique par là d'où je viens. »

Au terme de ces analyses, Didier Eribon parvient à de véritables propositions afin de reprendre la main dans le débat intellectuel et politique. En proposant une politique et une éthique de la générosité, il réintroduit au centre de l'analyse la question de la démocratie : « Une éthique démocratique c'est la générosité ; la générosité, c'est l'éthique de la démocratie ». ■ **Stéphane Rio**

• *Principes d'une pensée critique*, Didier Eribon, Fayard, 2016.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► LE « LÉNINE ESPAGNOL »

Largo Caballero est un dirigeant du mouvement ouvrier largement oublié. Syndicaliste, responsable du parti socialiste ouvrier espagnol, président du gouvernement républicain en 1936, sa vie militante fut sans répit. Longtemps défenseur d'un socialisme réformiste et modéré, il se mue en propagandiste d'une ligne révolutionnaire et unitaire. Unir le peuple pour faire face aux franquistes tout en menant de front transformation sociale et résistance militaire devient sa conviction. Faire la lumière sur son parcours et ses combats permet de comprendre certains ressorts de la révolution espagnole. **Jean-François Claudon**

• *Un socialiste à l'épreuve de l'Histoire*, Largo Caballero, Julien Guérin, Éd. de Matignon.

► HISTOIRES DE L'HISTOIRE

Par-delà le rejet et l'oubli et sous-titré *D'Évariste Galois à Maximilien Robespierre*, nous fait voyager dans le temps. L'histoire débute à la mort du mathématicien révolutionnaire à l'âge de 21 ans en 1832. À travers les multiples rencontres et aventures de Silvère, présenté comme le sosie d'Évariste, également mathématicien, le roman nous entraîne dans le bouillonnant Paris de l'époque. Il croise à la fois les avancées de la science et le souffle épique de la Révolution en proposant habilement de multiples interférences avec l'an II sur lesquels plane l'ombre de Robespierre. Empruntant autant au romanesque fictionnel qu'à la narration historique, Vincent Silveira fait partager sa passion d'arpenteur des chemins tumultueux vers le bonheur, la justice et la liberté à travers les siècles. **Philippe Laville**

• *Par-delà le rejet et l'oubli*, Vincent Silveira, L'Harmattan (collection Romans historiques).

FOR THE KIDS

Merci littérature jeunesse !

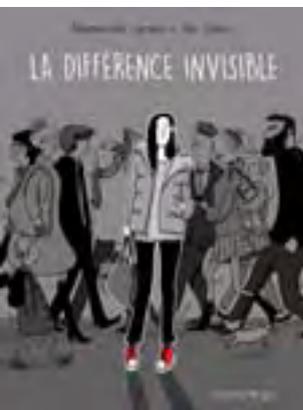
Londres, 1665. Christopher mène une vie laborieuse et paisible chez l'apothicaire Blackthorn. Après ses années d'orphelinat, son apprentissage auprès de ce maître bienveillant et érudit le passionne. Grâce à sa vive intelligence, le jeune garçon engrange rapidement les connaissances. Mais plusieurs apothicaires sont assassinés...

Rythme haletant, descriptions parlantes, ambiance mystérieuse habilement entretenue font de ce roman pour les élèves de collège une lecture captivante. La science côté pratique, les études présentées comme utiles dans la vie quotidienne, aident le héros à se sortir de situations épineuses.

Catie Pillé

• *Le mystère Blackthorn*, K. Sands, traduction P. Jusforgues, 2016.

Le coin de la BD Du gris à la couleur



Notre héroïne a 27 ans, et elle en a marre. Son quotidien, la dessinatrice Mademoiselle Caroline le représente dans la première partie de l'ouvrage en noir, blanc et gris, quelques touches de jaune et de rouge. L'atmosphère de ces pages est à la fois légère, comme le trait stylisé de la dessinatrice, et triste. Avec empathie, on s'attache au fil de la lecture à la jeune femme en voyant les choses et les gens à travers sa sensibilité. La couleur rouge,

employée dans le dessin et dans certaines bulles, souligne sons et conversations que perçoit Marguerite, jeune femme stressée, angoissée par les interactions sociales, très sensible au bruit, et qui déteste voir ses habitudes dérangées. Au travail, dans la rue, chez elle, dans les soirées entre amis où elle accompagne son amoureux à contrecœur, elle se rassure en mettant en place des rituels. Mais les jugements des autres sur ses « bizarreries », l'énergie qu'elle dépense pour avoir l'air d'être bien, d'être comme tout le monde, l'épuisent. Marguerite ne sait pas pourquoi elle est différente. Après une tentative avortée de départ en week-end en Bretagne avec son amoureux – elle a dû lui demander de faire demi-tour, prise d'une crise de panique, et ils se sont évidemment disputés – elle se met à chercher elle-même des réponses à son mal-être, sur internet.

Commence alors une autre histoire, et les couleurs apparaissent dans toute leur diversité dans les images. *La différence invisible*, c'est l'aventure d'une naissance : l'héroïne comprend qu'elle est autiste, atteinte du syndrome d'Asperger, et cette découverte la soulage parce que son identité se trouve enfin complétée. Le lecteur la suit, se heurtant à l'incompréhension d'un psychologue, et rencontrant enfin une équipe pluridisciplinaire de professionnels compétents au Centre de ressources autisme. À travers les recherches de Marguerite sur internet, sa lecture des forums, ses démarches, la scénariste Julie Dachez (elle-même « aspie » et auteure du blog *emoiemoietmoi*) montre pourquoi le syndrome d'Asperger est particulièrement mal diagnostiqué chez les femmes, sans pour autant surcharger les planches par de longs développements scientifiques. Car l'intérêt de cette œuvre reste le personnage de Marguerite, sa combativité, son amour de la vie, sa détermination à combattre les préjugés. Le diagnostic l'amène à faire un « tri » dans ses amis, dont les réactions vont du rejet, à la pitié, en passant par la dénégation. Elle peine à obtenir un aménagement de son poste de travail malgré la Reconnaissance de sa qualité de travailleur handicapé (RQTH). Mais elle apprend à se connaître et à s'aimer, et développe une réflexion critique sur la pathologisation de la différence, qu'elle cherche à faire partager, notamment à travers cette bande dessinée drôle, documentée, sensible. ■

Amélie Hart-Hutasse

• *La différence invisible*, scénario Julie Dachez, dessin et couleurs Mademoiselle Caroline, Delcourt/Mirages.

JUSTE LA FIN DU MONDE, UN FILM DE XAVIER DOLAN (CANADA-FRANCE)

Un chef-d'œuvre

Après douze ans d'absence, Louis, jeune dramaturge, retourne dans sa ville natale pour annoncer à sa famille sa mort prochaine. Têtes à têtes intimes, malentendus, repas de famille, conflits ouverts ou larvés, altercations et moments de tendresse ponctuent ce dimanche pas comme les autres.

Le sixième long-métrage de Xavier Dolan a reçu, au dernier Festival de Cannes, un accueil contrasté avec des points de franche hostilité. Sans doute a-t-on vu dans une mise en scène constituée presque exclusivement de gros plans et de moments oniriques, à défaut de provocation, un désir de surprendre. Le jeune metteur en scène canadien n'a d'évidence voulu que transcrire à l'écran l'univers singulier et la musicalité du texte de Jean-Luc Lagarce, dont le film est l'adaptation. Il aborde ce huis clos tour à tour joyeux et oppressant, cruel ou émouvant dans ce qu'il a de plus intime, de plus confidentiel, et approche les visages des

personnages pour mieux aller jusqu'à l'expression des sentiments profonds et en saisir le désarroi, la pureté ou le trouble. L'utilisation du gros plan sert à exprimer l'enfermement dans le non-dit de personnages verrouillés dans une existence étriquée.

Juste la fin du monde est non seulement le meilleur et le plus abouti des films de Xavier Dolan, c'est une œuvre unique, incomparable. Léa Seydoux, Marion Cotillard, Vincent Cassel, Nathalie Baye sont au zénith de leur art. Quant à Gaspard Ulliel, son interprétation du personnage de Louis touche au sublime. ■ Francis Dubois



CINÉMA

Thriller intimiste



Clara, veuve séduisante, la soixantaine, vit à Recife, dans un immeuble singulier, l'Aquarius construit dans les années 1940 sur la très huppée Avenida Bon Viagem au bord de l'océan. Un promoteur a racheté tous les appartements mais elle, refuse de vendre le sien. Elle va, dès lors, rentrer en résistance avec la puissante société immobilière. Préoccupée par les pressions qu'elle subit, elle revient à son passé, à ceux qu'elle aime, à aimés et tente de satisfaire ses pulsions amoureuses...

Sur ce canevas qui fait référence à la vague de spéculation immobilière commandée par des intérêts commerciaux qui s'est emparée de Recife ces dernières années, Kleber Mendonça Filho joue à la fois la carte d'un thriller autour d'un état de siège (mais sans tirs ni poursuites ni violences) et celle du film intimiste autour d'un superbe portrait de femme. La construction du récit tout en digressions est virtuose et l'interprétation, magnifique. ■ F. D.

• *Aquarius*, un film de Kleber Mendonça Filho (France-B Brésil).

SÉRIE

Critique virulente



Laurel est embauchée par son frère, sénateur démocrate, pour gérer les relations avec ses électeurs. Peu après son arrivée, un directeur de laboratoire meurt d'un « éclatement de cerveau » sous ses yeux. Bouleversée par ce phénomène inconnu, elle mène l'enquête tout en découvrant un monde politique sans scrupule. Beaucoup d'humour,

une série iconoclaste qui, sur une trame fantastique, brocarde la droite puritaine, sécuritaire et raciste de Trump. ■ **Catie Pillé**
• *Braindead*, série US de M. et R. King, 2016.

RADIO

Échos de nos préoccupations

Sur les docs, l'émission documentaire de France Culture, continue de nous ravir en plongeant dans le réel : des bancs de l'école aux animaux peuplant secrètement Paris en passant par le portrait des humbles qui œuvrent à un monde meilleur autour d'eux, tel José, habitant-militant des Tarterêts. À chaque écoute, découverte d'une réalité cachée, parfois poétique, presque toujours sociologique. Les thèmes y sont multiples, de la culture aux sujets de société les plus brûlants. Les témoignages de nos concitoyens trouvent ici (enfin) de l'écho, et leurs réflexions y sont souvent savoureuses de finesse. ■

Doriane Spruyt

• *Sur les docs*, la série documentaire de France Culture en replay.

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Un monde à découvrir...

Hugo Wolf (1860-1903) reste un compositeur de *lieder* dont la renommée est encore trop discrète, malgré de brillants interprètes : comment oublier, dans les années 60, les interprétations d'Elizabeth Schwarzkopf et de Dietrich Fischer-Dieskau ? Le titre de ce disque, *Kennst du das Land*, est donc une invitation à découvrir un univers musical et littéraire, où la musique nous offre une lecture délicate et vigoureuse à la fois des poèmes de Mörike, Goethe, et



d'autres encore. C'est toute la subtilité des textes qui se trouve ici décuplée par la grâce parfois discordante de la musique de Wolf. Andreas Dorschel n'hésita pas à écrire que chez Wolf, « *L'unité de la musique et de la langue ne vient pas de ce que la première répète ce que la seconde dit, mais de ce que la musique écoute au plus profond de la langue et rend audible ce que celle-ci recèle à l'état latent* ». Et Wolf, pour révéler le secret du texte, n'hésite pas à choquer l'auditeur... tout en le ménageant. ■

Nicolas Morvan

• Hugo Wolf, *Kennst du das Land*, Lieder nach Goethe, Mörike, Eichendorff. Sophie Karthäuser, Eugene Asti, chez Harmonia Mundi.

• JAZZ

La nouvelle scène jazz a du caractère



C'est une des découvertes de la nouvelle formule du festival « Jazz à Vannes ». ITJ, formé de quatre jeunes musiciens alsaciens, déploie sur scène et dans ses enregistrements une énergie communicative. Au croisement du jazz, de l'électro, du funk et de la world music, leur dernier album est aussi réjouissant à écouter qu'entraînant à danser. Ce cocktail de groove est résolument orienté vers le molotov : le poing levé vers des champs d'influences divers et variés, pour une musique énergique à 360 degrés, prête à faire exploser les cadres et les critères ! ■

Stéphane Rio

• ITJ, *Re-enter the Ghost*, In Time Jazz Association.

• MUSIQUE DU MONDE

Accoster en musiques

Pour sa 17^e édition, le festival Villes des Musiques du Monde propose de transformer ses « Villes-escales » en « Ports des Musiques du Monde ». Les Musiques Portuaires accosteront sur les quais de la Seine-Saint-Denis et du Grand Paris. L'éclectisme sera de mise : formes traditionnelles, répertoires revisités, sonorités millénaires et étincelles électriques. Les artistes seront issus des ports du monde entier : Alger, Alexandrie, Amsterdam, Buenos Aires, Brest, Dakar, Essaoira, Port-au-Prince, Marseille, Salvador de Bahia, et même des quais du 93... Dans cette géographie de l'entre-deux, riche de vitalité et de diversité culturelle, le festival nous plonge à la rencontre de ces gens dont on ne parle jamais. ■ S. R.

• Du 14/10 au 12/11. Programmation : www.villesdesmusiquesdumonde.com

• VARIÉTÉS

La Champagne la nuit, c'est comment ?

Pour la 29^e année consécutive, un bail, le festival « Nuits de Champagne » ouvre ses portes à Troyes. Cette année un invité, Pascal Obispo, pour chanter avec les 783 collégiens – admirer la précision – et 900 choristes. Une soirée magnifique qu'il ne faudrait pas rater. Une avant-première que ce *Gainsbourg symphonique* avec le concours de Jane Birkin et l'orchestre Confluences. Des rendez-vous – dont *Livres et chansons* –, des conférences et tout le reste. ■ N. B.

• 23-29/10, www.nuitsdechampagne.com



Esprit, es-tu là ?

En 1915, l'architecte Henry Van de Velde, créateur de l'école des arts appliqués de Weimar en 1901, en démissionne pour cause de belgitude et de guerre. Il propose l'architecte Walter Gropius comme successeur. En 1919, celui-ci regroupe l'école des arts décoratifs et l'académie des beaux-arts de Weimar, et crée la « *Staatliches Bauhaus zu Weimar* » (Bau : bâtiment, et Haus : maison ; Bauhaus : maison du bâtir). Membre de la *Deutscher Werkbund* (association d'architectes et d'industriels), Van de Velde prônait l'alliance de l'industrie, de la modernité et de l'esthétique. Gropius reprend ces idées en les radicalisant pour en faire, selon son manifeste, le cœur de la pédagogie « *parce qu'il n'existe aucune différence, quant à l'essence, entre l'artiste et l'artisan* ». Il organise l'école sous le modèle du compagnonnage, avec l'artisanat comme base de l'enseignement, associant tous les arts pour un projet commun. En 1923, l'école organise une première exposition des œuvres de ses ateliers. Devant les difficultés liées à la crise et à la montée du nazisme, l'école déménage à Dessau, puis à Berlin, pour finir par fermer en 1933. Une courte vie, certes, mais quelle œuvre ! Sous la direction d'artistes et d'artisans prestigieux, comme Paul Klee pour la théorie artistique, Wassily Kandinsky pour la peinture murale, Oskar Schlemmer pour le



théâtre, Marcel Breuer pour le mobilier, Theodor Bogler pour la céramique, Gunta Stözl pour le tissage, Marianne Brandt pour le métal, Herbert Bayer pour le graphisme ou encore Walter Peterhans pour la photographie, les ateliers produisent quantité d'œuvres à la fois artisanales et artistiques.

Le musée des Arts décoratifs rend hommage à l'esprit du Bauhaus à travers plus de 900 œuvres, objets, mobilier, textiles, dessins, maquettes, peintures, replacés dans le contexte de l'école et témoignant de l'extrême richesse des champs d'expérimentation. L'exposition aborde en préambule le contexte historique et les sources qui ont permis au Bauhaus de voir le jour, pour inviter ensuite les visiteurs à suivre toutes les étapes du cursus des étudiants dans les différents ateliers.

L'influence du Bauhaus a été considérable sur les générations d'artistes qui ont suivi. Pour clore l'exposition, le musée a demandé à Mathieu Mercier, artiste plasticien contemporain, de sélectionner les œuvres de 49 de ses collègues plasticiens, designers, graphistes ou créateurs de mode, tous nés après 1960 qui, comme lui, poursuivent l'esprit du Bauhaus, entre art et art appliqué. ■

Sylvie Chardon

• *L'esprit du Bauhaus, l'objet en question*, du 19 octobre 2016 au 26 février 2017, musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, 75001 Paris.

Faire vivre les revues pour faire vivre la réflexion

Rosa Luxemburg et la démocratie

La revue *Agone* propose, dans son dernier numéro, un dossier sur *Actualité de Rosa Luxemburg* sous l'intitulé : *Révolution et démocratie*. L'ensemble des interventions tourne autour de la démocratie et des institutions pour la faire vivre à partir de sa critique de Lénine publiée en 1917. Une réflexion actuelle dans un monde tenté par une forme répressive de l'État. Elle propose aussi une plongée dans l'histoire ouvrière en retraçant la grève des cheminots de 1910 à travers des textes de Pierre Monatte, de Félix Dupont et Victor Griffuelhes, dirigeants de la CGT de cette époque. Une revue qui interroge le mouvement ouvrier.



N. B. • *Révolution et démocratie*, revue *Agone* n° 59, 2016, Marseille, www.agone.org



UNE COLLÈGUE PUBLIE

Dans cette collection originale, c'est une retraitée, historienne, qui fait découvrir sa ville, ses évolutions, depuis les sites préhistoriques jusqu'aux préoccupations économiques, sociales et enjeux d'aujourd'hui. Elle consacre une large place aux dimensions combattives et résistantes qui marquèrent cette ville, en particulier dès les prémices en Dauphiné de la Révolution française (en 1788), et dans la lutte contre l'occupant nazi aux confins du Vercors... sans oublier l'histoire de celles et ceux qui ont fait de Romans la capitale de la chaussure de luxe, ni d'évoquer brièvement ses spécialités gustatives les plus connues, pognes et ravioles... Un ouvrage très documenté, proposant, en complément de chacune des huit périodes constituant autant de chapitres, de nombreuses autres ressources bibliographiques et, presque à la manière d'un guide, ce qu'il ne faut pas manquer de voir sur place.

P. L. • *Petite Histoire de Romans*, Hélène Ottone-Bernard, Éd. Cairn, 2015, 213 pages.



Découvrir Aldo Rossi

Le lieu déjà est superbe : sur l'île de Vassivière, au milieu d'un « bois de sculptures » dans lequel sont exposées 64 œuvres à ciel ouvert, le bâtiment créé par les architectes Aldo Rossi et Xavier Fabre trône sur une pelouse, face au château et près du phare. Trois grandes expositions par an, des conférences, des résidences d'artistes, le centre d'art constitue un lieu de référence pour l'art contemporain en Limousin et au-delà. L'exposition de cet été, intitulée *Oublier l'architecture*, en référence à un titre d'écrit d'Aldo Rossi, présente un ensemble historique de maquettes, dessins et archives des créateurs du bâtiment et montre huit artistes de la scène française qui répondent avec liberté au vocabulaire et à la pensée d'Aldo Rossi.

S. C. • *Oublier l'architecture, 25 ans du centre international d'art et du paysage de l'île de Vassivière*, jusqu'au 6 novembre.

THÉÂTRE Une programmation qui bouscule et séduit

Après avoir l'an dernier offert une « occupation » du théâtre à l'acteur, auteur et metteur en scène Tiago Rodrigues, le directeur du Théâtre de la Bastille, Jean-Marie Hordé, continue à inscrire sa programmation dans la recherche d'un rapport enrichi avec chaque spectateur. Il l'appelle à ne pas chercher dans le théâtre à échapper à sa vie, mais à y trouver un lieu de pensée, de réflexion sur l'actualité et l'histoire théâtrale. Le projet cette année s'appellera *Notre chœur*. Dans le cadre du Festival d'automne, Tiago Rodrigues propose un *Antoine et Cléopâtre* joué et dansé où la puissance de la passion permettra aux héros de dépasser les

limites entre Orient et Occident, masculin et féminin. Les cinq comédiens belges du Raoul Collectif s'interrogeront de façon joyeuse et loufoque sur les mécanismes de groupe, l'unanimité, le désaccord, l'entraide (*Rumeurs et petits jours*). La Compagnie de Koe s'intéressera au *Relèvement de l'Occident : blancrougenoir*, dans un spectacle philosophique pessimiste et joyeux. Enfin le TG Stan associé au Néerlandais Dood Paard offrira un regard acide sur la pièce *Art* de Yasmina Reza. ■

Micheline Rousselet

• Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, 75011 Paris, tél. : 01 43 57 42 14.

Suivre l'actualité culturelle sur
www.snes.edu
 Savez-vous que, chaque semaine, de nombreux nouveaux articles complètent ces pages sur www.snes.edu/-Culture-.html ? Une dizaine de rubriques permettent de découvrir des événements culturels rarement évoqués par les grands médias. Ils méritent pourtant l'attention des professionnels de l'enseignement et des syndicalistes. Plusieurs milliers d'articles sur la culture et la création artistique d'aujourd'hui. Est particulièrement suivie l'actualité cinématographique, musicale (incluant chanson, jazz...), plastique et théâtrale. Celle-ci est articulée avec le partenariat « Réduc'SNES » développé depuis une trentaine d'années avec une centaine de lieux culturels et festivals pratiquant un tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES-FSU (base accessible aux syndiqué-e-s 24 h/24, en cours d'actualisation). Continuez à nous informer de créations, lieux de culture et festivals que vous appréciez et souhaiteriez faire connaître.
Philippe.Laville@snes.edu

« Pour moi, tu es salarié, tu es syndiqué »

Ouvrier de la chimie durant 42 ans dans la banlieue rouennaise, syndicaliste, Jean-Pierre Levaray est un des grands représentants de la « littérature prolétarienne ». Depuis *Putain d'usine*, il fait le récit du travail ouvrier : des souffrances au quotidien, des rapports de classes, des solidarités et des luttes au travail.

Au moment de la retraite, il sort *Pour en finir avec l'usine* et *Je vous écris de l'usine*.

L'US Mag : *Après une carrière entière comme ouvrier de l'industrie chimique, vous venez de prendre votre retraite. Pour en finir avec l'usine est en quelque sorte un bilan ?*

Jean-Pierre Levaray : Oui, j'ai passé quarante deux années dans cette même usine de l'agglomération rouennaise. J'y ai changé plein de fois d'employeur mais je suis resté dans cette même boîte. Je ne sais pas si *Pour en finir avec l'usine* est un bilan. Comme je quittais l'usine, je voulais tirer un trait et passer à autre chose. Donc j'y raconte quelques souvenirs, portraits ou luttes et je finis par en raconter mes derniers moments à l'usine. Je pense que chacun de mes bouquins a été un bilan sur ma vie d'usine. Je ne suis pas sûr que ce dernier soit plus un « bilan » que les autres. Je voulais en finir, il se trouve que lorsqu'on y a passé autant d'années on ne peut pas vraiment « en finir ». D'une part, l'usine m'a marqué dans mon corps et dans ma tête, mais aussi parce que je continue à donner un coup de main au syndicat. Pour terminer là-dessus, au niveau de l'écriture, à travers ce que je tente d'écrire en ce moment, l'usine est encore présente.

L'US Mag : *Vos livres montrent le réel du travail et sa souffrance. Est-ce le trait le plus marquant de la vie ouvrière ?*

J.-P. L. : Un des traits marquants. Heureusement, il n'y a pas que la souffrance, sinon on se sauverait tous en courant. Le boulot peut parfois être intéressant (surtout lorsqu'on a l'impression de « dompter » une machine et réussir à la faire fonctionner comme on l'entend). Il reste les moments conviviaux avec les collègues (apéro, jeux...) et les luttes qui sont, pour moi, le moment où on existe vraiment face aux patrons. La souffrance, c'est la perte de temps alors qu'on aurait bien mieux à faire ailleurs,



« La souffrance, c'est la perte de temps alors qu'on aurait bien mieux à faire ailleurs, c'est devoir se lever très tôt, ou ne pas dormir parce qu'on travaille la nuit »

c'est devoir se lever très tôt, ou ne pas dormir parce qu'on travaille la nuit. J'ai eu la chance de ne pas travailler à la chaîne ou ne pas avoir eu un boulot vraiment physique au cours duquel il fallait manier la pelle ou le marteau-piqueur. Ça n'empêche qu'il y a une souffrance. Le salariat, travailler pour un patron, est une souffrance.

L'US Mag : *La solidarité est aussi une réalité très présente ?*

J.-P. L. : Bien sûr. Heureusement qu'il y a encore ça. Même si ça se délite parce que le travail se parcellise, s'individualise, avec l'arrivée de la gestion des machines par l'informatique. Plus ça va, plus chacun se retrouve seul face à son écran. Il est demandé de plus en plus de rendre des

comptes individuellement. Reste que face à la hiérarchie, face au patron, il y a encore des réflexes.

L'US Mag : *Le syndicalisme est également fondamental dans votre vie. Votre militantisme à la CGT, le rôle des luttes, vos mandats de délégué et d'élu au CE...*

J.-P. L. : Pour moi, tu es salarié, tu es syndiqué. Bon, je sais que ce n'est pas toujours facile de trouver LE syndicat qui te corresponde vraiment, mais il faut faire avec. Quand je suis entré dans ma boîte, en 1973, aussitôt j'ai contacté la CGT pour me syndiquer. À cette époque c'était un peu compliqué. Les rapports avec le PCF, les querelles anti-gauchistes. Je ne me suis investi à la CGT véritablement qu'en 1989 et j'ai milité. Puis j'ai été élu délégué du personnel. Comme on a pris le CE et que personne ne voulait s'en occuper, j'ai été secrétaire adjoint (pour pouvoir continuer à être au travail et ne pas devenir permanent). Je suis pourtant devenu secrétaire de CE, par obligation (suite à un plan social, le secrétaire étant parti en préretraite), j'y suis resté cinq ans. C'était autre chose. Militier d'une autre façon, parfois pas toujours agréable, les salariés ayant de plus en plus des réflexes de consommateurs...

L'US Mag : *La concurrence syndicale, les différences de stratégie reviennent aussi beaucoup...*

J.-P. L. : « Concurrence » ? Est-ce le terme ? Ce sont plutôt des divergences d'analyses, de politiques et d'actions. Pour ma part, dans ma boîte, j'ai toujours eu des problèmes avec la CFDT. Même à l'époque où je suis rentré à l'usine. À l'époque du conflit LIP... la CFDT de ma boîte était déjà très réformiste. Mais au fur et à mesure des années, ceux et celles qui avaient quand même une démarche syndicaliste sont partis et ont été remplacés par des gens qui utilisaient le syndicat comme un tremplin pour monter dans la hiérarchie. Autrement, et quel que soit le gouvernement, on voit bien que la



CFDT est un syndicat qui accompagne le patronat et le gouvernement. Quant à la CGT, j'y suis. Je ne me reconnais pas dans tout, même si depuis que c'est Martinez, on dirait que c'est mieux. De toutes les façons, je participe à la Fédération CGT des Industries Chimiques, une fédé un peu plus « de lutte » et c'est là que je me reconnais.

L'US Mag : *En vous lisant, on saisit la violence des rapports entre les ouvriers et employés d'un côté, et les hiérarchies intermédiaires (contremaîtres, cadres) et le patronat de l'autre. Avez-vous vu une évolution depuis les années 70 ?*

J.-P. L. : La violence des rapports, c'est parce que les patrons savent déléguer aux sous-fifres. Ces derniers venant la plupart du temps du bas, ayant progressé dans la hiérarchie, ils en connaissent toutes les ficelles. Que dire par rapport aux années 70 ? Je pense que je n'apporte pas de réponse vraiment personnelle : la façon de travailler et les rapports hiérarchiques étaient plus fondés sur le paternalisme. En même temps, les rapports sociaux étaient plus directs. Quand tu disais merde au boss, ça faisait presque partie du quotidien. Au fur et à mesure, les rapports se sont

Avec Total, on a eu droit à des patrons de choc qui cherchaient facilement le clash. C'était une période difficile, mais en même temps plus simple : c'est comme avec Sarkozy, quand tu as un patron dur, tu as plus envie de te bagarrer contre lui...

L'US Mag : *Vous parlez également de votre particularité en tant qu'écrivain et ouvrier. Comment ces deux expériences ont coexisté ?*

J.-P. L. : C'est certain que nous ne sommes pas beaucoup à être ouvrier et écrivain. Depuis que je travaille, j'ai toujours eu des activités artistiques en annexe de mon travail salarié, que ce soit dans la musique, la presse alternative, l'organisation de concerts ou d'expositions d'artistes contemporains. L'écriture a été une activité différente dans le sens où les livres me mettaient en « lumière » personnellement. Et dire ce qui se passe dans une usine à travers des livres, ça met la pression par rapport au microcosme de l'usine. Donc ceux qui m'appréciaient m'ont apprécié davantage et ceux qui ne m'aimaient pas m'ont encore plus détesté (les militants de la CFDT, notamment). Concernant les contremaîtres, ils n'aimaient pas que j'en dise trop. Quant aux cadres, c'était

« La solidarité heureusement qu'il y a encore ça. [...] Plus ça va, plus chacun se retrouve seul face à son écran »

« technicisés », on a eu davantage de gens autour de nous qui étaient des ingénieurs, spécialisés dans un domaine particulier, pendant que le nombre d'ouvriers « de base » diminuait. Les patrons se sont retrouvés aussi éloignés des sites de production. Ce sont des directeurs qui ont pris place. Des directeurs qui ne restent que 4-5 ans au maximum (sinon, ils ont l'impression d'être des mauvais – si !).

particulier car, même s'ils ne lisent pas beaucoup, ils ont tendance à mettre le livre sur un piédestal, alors nos relations étaient bizarres. Reste mes PDG divers, avec eux c'était la guerre. Ils me fliquaient et me le faisaient savoir, mais ça ne changeait rien à mes écrits. Au contraire. D'autant que si j'avais été viré à cause d'un de mes livres, je pense que ça aurait fait le buzz.

Autrement, ce qu'il y a eu de bien à être écrivain tout en continuant de travailler, c'est que tout se relativise. Lorsque tu retournes au turbin, après un week-end à rencontrer des lecteurs/trices, à être sur un petit nuage, le retour à la réalité du travail et des collègues te fait redescendre sur terre et t'empêche d'avoir la grosse tête... ■

Entretien réalisé par Stéphane Rio

Extraits :

« Putain d'Usine a changé ma vie. Ce livre a connu un relatif succès. J'ai été invité et je le suis toujours pour parler et rencontrer des gens, à travers la France, d'Antibes à Dunkerque. (...) Pas vraiment une vie de prolo. Mais ça m'a permis de tenir. C'est en parlant du travail, de mon travail, que je le supporte et que j'en suis encore là. Aujourd'hui. À l'usine. (...) »

Pour en finir avec l'usine, p. 11.

« Je quitte l'usine même si je sais qu'elle ne me quittera pas tout à fait. Quarante-deux années passées entre ses murs laissent des traces. Si je vois le monde, les gens, la société d'une certaine façon, c'est que ma vie d'ouvrier m'a façonné une vision que je n'aurais pas eue en travaillant ailleurs et autrement. L'usine a aussi laissé des traces dans mon corps. Si mon estomac est fragile et mes insomnies nombreuses, c'est parce que j'ai travaillé plus de trente années en horaires décalés ; si j'ai des acouphènes, c'est parce que les machines étaient trop bruyantes et si mon système respiratoire est fragile, c'est sans doute à cause de tous ces produits respirés quotidiennement. En espérant que l'usine ne m'aura pas laissé trop de vices cachés. »

Pour en finir avec l'usine, p. 130.

BIBLIOGRAPHIE

Récits

- *Suzana, chronique d'une vie sans-papier*, éd. du Monde libertaire, 2000
- *Putain d'usine*, éd. Insomniaque puis Agone, 2002
- *Tue ton patron*, saisons 1 et 2, éd. Libertalia, 2010 et 2012
- *Je vous écris de l'usine*, éd. Libertalia, 2016
- *Pour en finir avec l'usine*, éd. Libertalia, 2016

Bandes dessinées

- *Putain d'usine, la bédé*, dessins d'Efix, éd. Petit à Petit, 2007
- *Les fantômes du Vieux Bourg*, dessins d'Efix, éd. Petit à Petit, 2008
- *Tue ton patron*, dessins d'Efix, éd. La Martinière, 2012

Romans jeunesse

- *C'est quoi ce travail ?*, éd. Chant d'orties, 2012
- *Faire quelque chose*, éd. Chant d'orties, 2015

Chiffres

67 millions

C'est le nombre d'abonnés à un forfait mobile en 2015 en France. À la même date, la population française s'élève à environ 66 millions d'habitants.

57

Nombre de téléphones mobiles vendus chaque seconde dans le monde. À titre de comparaison, il naît cinq enfants par seconde dans le monde.

Date

3 avril 1973

Martin Cooper, directeur de la recherche et du développement chez Motorola, fait la démonstration du premier téléphone portable dans les rues de New York. Dix ans plus tard, la même firme lance le premier téléphone mobile commercial : le Motorola DynaTac 8000. Il pèse 800 g, fait 25 cm de long, possède 35 minutes d'autonomie et coûte environ 4 000 dollars. En 1993, l'entreprise France Telecom lance son portable : le Bi-Bop.

Mots

► **Smartphone** : véritable « couteau-suisse » numérique, le téléphone sert d'agenda, de carnet d'adresses. On l'utilise pour consulter la messagerie électronique et tous les services d'Internet. Nouveaux écrans couleur haute résolution, appareils photographiques et mini-caméscopes ouvrent la voie à de nombreuses applications multimédias : MMS, Internet avec images animées, et même télévision et vidéo à la demande.

► **Taux de pénétration** : rapport entre le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile et la population totale.

Législation

Code de l'éducation

► Article L511-5. Dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges, l'utilisation durant toute activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur, par un élève, d'un téléphone mobile est interdite.

► Article L332-5 du code de l'éducation : « La formation dispensée à tous les élèves des collèges comprend obligatoirement une initiation économique et sociale et une initiation technologique ainsi qu'une éducation aux médias et à l'information ». Voir aussi articles L312-9 et L321-3 du code de l'éducation.

Sources

► Bigot R. et Croutte P., « La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française », Collection des Rapports n° R290 Credoc, octobre 2012.

Site internet

- www.insee.fr/fr/mobile/etudes/document.asp?reg_id=0&id=3849
- <http://cread.espe-bretagne.fr>
- <http://www.marsouin.org>

DVD

Le dessous des cartes, téléphone mobile : les faces sombres, mars 2015.

LE TÉLÉPHONE PORTABLE

Le mobile : un objet répandu

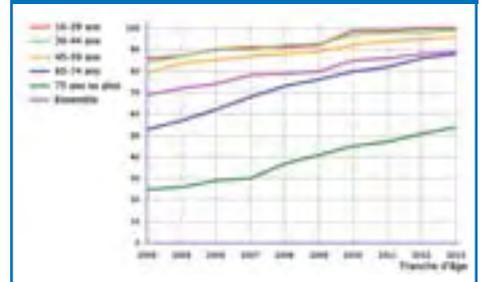
Certains l'utilisent, comme l'artiste chinois Ai Weiwei, pour prendre des photographies, d'autres pour trouver des pokemons. Le téléphone portable a pris aujourd'hui une place centrale dans nos vies. À l'école, il est surtout perçu comme une menace ou une perturbation. Et si cela changeait ?

Le téléphone mobile est devenu un objet du quotidien. Depuis le début des années 90, l'objet a connu une croissance phénoménale. En 2015, le taux de pénétration (voir ci-contre) à l'échelle mondiale est de 93 %. Les petits Français n'échappent pas à cet engouement planétaire. Une étude du CREDOC montre que la proportion d'individus possédant un téléphone mobile chez les 12-17 ans est passée de 72 % en 2005 à 88 % en 2012. L'évolution la plus spectaculaire concerne les utilisations du téléphone mobile en tant que terminal d'accès à internet. La différence aujourd'hui se fait moins sur le fait d'être équipé ou pas, mais davantage sur la nature et les qualités techniques des équipements détenus.

Du collège au lycée : limiter l'usage du portable

Quel que soit le collège, le portable doit rester éteint, au fond du cartable, sur la totalité du temps scolaire. En aucun cas, il ne doit en sortir ou bien il est confisqué. Parfois certains collègues tolèrent l'usage du portable dans la cour durant les deux récréations et la coupure méridienne. Pour ce qui est du lycée, le règlement intérieur de l'établissement est souverain. Globalement, limiter l'usage du téléphone portable dans la salle de classe fait partie du combat ordinaire de l'enseignant, mais les moyens de lutte dépassent rarement la simple remontrance. La confiscation du téléphone n'est en effet pas autorisée au nom du droit de propriété.

Taux d'équipement des ménages en téléphone portable selon l'âge de la personne de référence



Champ : ménages ordinaires résidant en France métropolitaine
Source : Insee, enquêtes SRCV de 2004 à 2013

Le téléphone mobile comme outil d'apprentissage ?

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 a posé, parmi les missions de l'école, de développer les connaissances nécessaires à l'exercice de la citoyenneté dans notre société de l'information et de la communication. Un enseignement d'exploration a notamment été mis en place à titre expérimental dans quelques lycées en Seconde. Certains collègues mettent en place des formations aux nouvelles technologies dans lesquelles les enseignants peuvent autoriser l'usage du téléphone portable. Le rapport au mobile serait-il en train de changer ? ■

TÉMOIGNAGE



© DR

« Le mobile permet une réactivité plus importante »

Fabien Conchonaud est professeur en biotechnologie au lycée Marie-Curie à Marseille

Cela fait désormais quatre ans que j'utilise mon téléphone portable comme outil de travail. C'est d'ailleurs plus une phablette (appareil à mi-chemin entre le téléphone et la tablette) qu'un mobile. Au départ, c'est une question d'ergonomie, l'objet est plus facile à transporter que l'ordinateur ou la tablette. Il présente également un intérêt pédagogique. En Seconde, je l'utilise dans le cadre des Travaux pratiques pour aider les élèves dans leurs observations microscopiques (ex. : bactéries). Je procède d'abord à la mise au point des microscopes avec les élèves, puis je prends les bactéries en photo avec le téléphone et projette l'image immédiatement au tableau. Si les élèves ne vont pas au même rythme, je passe dans les rangs pour qu'ils voient mieux. En TD, il m'arrive de vouloir partir du travail d'un élève. Je prends alors sa copie en photographie, je projette l'image et on travaille dessus. J'utilise également beaucoup le téléphone pour projeter mes cours en le branchant directement sur le vidéoprojecteur. Je me suis heurté à quelques difficultés, en particulier les problèmes de compatibilité

entre les systèmes d'exploitation de l'ordinateur (Word/Powerpoint) et du téléphone (Android). J'utilise maintenant une application (Prezi) qui me permet d'avoir une transcription parfaite. Actuellement, on peut directement contrôler le vidéoprojecteur et projeter à distance à l'aide d'un adaptateur Wifi ou en se connectant à l'aide du Bluetooth, si l'appareil le permet. Par ailleurs, le mobile présente un avantage par rapport à la tablette : il a une carte SIM ce qui nous permet d'accéder à internet sans avoir à utiliser un éventuel réseau Wifi de l'établissement. Il m'est arrivé de faire utiliser par les élèves leur téléphone portable, notamment lors de l'heure de DNL avec les Secondes européennes. Je leur fais chercher des termes relatifs à la biotechnologie en anglais sur leur appareil pour compléter un texte. C'est plus ou moins une réussite. En effet, certains élèves ont des smartphones performants mais ne disposent pas de forfaits adéquats (souvent SMS/MMS illimités mais seulement quelques Mo de navigation internet). Il faut également bien faire attention à se mettre en mode avion pour éviter de recevoir un appel en classe...

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

TURQUIE. La répression s'est amplifiée depuis le coup d'État manqué du 15 juillet. L'État d'urgence a déclenché une immense purge dans la fonction publique, accompagnée de menaces contre tous les opposants au gouvernement.

Avant et après la tentative de coup d'État

Depuis les dernières élections de novembre 2015, le président Erdogan appuyé par son parti AKP renforce son autoritarisme, réduit la démocratie en portant atteinte aux droits humains fondamentaux tels que la liberté d'expression.

Hécatombe dans l'éducation

Plusieurs fois alerté par le SNES-FSU sur la gravité des événements en Turquie, le ministre des Affaires étrangères français ne semble pas réagir, en raison sans doute du « chantage aux migrants » exercé par Erdogan. Celui-ci accuse son ancien allié Fethul-

lah Gülen, actuellement réfugié aux États-Unis, d'avoir fomenté le coup d'État manqué. On assiste depuis lors à une immense purge dans la fonction publique : police, armée, éducation, justice ; c'est une répression violente et sans nuance. On peine à croire à l'ampleur du désastre : 80 000 fonctionnaires suspendus, 20 000 enseignants licenciés, des milliers d'arrestations, des journalistes menacés ou arrêtés ; 130 députés ont vu leur immunité parlementaire levée dont la presque totalité des députés du parti progressiste kurde HDP. De nombreux centres de santé, des écoles ou des universités ne pourront plus fonctionner, nos camarades turcs du syndicat EGITIM-SEN estiment par exemple qu'un million d'écoliers ou d'étudiants seront privés d'enseignement à cette rentrée.

Chasse aux syndicalistes

Malgré ses prises de position claires contre les putschistes, EGITIM-SEN est particulièrement touché par cette répression tous



© DR

azimuts, notamment en raison de sa défense courageuse des populations kurdes face au gouvernement depuis un an : près de 10 000 de ses membres ont été suspendus.

Avec l'Internationale de l'Éducation et sa région Europe, le Comité syndical européen de l'Éducation, le SNES-FSU appuie la démarche d'EGITIM-SEN qui continue à se battre pour que les fonctionnaires soient réintégrés. Soutenir la résistance démocratique en Turquie est plus que jamais une nécessité. ■

Jean-Hervé Cohen



© DR



LE FORUM SOCIAL MONDIAL s'est tenu à Montréal du 9 au 14 août. Une délégation de onze militant(e)s FSU, dont trois au titre du SNES-FSU, a participé aux différents ateliers et assemblées organisés pour la première fois dans un pays du Nord.

Un FSM qui peine à rassembler

On notera une faible participation des pays du Sud due au coût financier pour effectuer le déplacement. À cela s'est ajouté le refus de 230 visas à des militant(e)s dont un syndicaliste enseignant de l'UN-NOH d'Haïti qui avait été invité par le SNES-FSU. Les organisateurs ont annoncé un total de 35 000 participants en deçà des 50 000 espérés mais à un niveau jugé tout de même satisfaisant. La forte implication des syndicats québécois et canadiens dans la préparation et le bon déroulement est à saluer. Comme l'a souligné Louise Chabot, présidente de la CSQ (Centrale des syndicats du Québec) : « *Le syndicalisme est un rempart contre les inégalités sociales. Nous allons débattre des principaux enjeux que nous avons en commun* ».

Des thématiques diverses

Treize axes thématiques ont servi de base aux débats, d'abord en ateliers, puis en assemblée de convergence : justice sociale, services publics, alternatives économiques, sociales et solidaires, droits humains et auto-détermi-

nation des peuples, accords de libre-échange (TAFTA et CETA), perspectives féministes sur l'égalité, migration et citoyenneté sans frontières, etc.

Espace Éducation

C'est la première fois qu'un FSM consacre un espace spécifique aux questions d'éducation. Parmi les ateliers, celui consacré aux réponses à la privatisation et la marchandisation a mis l'accent sur les différentes formes de privatisation : diminution des financements publics et recours à des fondations, intervention des grandes corporations dans les programmes scolaires et l'évaluation des enseignants, politique de mise en concurrence des établissements. Un accord s'est dégagé pour que des campagnes nationales articulées à des mobilisations à l'échelle internationale soient mises en place avec d'autres acteurs de la société civile, dont les parents d'élèves. La participation de l'Internationale de l'Éducation est à souligner, notamment à travers la campagne mondiale contre la privatisation de l'éducation lancée en 2015.

Sur la question des résistances aux dérives dans la gestion des établissements, un atelier auquel a participé la FSU a permis de comprendre comment les formes de nouveau management public (NMP) influencent la gestion de l'éducation et percutent le métier d'enseignant (au Québec, aux États-Unis, en France). Les échanges sur les actions menées pour résister à cette gestion « à la performance » ont confirmé une grande similitude, entre les situations québécoises et françaises, des politiques menées.

Le FSM 2016 a montré à la fois la nécessité et l'intérêt de ce type de rencontres pour confronter les points de vue et donc progresser dans notre perception de la réalité, mais a aussi été marqué par un doute grandissant sur le processus même des FSM : doutes sur la capacité de ce mouvement à avoir un écho au-delà d'un cercle militant (le faible écho médiatique du FSM 2016 est à noter), doutes sur la capacité à structurer des luttes au niveau mondial et doutes sur la pérennité du processus. ■

Odile Cordelier

Migrant-es

Quand la préfecture des Alpes-Maritimes dérape

Un cran supplémentaire vient d'être franchi dans l'ignominie du traitement des migrant-es à la frontière franco-italienne dans la ville de Menton. Un chauffeur d'un bus de ligne a vu son car être arrêté par la Police de l'Air et des Frontières sur ordre du préfet. Ordre lui a été donné de faire descendre ses passagers afin que des migrant-es y prennent place et qu'il les ramène à la frontière. Le chauffeur, par ailleurs délégué syndical CNT, a refusé. Il est depuis menacé de sanctions par son patron comme par le préfet.

Droit au logement

Un été comme les autres

Occultées par les médias, les atteintes au droit au logement se sont poursuivies durant l'été : baisse des APL, expulsions locatives, remise en cause du droit à l'hébergement. L'actualité est chargée pour les prochains mois, notamment avec le débat autour de la loi de finances qui inclut le budget du logement social, ceci dans un contexte très spéculatif en matière de logement. Les élections présidentielles nécessiteront également de faire entendre nos revendications pour assurer le droit au logement pour tous. La plateforme logement des mouvements sociaux à laquelle le SNES-FSU participe entend relancer des actions communes face à ces échéances.

Parc social

Un toit pour les enseignants

La Région Île-de-France souhaite réserver des logements sociaux pour les professeurs dans l'espoir d'endiguer la pénurie d'enseignants qui sévit dans les académies de Créteil et de Versailles. Cette annonce est révélatrice à la fois de l'état du logement en France et du montant des salaires des personnels de l'Éducation nationale, notamment des jeunes collègues. Qu'attendent les pouvoirs publics pour réagir ?

Marchons pour la paix



JEUNES MIGRANTS



Scolariser pour intégrer

Selon un récent rapport de l'UNICEF, la moitié des migrants sont des enfants, soit environ 50 millions. Leur accueil et leur intégration en France sont un enjeu majeur de société, et un défi professionnel pour les enseignant-es. Rencontre avec Alain Seksig, directeur du CASNAV⁽¹⁾ de Paris.

L'US Mag : Quel est le rôle du CASNAV ?

Alain Seksig : Il a une double mission : assurer la scolarisation des jeunes arrivant d'un pays étranger en favorisant au plus vite leur intégration en milieu ordinaire, et accompagner l'action quotidienne des enseignant-es de français langue étrangère.

L'US Mag : Comment un jeune arrivant en France est-il scolarisé ?

A. S. : Obligatoire pour tous les jeunes âgés de 6 à 16 ans présents sur notre territoire, la scolarisation est possible jusqu'à 18 ans pour les élèves arrivant de l'étranger. Dans l'académie de Paris, 80 % des nouveaux arrivants que nous scolarisons vivent en famille, 20% sont des mineurs isolés étrangers (MIE).

Les connaissances de chacun d'eux, en français et mathématiques (tests traduits en 36 langues) sont évaluées au Casnav. Les résultats de ces évaluations déterminent l'affectation de ces élèves dans nos structures spécifiques – les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivant (Upe2a) – ou dans les classes du cursus ordinaire. 126 Upe2a fonctionnent dans notre académie : 50 en école élémentaire, 40 en collège – dont 9 pour élèves non scolarisés antérieurement (Ensa), 6 en lycée général et 30 en lycée professionnel – dont 10 pour Ensa. Les élèves y reçoivent 18 heures de cours de français par semaine sur un volume global d'environ trente heures de cours. Ainsi peuvent-ils être intégrés dans des classes ordinaires pour d'autres disciplines.

À Paris, nous sommes très attentifs à la situation des MIE. Nous scolarisons 86 % d'entre eux, les autres étant en attente d'une décision du juge des enfants quant à leur minorité et leur prise en charge par le service social départemental. Depuis novembre 2015, nous organisons des journées d'accueil et d'information pour ces MIE. Outre la présentation détaillée des Upe2a qui attendent la plupart d'entre eux, des informations leur sont données sur le service social scolaire et un temps

est consacré à l'explicitation des valeurs de la République et de son école. L'insistance est mise sur les principes de mixité (93 % des MIE scolarisés sont des garçons) et de laïcité. Enfin, après la visite d'ateliers dans l'Erea qui abrite ces journées, un aperçu des métiers « en tension » (qui recrutent) leur est proposé.



L'US Mag : Quelles améliorations envisagez-vous pour l'avenir ?

A. S. : Notre académie souhaite conforter l'accueil des nouveaux arrivants et améliorer le suivi des élèves après leur sortie d'Upe2a, notamment en étendant le soutien en français langue seconde déjà assuré dans de nombreux établissements. Nous allons aussi très bientôt ouvrir une Upe2a d'un type particulier pour les nouveaux arrivants en situation de handicap – une « Upe2a-Ulis ». Ce projet expérimental sera conjointement conduit par le Casnav et la Masesh⁽²⁾. Il me tient particulièrement à cœur. ■

Propos recueillis par Aurélie Sarrasin

(1) Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

(2) Mission académique à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

JEUNES MINEURS ISOLÉS

Rendue publique au début du mois de septembre, une « décision » du Défenseur des droits sur la situation de mineurs non accompagnés à Paris fait le point.

Le Défenseur des droits se félicite de la mise en place de formations de français langue étrangère, d'un bilan scolaire systématiquement réalisé par l'Éducation nationale, du renforcement de la prise en charge sur le plan sanitaire et psychologique, et du suivi attentif de la situation administrative des jeunes accueillis. Il réaffirme que la scolarisation des jeunes migrants doit être une

priorité absolue pour le CASNAV mais aussi pour l'ASE (Aide sociale à l'enfance).

Le Défenseur signale des « refus de guichet » opposés à certains jeunes gens qui se présentent une première fois au dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers (DEMIE). Ces refus ne semblent s'expliquer que par le physique du jeune qui se présente. « Ces refus sont d'autant plus dommageables que la présentation au DEMIE ouvre la possibilité à ces jeunes gens, d'une mise à l'abri inconditionnelle le temps de l'évaluation. »

Educattec Educative

Le salon professionnel de l'éducation primaire,
secondaire & de l'enseignement supérieur

CONSTRUISONS
ENSEMBLE
L'ÉDUCATION
DE DEMAIN !

16, 17 & 18
NOV. 2016

Pavillon 7.1 - Paris
Porte de Versailles

- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Édition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

NEW Rendez-vous d'affaires entre exposants et porteurs de projets de l'Éducation

Avec le soutien de



le salon européen
de l'éducation

Partenaire D'Or

Un événement

monANNUAIRE
pro.com

Tarsus

Les minima sociaux

Les minima sociaux sont des prestations sociales versées aux personnes ou familles dans les situations les plus précaires. Ces prestations sont destinées à éviter la grande pauvreté en assurant un revenu minimal. Elles font partie du système de redistribution des revenus et contribuent à limiter les inégalités.

Combien de minima sociaux ?

Les minima sociaux sont au nombre de 10. Les quatre plus importants concernent 90 % des bénéficiaires : il s'agit du **Revenu de Solidarité Active (RSA)**, « socle » versé aux ménages sans revenu (l'ex RMI), et du **RSA « activité »** attribué en complément de

10

revenu les plus faibles ; l'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** ; l'**Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées (ASPA)** pour les personnes en âge d'être à la retraite et l'**Allocation de Solidarité**

Spécifique (ASS) pour les chômeurs de longue durée ayant épuisé leur droit à indemnisation. Les autres s'adressent à des populations plus restreintes : seniors en fin de droits aux indemnités chômage, demandeurs d'asile, résidents des départements d'outre-mer... ■

Conditions et montants

Les minima sociaux sont non-contributifs c'est-à-dire qu'ils sont versés sans contrepartie de cotisations. Mais des conditions strictes existent : obligation de résidence de six mois sur le territoire pour l'ASPA, être âgé de 25 ans minimum pour le RSA, cinq ans de travail sur les dix dernières années pour l'ASS, 50 % de taux d'invalidité pour l'AAH.

Le montant de la prestation vient couvrir la différence entre le revenu de la personne et un niveau de ressource minimum. Le montant du RSA est de 524 € par mois pour une personne seule, le double pour un couple avec un enfant, 1 140 € pour l'ASS, 800 € pour l'ASPA et l'AAH. ■

524 €
par mois

4,8 millions
de personnes

Un nombre très élevé de bénéficiaires

4,8 millions de personnes perçoivent ces prestations. En tenant compte de l'ensemble des personnes composant les ménages percevant le RSA, le nombre de personnes concernées par les minima sociaux s'élevait au 31 décembre 2015 à plus de 6,7 millions de personnes donc plus de 10 % de la population totale. 1,9 million pour les RSA socle, plus d'un million pour l'AAH et un autre million pour l'ASPA et l'ASS. ■

La grande pauvreté progresse

Le montant total distribué est d'environ 24 milliards soit seulement 1,1 % du PIB. La Cour des comptes estime ce coût trop élevé. Pour plus de 10 % de la population, il s'agit pourtant du seul moyen de vivre. L'existence de minima sociaux n'empêche donc pas une grande pauvreté de progresser depuis 2008. On estime à près de 4 millions de personnes vivant avec un revenu inférieur à 600 €, parmi eux beaucoup de jeunes de moins de 25 ans ne bénéficiant pas du RSA, de femmes isolées avec enfants, de chômeurs en *fin de droits*. Les minima, même faibles, laissent encore passer à travers les mailles du filet de notre système de protection sociale des populations en grande précarité.

Des projets existent d'étendre le RSA aux moins de 25 ans comme le préconisait le rapport Sirugue en mai dernier. La proposition n'a pas été retenue pas le gouvernement. Par contre, une remise en cause de l'ASS pour la rapprocher du RSA, bien moins favorable, est à l'étude. ■

1,1 % du PIB
pour 10 %
de la population

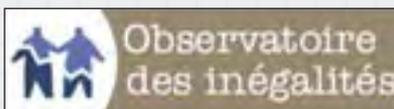


Ouvrage

Minima sociaux et prestations sociales
Ménages aux revenus modestes et redistribution

Panoramas de la DREES
- Social, Édition 2016.

Sources



<http://www.inegalites.fr/>



<http://www.cnle.gouv.fr/>



mgen^{*}

MUTUELLE
SANTÉ
PRÉVOYANCE

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI CHOISI MGEN

"Quand on est sportif de haut niveau, la santé c'est essentiel. Et se sentir bien protégé est un réel avantage sur le chemin de la victoire. C'est pourquoi je ne m'entoure que des meilleurs. Pour son engagement, pour sa solidarité, pour la performance de sa protection santé et la qualité de son accompagnement, j'ai choisi MGEN."

MARTIN FOURCADE, Champion du Monde
et Champion Olympique de biathlon.

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 483 799, MGENVIA, n°441 922 002, MGEN FIA, n°440 343 388, mutuelles adhérentes aux dispositions de l'article 7 de la Loi de la Mutualité - MGEN Action sociale et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de soins, n°477 901 714, mutuelles adhérentes aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

Les parcours du Cœur scolaires

du 18 mars au 14 mai 2017



*J'aide mes élèves à préserver
leur capital santé.*



Participez à un projet éducatif majeur de prévention santé!

Les Parcours du Cœur Scolaires sensibilisent tous les jeunes aux principaux facteurs de risque des maladies cardio-vasculaires : manque d'activité physique, alimentation peu équilibrée, tabac...

L'édition 2016 a rassemblé 210 000 enfants dans 1 500 établissements scolaires.

Vous aussi, organisez un Parcours du Cœur entre le 18 mars et le 14 mai 2017 dans votre école, votre collège ou votre lycée en vous inscrivant sur www.fedecardio.org.

